



UNION DES COMORES

Juillet 2024

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT ÉLARGIE, ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; LETTRE D'INTENTION ; MEMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR DE L'UNION DES COMORES

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et la demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation, les documents suivants ont été publiés et inclus dans ce dossier :

- Le **communiqué de presse** résumant les points de vue du Conseil d'Administration.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par les services du FMI à l'attention du Conseil d'Administration du 21 juin 2024, à la suite des discussions qui se sont terminées le 7 mai 2024 avec les responsables de l'Union des Comores sur les développements et les politiques économiques. Rédigé en utilisant les informations disponibles lors de ces discussions, le rapport a été finalisé le 7 juin 2024 ;
- La **déclaration de l'administrateur** de l'Union des Comores.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web: <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Le Conseil d'Administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit en faveur de l'Union des Comores

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Conseil d'Administration du FMI a aujourd'hui achevé la deuxième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit avec l'Union des Comores. L'achèvement de cette deuxième revue permet le décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,68 millions de dollars).
- La performance sous le programme de réforme économique des Comores continue d'être globalement satisfaisante, et les autorités restent engagées envers les politiques économiques et les réformes qui sous-tendent le programme soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC).
- Les réformes commencent à porter leurs fruits, avec des signes visibles de stabilisation macroéconomique. Cependant, les Comores continuent de faire face aux défis d'un petit État insulaire et fragile, ce qui nécessite une mise en œuvre rigoureuse du programme et un soutien continu de la part des partenaires internationaux.

Washington – Le 21 juin 2024 : Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue de l'accord conclu avec l'Union des Comores au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La décision du Conseil d'Administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,68 millions de dollars). D'une durée de 4 ans, cet accord a été approuvé [le 1^{er} juin 2023](#) et donne accès à 32,04 millions de DTS (environ 43 millions de dollars).

En achevant la deuxième revue, le Conseil d'Administration a également approuvé la demande de dérogation des autorités concernant la non-observation du critère de performance continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, sur la base des actions correctives solides prises par les autorités.

Le programme de réformes économiques de l'Union des Comores, soutenu par l'accord au titre de la FEC, vise à réduire la fragilité et à accroître la résilience économique en constituant des marges de manœuvre budgétaires, en atténuant les vulnérabilités liées à la dette et en renforçant le secteur financier et la gouvernance. Les principales priorités du programme incluent : (i) la mobilisation des recettes intérieures à travers des réformes pour renforcer l'administration fiscale et douanière et rationaliser les exonérations fiscales ; (ii) le renforcement du secteur financier, notamment par l'achèvement de la restructuration de la banque postale publique SNPSF et l'amélioration des capacités de supervision et de résolution bancaires de la Banque Centrale ; et (iii) le renforcement de la gouvernance à travers une gestion des finances publiques renforcée et des réformes anti-corruption.

Les autorités continuent de réaffirmer leur engagement envers le programme soutenu par la FEC malgré les fragilités économiques et institutionnelles : quatre des cinq critères de performance quantitatifs (CPQ) ont été atteints à fin décembre 2023 ; six des onze repères

structurels (RS) entre décembre 2023 et mai 2024 ont été atteints, tandis que deux ont été mis en œuvre avec des retards et deux RS de fin juin 2024 ont été atteints à l'avance.

Les conditions économiques se sont améliorées depuis l'approbation du programme soutenu par la FEC. On s'attend à ce que la croissance du PIB réel reste sur une trajectoire ascendante tout au long de la période du programme, tandis que l'inflation est projetée à continuer de baisser en 2024 et au-delà. Le solde primaire intérieur devrait s'améliorer, en partie grâce à l'amélioration continue de la mobilisation des recettes intérieures. Le secteur externe est stable, et les réserves internationales devraient rester au-dessus de 7 mois de couverture d'importation sur toute la période du programme.

À la suite des délibérations du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, Directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les autorités Comoriennes ont fait preuve d'un engagement continu envers le programme de réformes soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La situation économique s'est améliorée depuis le début du programme, mais les Comores continuent de faire face aux défis d'un petit État insulaire fragile : des défis de développement significatifs, des besoins en matière de balance des paiements, un risque élevé de surendettement, des vulnérabilités dans le système bancaire, des faiblesses en matière de gouvernance et de corruption, ainsi qu'une exposition aux risques liés au changement climatique.

« Le maintien de la consolidation budgétaire est adapté à la réduction des risques liés à la soutenabilité de la dette et sera soutenu par des réformes au niveau de l'administration des recettes et la politique fiscale ainsi que par la normalisation des dépenses d'investissement public. Les réformes structurelles budgétaires sont également cruciales pour améliorer la transparence du budget, la gestion de la trésorerie et de la dette, ainsi que la performance et l'efficacité des entreprises publiques et leur supervision.

« La politique monétaire a permis de contenir l'inflation et d'assurer des réserves externes suffisantes pour les Comores et la stabilité de son taux de change. La poursuite des efforts visant à stabiliser le secteur financier, y compris par la restructuration de la banque postale d'État, la gestion de la qualité du crédit au sein du système bancaire, et le renforcement des capacités de supervision et de résolution bancaires sont appréciés.

« Les autorités ont réalisé des progrès dans les réformes anti-corruption dans le cadre du programme soutenu par la FEC. La récente création de la Chambre Anti-Corruption est une étape clé dans la mise en œuvre de la nouvelle loi anti-corruption. D'autres réformes, notamment l'alignement du cadre LCB/FT sur les normes internationales et la publication des contrats de marchés publics, méritent d'être soulignés. La poursuite des réformes de gouvernance sera cruciale pour améliorer la crédibilité de l'État et renforcer la confiance des donateurs et investisseurs internationaux.

«Les autorités sont encouragées à intensifier les efforts de mise en œuvre afin de garantir la réalisation de tous les objectifs du programme. Le FMI continue d'assurer un engagement étroit et le soutien nécessaire au développement des capacités, à une surveillance économique efficace et à une mise en œuvre réussie du programme. Le soutien des partenaires internationaux reste crucial pour répondre aux besoins importants de développement du pays et aux risques liés au changement climatique. »

Tableau 1. Comores : Principaux Indicateurs Economiques (2023-26)

	2023	2024	2025	2026
	est.	proj.	proj.	proj.
Production				
Croissance du PIB réel (en %)	3.0	3.5	4.0	4.3
Emploi				
Chômage (en %)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Prix				
Inflation, moyenne de la période (en %)	8.5	3.3	1.7	2.1
Finances de l'administration centrale				
Recettes et dons (en % du PIB)	16.5	17.6	15.8	15.9
Dépenses (en % du PIB)	17.8	20.4	18.3	18.4
Solde budgétaire (en % du PIB)	-1.2	-2.8	-2.6	-2.4
Dette publique (en % du PIB)	32.5	34.3	35.2	35.5
Monnaie et crédit				
Monnaie au sens large (variation en %)	8.7	7.0	6.0	5.5
Crédit au secteur privé (variation en %)	12.8	8.3	5.7	6.5
Taux d'intérêt des bons du Trésor à trois mois (ou similaire ; en %)	1.2	1.2	2.2	3.2
Balance des paiements				
Compte des transactions courantes (en % du PIB)	-2.5	-3.3	-3.9	-4.0
IDE (en % du PIB)	0.4	0.5	0.6	0.6
Réserves (en mois d'importations)	7.5	9.4	7.7	10.4
Dette extérieure (en % du PIB)	32.5	34.3	35.2	35.5
Taux de change				
KMF/USD (moyenne de la période)	452.0

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.



UNION DES COMORES

RAPPORT DES SERVICES DU FMI AUX FINS DE LA DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT ÉLARGIE ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

7 juin 2024

RESUME

Contexte. Les conditions économiques se sont améliorées depuis le début du programme soutenu par la FEC. La croissance réelle du PIB devrait rester sur une trajectoire ascendante et culminer à environ 4½ pour cent dans le cours du programme. La baisse de l'inflation devrait se poursuivre en 2024, bien qu'à un rythme beaucoup plus lent que celui observé en 2023. L'achèvement prochain de grands projets publics et l'amélioration constante de la mobilisation des recettes intérieures seront les principaux facteurs de l'amélioration du solde primaire intérieur. Le secteur extérieur est stable et les réserves internationales brutes devraient rester supérieures à 7 mois de couverture des importations sur la durée du programme. Le scénario de référence est cependant sujet à une incertitude considérable car les Comores continuent de faire face aux difficultés d'un petit État insulaire fragile : d'importants enjeux de développement, des besoins de balance des paiements, un risque élevé de surendettement, un système bancaire vulnérable, des vulnérabilités en matière de gouvernance et de corruption, et l'exposition aux risques liés au changement climatique. Les tempêtes tropicales qui ont frappé l'Afrique de l'Est en avril et en mai ont également causé des dégâts importants dans le pays.

Résultats du programme. Pour la deuxième revue, la mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante malgré de graves fragilités économiques et institutionnelles. Les autorités ont atteint quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin décembre 2023. En partie à cause de faiblesses persistantes dans la gestion des liquidités, le CRQ continu de non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et l'objectif indicatif (OI) de non-accumulation d'arriérés intérieurs nets n'ont de nouveau pas été respectés. L'OI relatif aux dépenses sociales n'a pas non plus été respecté. En ce qui concerne les mesures correctives, les autorités i) ont remboursé intégralement tous les arriérés extérieurs nouvellement accumulés en 2023 et jusqu'à présent en 2024, à l'exception des emprunts à la BADEA et à Exim India en cours de discussion avec les créanciers ; ii) ont commencé à construire une base de données centralisée de la dette en utilisant un logiciel de gestion de la dette préexistant mais inutilisé ; et iii) se sont engagées à soumettre à la mission du FMI des rapports mensuels sur la dette produits au moyen de ce logiciel à partir de septembre 2024 (proposition de repères structurel, RS). Les progrès des réformes structurelles budgétaires ont été satisfaisants, mais des RS essentiels concernant la banque postale de

l'État SNPSF et la Chambre Anti-Corruption (CAC) ont été manqués. Six des onze RS prévus entre décembre et mai ont été atteints, tandis que deux RS fixé pour fin juin ont été atteints plus tôt que prévu.

Entretiens de politiques. Les discussions se sont concentrées sur i) le soutien aux efforts d'assainissement budgétaire des autorités visant à créer l'espace budgétaire nécessaire à faire face aux besoins du pays en matière de pauvreté et de développement et réduire les risques de viabilité de la dette, en s'appuyant sur des réformes structurelles budgétaires destinées à mobiliser les recettes intérieures, ii) le renforcement du secteur financier, notamment par la réduction des prêts non-performants (PNP) et l'achèvement de la restructuration de la SNPSF, et iii) l'avancement des réformes de gouvernance afin d'améliorer la gestion des finances publiques et de réduire davantage les vulnérabilités liées à la corruption. Les nouveaux RS proposés visent à poursuivre les progrès dans la mobilisation des recettes intérieures, à accélérer les réformes de la gestion des finances publiques, à continuer de stabiliser le secteur financier et à améliorer la gouvernance. Compte tenu du retard pris dans le lancement de la nouvelle banque postale BPC, il est proposé de reporter au 31 janvier 2025, au lieu du 31 juillet 2024, le RS relatif à la fourniture de rapports de surveillance de la conformité des opérations de la BPC avec la phase 1 du plan d'affaires. Il est également proposé que le RS manqué portant sur la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs (prévu pour mars 2024) soit reporté à septembre 2024.

Point de vue des services du FMI. Compte tenu des résultats globalement satisfaisants du programme jusqu'à présent et des engagements renouvelés pour l'avenir, les services du FMI recommandent d'achever la deuxième revue au titre de la FEC. Ils soutiennent également la demande de dérogation pour le non-respect du CRQ continu concernant la non-accumulation d'arriérés extérieurs, eu égard aux mesures correctives prises par les autorités.

Approuvé par
Costas Christou (AFR) et
S. Jay Peiris (SPR)

Les entretiens se sont déroulés du 15 au 19 avril 2024 à Washington, D.C. et du 24 avril au 7 mai 2024 à Moroni. L'équipe était composée de Suchanan Tambunlertchai (cheffe de mission), Guy Dabi Gab-Leyba, Barima Kwame Gyesaw, Mehdi El-Herradi (tous du département AFR), Anthony Ramarozatovo (FAD), Anna Belianska (MCM), Ibrahim Ahamada (économiste local), et Rima Turk (Représentante résidente, Bureau de Moroni). Mme Yahya (OEDAF) a également participé aux réunions. La mission a rencontré Son Excellence le Président Assoumani Azali, le Ministre des Finances Chanfiou, le gouverneur de la banque centrale Imani, le Secrétaire général du gouvernement Bandar, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires au développement et des représentants du secteur privé. J. Fernando Morán Arce, Gina Juhee Kang et Ignacio Gutiérrez (tous AFR) ont contribué à la préparation de ce rapport.

SOMMAIRE

CONTEXTE	5
DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RECENTS	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	10
DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	12
A. Politique budgétaire	12
B. Politique et opérations monétaires	18
C. Stabilisation du secteur financier	19
D. Réformes structurelles visant à renforcer les institutions et réduire la fragilité	20
CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU PROGRAMME	22
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	27
TABLEAUX	
1. Indicateurs économiques et financiers sélectionnés, 2022-29	25
2. État des repères structurels, 2023-24	25
3. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022-29	31
4a. Opérations financières consolidées du gouvernement, 2022-29 (en millions de francs comoriens)	32
4b. Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2022-29 (en pourcentage du PIB)	33
5. Enquête monétaire, 2022-29	34
6a. Balance des paiements, 2022-29 (en millions de francs comoriens)	35
6b. Balance des paiements, 2022-29 (en millions d'USD)	36
6c. Balance des paiements, 2022-29 (en pourcentage du PIB)	37

7. Indicateurs de la capacité de remboursement du Fonds, 2023-38	38
8. Besoins et sources de financement extérieur, 2024-28	39
9. Calendrier des décaissements, 2023-27	40

ANNEXES

I. Réduction de la pauvreté et croissance	41
II. Matrice d'évaluation des risques	44
III. Stratégie de développement des capacités	47

APPENDICES

I. Lettre d'intention	58
Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières	61
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	80

CONTEXTE

1. **Le gouvernement a entamé son quatrième mandat et restera en place jusqu'en 2029.**

Les tensions sociales qui ont éclaté après les élections présidentielles du 14 janvier se sont apaisées et le pays a repris une activité normale. Le nouveau gouvernement se concentre sur le maintien de la stabilité macroéconomique, la poursuite des réformes, notamment celles du programme soutenu par la FEC, et la poursuite du programme de croissance et de réduction de la pauvreté dans le cadre du plan de développement national, le *Plan Comores émergent* (voir annexe 1). Les autorités, notamment le président Azali, ont réitéré leur ferme engagement en faveur du programme soutenu par la FEC.

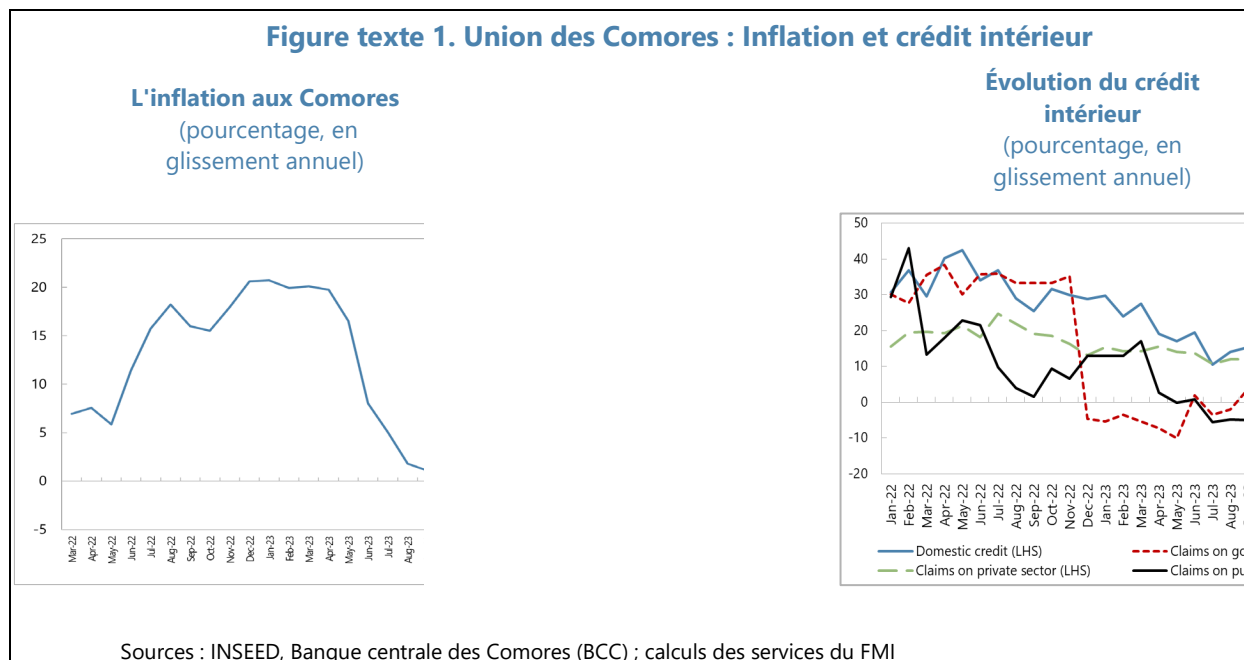
2. **La mise en œuvre du programme pour la deuxième revue a été globalement satisfaisante malgré de graves fragilités économiques et institutionnelles.**

Les autorités ont rempli quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin décembre 2023. En partie à cause des faiblesses persistantes de la gestion des liquidités, le CRQ continu portant sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et les OI sur la non-accumulation d'arriérés intérieurs nets ainsi que les transferts sociaux en espèces n'ont de nouveau pas été respectés. Les progrès des réformes structurelles budgétaires ont été satisfaisants, mais les principaux repères structurels non budgétaires concernant la banque postale publique SNPSF et la Chambre Anti-Corruption (ACC) n'ont pas été atteints. Six des onze repères structurels (RS) prévus de décembre à mai ont été atteints, tandis que deux RS fixés pour la fin juin ont été atteints plus tôt que prévu.

3. **Les Comores demeurent vulnérables aux chocs et aux risques liés au climat.**

Au début du mois de février 2024, les autorités sanitaires ont déclaré une épidémie de choléra, avec 3 244 cas signalés et 67 décès à la fin du mois d'avril (l'OMS de région africaine). Les tempêtes tropicales qui ont frappé l'Afrique de l'Est en avril et en mai ont également causé d'importants dégâts dans certaines régions du pays. Le gouvernement est contraint de mobiliser des ressources pour venir en aide aux villages et aux infrastructures touchés. Des discussions sont en cours avec les partenaires de développement en vue d'une aide d'urgence.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RECENTS



4. L'activité économique a repris comme prévu, tandis que l'inflation et la croissance du crédit se sont ralenties (figure texte 1). La croissance est estimée à 3 % pour 2023, conformément aux projections à la première revue, grâce aux projets d'investissement public en cours et au rebond de l'activité après la pandémie. L'inflation a diminué, atteignant -2 % (en glissement annuel) en décembre (contre 20,6 % à la fin de 2022), reflétant à la fois l'effet de base et une décélération prononcée de l'inflation alimentaire. Les récentes hausses de prix ont ramené l'inflation en territoire positif, avec un taux d'inflation de 2,2 % en mars. La croissance du crédit intérieur (en glissement annuel) s'est ralentie, passant de 19,5 % en juin 2023 à 3,5 % en décembre et à 0,3 % en mars 2024, sous l'effet d'une baisse rapide du crédit aux entreprises publiques qui retrouvent l'accès au crédit commercial extérieur à court terme, ce qui avait été suspendu en raison d'arriérés. La croissance du crédit au secteur privé s'est stabilisée à environ 13 % au cours du deuxième semestre 2023 avant de tomber à environ 5 % au cours du premier trimestre 2024.

Tableau texte 1. Union des Comores : évolutions budgétaires (en millions de KMF)			
	2022	2023	en pourcentage
	Est.		
Recettes et dons, total	81,778.0	99,785.5	22.0
Recettes	56,326.2	61,716.6	9.6
Fiscales	44,356.7	49,631.4	11.9
Non-fiscales	11,969.5	12,085.1	1.0
Dons	25,451.7	38,068.9	49.6
Dépenses et prêts nets, total	107,876.9	107,876.9	0.0
Dépenses courantes	64,854.0	77,253.8	19.1
Dépenses courantes primaires	61,432.8	70,500.3	14.8
Traitements et salaires	28,630.7	31,500.5	10.0
Biens et services	13,876.1	18,449.8	33.0
Transferts	18,926.0	20,550.0	8.6
Intérêts de la dette	1,134.4	2,252.5	98.6
Dépenses en capital	39,642.0	30,623.1	-22.8
Budgétaires (fin. ressources propres)	7,055.2	13,243.7	87.7
Financées sur ressources extérieures	32,586.8	17,379.4	-46.7
Solde primaire ¹	-11,012.7	-12,332.4	12.0
Solde global (base ordonnancement)	-22,718.0	-8,091.4	-64.4
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	1,860.1	583.5	-68.6
Intérêts sur la dette extérieure	298.5	184.8	-38.1
Arriérés intérieurs	1,561.6	398.7	-74.5
Solde global (base caisse)	-20,857.9	-7,507.9	-64.0

Sources : Ministère des Finances, calculs des services du FMI.

5. Les recettes fiscales et les dépenses intérieures ont augmenté en 2023, ce qui a maintenu le solde primaire intérieur à environ 2 % du PIB. Les recettes fiscales se sont accrues de 11,9 %, principalement en raison d'une hausse des taxes sur les biens et les services, due à l'amélioration des efforts d'administration des recettes et à la suppression des exonérations de taxes à la consommation sur une grande variété de biens, notamment le ciment, le fer, le contreplaqué, les planches, les conserves, l'huile de cuisson, les jus de fruits, le lait, les préparations alimentaires pour enfants, le gaz propane et le pétrole lampant, ce qui a élargi l'assiette fiscale (tableau texte 1). Sur le plan des dépenses, les dépenses primaires courantes ont augmenté de 9,8 %, en raison des préparatifs des élections présidentielles et de gouverneurs, ainsi que des dépenses liées à la présidence comorienne de l'Union africaine, qui s'est achevée en février 2024. Les dépenses d'investissement intérieur ont augmenté de manière significative de 87,7 %, ce qui traduit les efforts déployés pour achever l'hôpital El Maarouf. Malgré cette augmentation des dépenses, le déficit intérieur primaire (12 332,4 millions de KMF) est resté à peu près stable en 2023 en pourcentage du PIB par rapport à l'année précédente. Le déficit budgétaire global sur la base des engagements s'est considérablement amélioré en 2023, atteignant 1,8 % du PIB contre 4 % en 2022, soutenu par les décaissements de l'aide budgétaire.

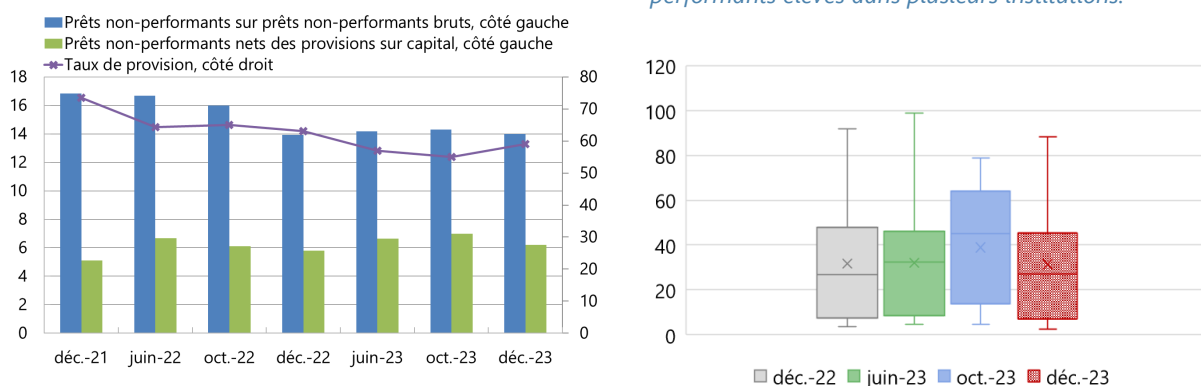
6. Les réserves internationales brutes ont augmenté. Le déficit du compte courant (DCC) s'est creusé pour atteindre 2,5 % du PIB en 2023, contre 0,6 % en 2022, bien qu'il soit meilleur que prévu à la première revue de la FEC (5,8 % du PIB). Par rapport à 2022, l'augmentation du DCC est due à un déficit commercial plus élevé en raison de la faiblesse des exportations de vanille, qui a été partiellement compensée par le niveau élevé des envois de fonds. Le niveau des réserves internationales brutes a augmenté pour atteindre 321 millions USD fin 2023 (7,3 mois d'importations de biens et de services), en partie grâce aux décaissements de prêts et de dons. En février 2024, la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a officiellement approuvé les conditions d'adhésion de l'Union des Comores, concluant ainsi le processus d'adhésion entamé en 2007 et marquant la première fois en huit ans qu'un des pays les moins avancés (PMA) aura rejoint avec succès l'organisation.

Figure texte 2. Union des Comores : Prêts non-performants, du système et distribution

(en pourcentage)

Le ratio des prêts non-performants du système est resté stable à 14 %.

Le système financier présente une forte segmentation – trois des neuf institutions détiennent environ 68 % des actifs du système – avec des prêts non-performants élevés dans plusieurs institutions.



Note : Données non-pondérées.

Source : BCC, calculs des services du FMI.

7. Le secteur financier reste fragile. Le ratio agrégé des prêts non-performants (PNP) du système financier est resté stable à 14 % en 2023, avec des différences marquées entre les neuf institutions financières (cinq banques et quatre institutions financières décentralisées, ou microfinances) (figure texte 2). Alors que certaines institutions ont réussi à améliorer leurs ratios des PNP, deux ont vu leur ratio des PNP doubler, en raison de leur exposition importante au secteur de la vanille, qui a été fortement impacté par la baisse des exportations en 2023. Le taux de provision des PNP est passé de 63 à 59 % au cours de cette période, ce qui est légèrement inférieur au niveau réglementaire fixé par la Banque centrale (BCC). Les autorités font progresser la restructuration de la banque postale SPNSF, bien qu'avec des retards. Sur les huit institutions financières restantes, six continuent à enregistrer des pertes et cinq sont sous-capitalisées (45 et 36 % des actifs du système, respectivement).

Tableau texte 2. Union des Comores : Indicateurs de solidité financière du secteur financier, 2016-2023

(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021(1)	2022(1)	2023(1,2)
Adéquation du capital								
Capital réglementaire sur actifs pondérés par le risque	20	21	22	28	25	8	11	11
Qualité des actifs								
Prêts non-performants sur prêts bruts	22	25	24	23	24	17	14	14
Prêts non-performants nets des provisions sur capital	39	49	41	29	35	23	30	43
Recettes et rentabilité								
Rendement sur fonds propres	9	-1	0	-1	-8	-1	9	-1
Liquidité								
Actifs liquides sur passifs à courts-terme		85	94	89	104	N.A.	N.A.	N.A.
Dépôts sur prêts non-interbancaires totaux		123	132	135	155	163	136	137

Sources : Banque Centrale des Comores (BCC), et estimations des services du FMI.

(1) Estimations et calculs des services du FMI basés sur les données de la BCC. En raison du manque de personnel au sein du Département de Supervision, la BCC n'a pas communiqué les ISF depuis fin décembre 2020.

(2) Fin décembre 2023. Données non-auditées.

8. Les autorités ont accumulé de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs nets. Au moment de la première revue de la FEC, les autorités avaient apuré la plupart des nouveaux arriérés extérieurs accumulés en 2023, à l'exception de ceux envers la BADEA (multilatérale) et Exim India (officiel) qui restent en discussion.¹ De nouveaux arriérés ont été accumulés sur ces deux emprunts, car le service de la dette de décembre 2023 (0,35 million USD à la BADEA et 0,13 million USD à Exim India) n'a pas été payé, comme prévu. Cependant, les autorités ont également accumulé de nouveaux arriérés en décembre en raison de paiements tardifs : 1,4 million USD au créancier commercial TDB (exigible en décembre 2023 et payé avec un léger retard ce mois-là), 0,4 million USD au créancier officiel Bpifrance Assurance Export (exigible en décembre 2023 et payé en janvier 2024), et 0,09 million USD à la Banque islamique de développement multilatérale (BID) (exigible en décembre 2023 et payé en mars 2024). De même, en 2024, les arriérés extérieurs suivants ont été accumulés : 1,36 million USD à la TDB (exigible en mars et payé en mai), et 0,16 million USD et 0,41 million USD au créancier officiel Fonds Saoudien de Développement (SFD) (exigibles en février et mars, respectivement, et payés en mai). Les arriérés intérieurs nets s'élevaient à 399 millions de KMF (0,07 % du PIB) à fin décembre 2023, principalement constitués de retards de paiement pour les transferts et les investissements.

¹ Les Comores sont actionnaires de la BADEA. Comme l'institution s'est orientée vers le service aux pays non actionnaires, la banque a demandé que son prêt aux Comores soit transféré à un nouveau créancier. A partir d'avril 2024, la BADEA a désigné un représentant pour travailler avec les autorités comoriennes en vue d'une résolution. Des entretiens sont également en cours concernant les arriérés envers Exim India pour un projet de centrale électrique qui fait actuellement l'objet d'un litige.

PERSPECTIVES ET RISQUES

9. Les projections macroéconomiques de base restent globalement inchangées par rapport à la première revue de la FEC. La croissance devrait atteindre 3,5 % en 2024 grâce aux mégaprojets en cours tels que l'hôpital El Maarouf et l'hôtel Galawa. L'inflation moyenne pour 2024 a été révisée à la hausse à 3,3 % (2,2 % lors de la première revue), reflétant les récentes hausses des prix des denrées alimentaires et les attentes d'un déclin plus progressif de l'inflation dans les économies avancées. La croissance à moyen terme devrait culminer à environ 4½ % au cours du programme appuyé par la FEC, sous réserve de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et de réformes structurelles dans le cadre du programme. Le DCC pour 2024 a été révisé à 3,5 % du PIB (contre 5,7 % lors de la première revue), reflétant l'hypothèse d'importations légèrement plus basses et de flux d'envois de fonds plus importants, conformément aux tendances observées récemment. À moyen terme, le DCC devrait augmenter progressivement pour atteindre 4½ % du PIB, les envois de fonds revenant peu à peu à leurs niveaux historiques. Le niveau des réserves internationales brutes resterait compris entre 7 et 8 mois d'importations.

10. Des risques importants pèsent sur les perspectives à court terme (annexe 2). Sur le plan intérieur, une intensification de l'épidémie de choléra pourrait freiner l'activité économique, notamment en réduisant le tourisme de retour de la diaspora ou en reportant des activités sociales telles que les *Grands Mariages*, ce qui aurait des répercussions sur les recettes fiscales. Les chocs climatiques menacent la croissance et pèsent lourdement sur le financement public nécessaire pour y faire face. Le principal risque extérieur découle de l'évolution des modèles géoéconomiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent, qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le commerce, en particulier sur les importations de pétrole et de denrées alimentaires. Les risques à la hausse comprennent des bénéfices plus importants ou plus rapides que prévu en matière de commerce et d'investissement grâce à l'adhésion à l'OMC et un coup de pouce plus fort que prévu à la croissance grâce aux projets d'investissement public.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

11. Les résultats obtenus au regard des objectifs quantitatifs ont été globalement satisfaisants (tableau texte 5a).

- Les recettes fiscales et le solde primaire intérieur ont atteint leurs OI de fin septembre et leurs CRQ de fin décembre.
- L'OI de fin septembre sur les réserves internationales nettes (RIN) a été légèrement manquée, comme indiqué lors de la première revue ; le CRQ de fin décembre sur les RIN et le CRQ continu sur la dette extérieure non concessionnelle ont été respectés.
- Les autorités n'ont pas respecté le CRQ continu concernant l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs (voir ¶8 et 22).

- Les OI de fin septembre et de fin décembre portant sur l'accumulation d'arriérés intérieurs nets n'ont pas été respectés.
- Les OI de fin septembre et de fin décembre sur les transferts sociaux en espèces, soutenus par la Banque mondiale (BM), n'ont pas été atteints. À partir de 2024, il est proposé d'inclure un mécanisme d'ajustement pour cet objectif afin de tenir compte de changements imprévus dans les décaissements du projet (voir le protocole d'accord technique, PAT 116).

12. Les progrès en matière de réformes structurelles budgétaires ont été globalement satisfaisants, mais des RS essentiels concernant la banque postale et la Chambre Anti-Corruption (CAC) ont été manqués.

- Le RS de fin décembre visant à augmenter de 10 % le nombre de contribuables actifs à la direction des grandes et moyennes entreprises (DGME) et à envoyer des lettres d'avis aux nouveaux contribuables a été respecté, avec une augmentation constatée de 17 % du nombre de contribuables pour la fin de l'année 2023.
- Les autorités ont atteint le RS de fin décembre d'interconnexion des plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange de données entre la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale des douanes (DGD).
- Le RS de fin décembre concernant l'achèvement de l'audit des arriérés intérieurs a été respecté, le rapport ayant été approuvé par un comité d'audit composé de membres des services du Trésor, des directions générales de la comptabilité, de la dette, du budget et des impôts. La stratégie d'apurement de ces arriérés (RS de fin mars) nécessitera cependant plus de temps pour être finalisée.
- Le RS de fin mai concernant la soumission au Parlement du cadre de résolution statutaire comprenant les trois points recommandés dans le rapport d'assistance technique (AT) du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) du FMI a été respecté.
- Le RS de fin mars portant sur la nomination du directeur de la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCP) n'a pas été respecté dans les délais en raison de difficultés à identifier des candidats appropriés pour le processus de sélection. Les autorités prévoient de finaliser cette nomination d'ici le mois de juillet.
- Trois RS ont été atteints plus tôt que prévu. Les autorités ont achevé en décembre le transfert *de jure* de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration douanière et en mai la publication des arrêtés ministériels pour mettre en œuvre le code des douanes (des RS de fin juin 2024). Le budget 2024 approuvé par le Parlement a été publié en février (RS de fin avril).
- Les autorités n'ont pas respecté le RS de fin décembre concernant l'octroi d'agrément bancaire à la nouvelle banque postale, la *Banque Postale des Comores* (BPC), par le conseil d'administration de la BCC. Les états financiers d'ouverture, la séparation des actifs entre la BPC, la SNPSF et l'entité postale, ainsi que le plan d'entreprise actualisé n'ont pas été achevés à temps. Malgré ce revers, les autorités ont continué à travailler et ont soumis le dossier de demande d'agrément complet au conseil d'administration de la BCC en avril.

Depuis lors, elles ont travaillé en étroite collaboration avec le conseil d'administration pour fournir les clarifications manquantes, en vue de recevoir la licence bancaire avant la fin du mois de juin (voir ¶125 ; Mémoire de politiques économiques et financières, MPEF ¶113).

- Les autorités n'ont pas non plus respecté le RS de fin décembre sur l'opérationnalisation de la CAC, en raison de retards dans le lancement des différents processus requis. Cependant l'appel à candidature pour les membres de la CAC a été lancé au début de l'année 2024, et la sélection a été finalisée en mai. Le décret de création de la CAC a été signé par le Président le 23 mai 2024.

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

A. Politique budgétaire

Vers la viabilité budgétaire : créer la dynamique

13. Les résultats budgétaires globaux de 2023 ont été dans l'ensemble conformes aux attentes et les objectifs pour 2024 demeurent appropriés. Malgré quelques dépassements de dépenses au second semestre 2023 avant les élections de 2024 et les derniers mois de la présidence comorienne de l'Union africaine, l'objectif de solde primaire intérieur (SPI) pour 2023 a été atteint du fait de l'exécution plus lente que prévu du projet de l'hôpital El Maarouf. Le résultat du SPI de -2 % du PIB est toutefois légèrement inférieur aux -1,8 % projetés au moment de la première revue de la FEC. Les autorités s'attendent à ce que la forte collecte de recettes se poursuive en 2024, sur la base de l'élargissement récent de l'assiette fiscale et du renforcement des efforts d'administration des recettes, fournissant ainsi une base pour le maintien des objectifs budgétaires relativement serrés pour 2024 – avec un SPI de -1,4 % du PIB. Les services du FMI notent que le maintien de cet objectif exigera une discipline forte malgré les pressions émergentes sur les dépenses, notamment les dépenses nécessaires pour faire face à l'épidémie de choléra et aux dommages causés par les tempêtes, les demandes d'augmentation de salaires des syndicats d'enseignants et à la poursuite des investissements sur El Maarouf. Pour le moment, les autorités sont déterminées à faire face à ces pressions en procédant à des réaffectations de dépenses à partir de l'investissement intérieur et en mobilisant l'aide extérieure.

14. Les projections budgétaires pour 2025 ont été révisées pour tenir compte des engagements pris lors de l'adhésion à l'OMC et des besoins de dépenses, tout en maintenant la trajectoire d'assainissement budgétaire à moyen terme. Dans le cadre de l'adhésion à l'OMC, les Comores ont accepté de supprimer certains droits d'entrée qui relèvent des « autres droits et charges » (ADC), à commencer par la « patente d'importation » (PI), « l'acompte sur l'impôt sur les sociétés » (AI) en 2025, et la « redevance administrative unique » (RAU) en 2026. À l'avenir, les deux premiers impôts seront gérés par la DGI. La RAU, qui est perçue *ad valorem*, n'est pas conforme aux règles de l'OMC et devrait être remplacée par une redevance liée au coût des services douaniers rendus. Les discussions ont mis en évidence l'impact de ces changements et ont souligné l'importance des stratégies visant à assurer une croissance continue des recettes (voir les discussions

dans le cadre des réformes budgétaires structurelles). Les services du FMI ont conseillé aux autorités de demander en temps opportun une assistance technique pour les aider à mettre en œuvre les changements, notamment en élaborant un plan d'action complet pour compenser toute perte de recettes éventuelle résultant de ces réformes. En ce qui concerne les dépenses, les projections pour 2025 supposent une augmentation des salaires conformément à l'accord conclu entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants, l'impact ponctuel des élections législatives sur les dépenses en biens et services, et les investissements restants pour achever l'hôpital El Maarouf. Le SPI implicite de -0,5 % du PIB (-0,2 % lors de la première revue) constituerait une poursuite de l'assainissement budgétaire, bien qu'à un rythme légèrement plus lent que celui envisagé précédemment. Sur la période du programme, l'assainissement total du SPI resterait de 1,8 point de pourcentage du PIB (ce qui ramènerait le SPI à -0,1 % du PIB en 2027), ce qui permettrait aux Comores d'atteindre un risque modéré de surendettement en 2028. Cette trajectoire suppose une augmentation régulière des recettes fiscales d'au moins 0,3 point de pourcentage du PIB par an, soutenue par des réformes structurelles en matière de politique fiscale et d'administration des recettes, la normalisation des dépenses d'investissement public après l'achèvement des grands projets, et la stabilisation du ratio masse salariale/PIB.

15. Les dépenses sociales inscrites au budget comprennent des transferts aux secteurs de la santé et de l'éducation, tandis que la Banque mondiale soutient un programme de protection sociale ciblé. Les besoins de dépenses sociales urgentes sont pour le moment, pris en compte dans l'enveloppe budgétaire de 2024, y compris les dépenses des centres d'isolement du choléra et la réaffectation possible des dépenses d'investissement intérieur aux dépenses liées aux inondations. Le projet financé par la Banque mondiale (Projet de filets sociaux de sécurité résilients et réactifs aux chocs, PFSS-RRC) reste le seul programme de dépenses sociales ciblées dans le pays. Ce programme prévoit des transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables ainsi que des compensations en espèces pour compléter le travail productif. Le premier a bénéficié à 39 904 ménages, avec un ciblage basé sur la localisation géographique et la connaissance au niveau communautaire de la situation des ménages, comme l'insécurité alimentaire ou le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, et des paiements en espèces effectués au moyen de l'argent mobile. Ce dernier est une nouvelle initiative lancée en avril 2024 qui vise à encourager le travail productif des ménages, avec un objectif de couverture d'environ 18 000 ménages. Le projet est actuellement financé jusqu'en 2027. La couverture du programme soutenu par la Banque mondiale étant limitée dans le temps, les autorités espèrent mettre en œuvre leurs propres initiatives en matière de dépenses sociales par l'intermédiaire du réseau PFSS-RRC. Entre-temps, les allocations budgétaires cohérentes des autorités pour les dépenses de santé et d'éducation garantissent un certain niveau de protection sociale à l'ensemble de la population.

Réforme structurelle des finances publiques

16. La mobilisation des recettes intérieures nécessitera de consolider les progrès déjà réalisés dans l'administration des recettes et d'améliorer les perspectives de recettes grâce à des réformes du système fiscal. Dans le cadre du programme, les autorités ont mis en place la DGME, augmenté le nombre de contribuables actifs et interconnecté les bases de données fiscales

et douanières. Ces efforts louables devront être complétés par d'autres réformes pour améliorer les recettes fiscales qui restent faibles.

- Il conviendrait que la DGME continue d'augmenter le nombre de contribuables actifs. L'assiette fiscale des Comores reste étroite et les efforts d'administration des recettes doivent être soutenus pour capter le potentiel fiscal, notamment des activités économiques extérieures à l'île principale de Ngazidja.
- La DGI devrait utiliser les données issues de l'interconnexion SIGIT-SYDONIA pour élargir l'assiette fiscale et augmenter les recettes fiscales perçues. A cet effet, la DGI produira un rapport faisant état des redressements fiscaux issus des contrôles fiscaux et des nouveaux contribuables identifiés à partir des échanges de données SIGIT-SYDONIA au cours du second semestre 2024 (RS proposé), comprenant *entre autres les* redressements fiscaux notifiés, les montants recouverts et les pénalités infligées. A terme, l'activation du logiciel SIGIT sur les îles de Mohéli et d'Anjouan permettra une meilleure intégration du système fiscal dans l'ensemble de l'Union.
- L'administration douanière peut être considérablement renforcée. En particulier, l'utilisation du régime suspensif qui permet une exonération temporaire des paiements douaniers sur certaines marchandises occasionne des pertes car en définitive beaucoup de ces paiements ne sont pas perçus. En 2023, ces exemptions temporaires représentaient 0,4 % du PIB. Il a donc été convenu que la DGD élaborerait un plan visant à identifier les paiements douaniers non perçus dans le cadre du régime suspensif (RS proposé) et à recouvrer au moins la moitié des paiements non régularisés au 30 juin 2024 d'ici la fin de l'année 2024 (RS proposé).
- Les autorités doivent s'orienter vers des stratégies fiscales à moyen terme. À cette fin, elles entreprendront une analyse des dépenses fiscales en commençant par les droits de douane et les impôts indirects (RS proposé), qui bénéficiera du soutien du Département des finances publiques (FAD) du FMI. Cette activité compléterait la mise en place prochaine de l'Unité de politique fiscale (UPF) (RS pour septembre 2024) et servirait de base à la formation du personnel de l'UPF et à l'identification des prochaines étapes clés (par exemple, la publication de l'analyse, la réduction des incitations et des exonérations fiscales). Les services du FMI ont souligné que la réforme du système fiscal ne peut plus être retardée, notamment parce qu'une stratégie de remplacement des recettes sera nécessaire pour compenser l'abaissement des droits de douane et la suppression de certains droits d'entrée dans le cadre de l'adhésion à l'OMC.

17. Les réformes douanières alignées avec les normes de l'OMC sont en cours. Outre la simplification de la structure des tarifs douaniers et le démantèlement progressif des ADC, les autorités entreprennent des réformes législatives et administratives pour aligner le régime du commerce extérieur avec les normes de l'OMC. FAD apporte un soutien important au renforcement des capacités dans ces domaines ainsi que dans le renforcement de la fonction d'évaluation des marchandises, de la gestion des risques et de l'efficacité des contrôles douaniers. Les autorités ont finalisé les textes d'application du code des douanes (RS pour juin 2024).

18. Les autorités s'efforcent d'améliorer la transparence du budget et de produire des statistiques budgétaires en temps opportun, bien que la qualité des données demeure problématique, notamment en ce qui concerne l'exécution du programme d'investissements publics. Les autorités ont amélioré le processus de production du tableau trimestriel des opérations financières de l'État (TOFE) en établissant le comité TOFE chargé d'établir les comptes budgétaires, qui comprend toutes les entités qui fournissent des données budgétaires (direction du budget, direction de la dette, Trésor, Commissariat au Plan, direction des impôts et BCC). Les services du FMI ont salué la publication pour la première fois en temps opportun du budget 2024 approuvé et ont encouragé les autorités à commencer à publier d'autres documents pour le processus budgétaire, comme le prévoit la loi portant opérations financières de l'État (LOFE).

19. La réforme du compte unique du Trésor (CUT) est essentielle pour améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette. Les efforts déployés en 2014 pour mettre en place le CUT ont été en grande partie renversés. Le manque de confiance dans le système de gestion de la trésorerie a conduit à une prolifération, plus de 160, des comptes du gouvernement et des entités publiques à la BCC, chacun étant affecté à des fins spécifiques, par exemple les salaires, le service de la dette, l'investissement et les projets avec le financement extérieur. Sur le plan fonctionnel, le CUT ne sert que de « relais » pour ces autres comptes. Bien que les autorités aient noté que les entrées et sorties de fonds par l'intermédiaire du CUT assurent une traçabilité totale des recettes et des dépenses, l'évaluation en temps réel des liquidités de l'État a été compliquée par le nombre de comptes – dont certains échappent au contrôle du comptable public – et par l'absence de rapports réguliers sur la position de trésorerie consolidée. Ce manque de visibilité aggrave la capacité déjà limitée de gestion des liquidités et contribue à l'accumulation récurrente d'arriérés intérieurs et extérieurs. Les services ont conseillé aux autorités de revenir aux termes de l'accord du CUT de 2014, qui interdit à la BCC d'ouvrir des comptes en dehors du contrôle du comptable public et qui exige de la BCC qu'elle communique quotidiennement les soldes de trésorerie consolidés au Trésor. Comme première étape de la réforme de l'accord du CUT et à titre de mesure corrective du CRQ manqué sur l'accumulation d'arriérés extérieurs, le Ministère des Finances demandera à la BCC de communiquer quotidiennement les états consolidés de tous les soldes des comptes de l'État à la DGCP, au trésorier-payeur général de l'Union (TPGU) et au FMI (RS proposé). Ces rapports permettront au Trésor d'avoir une plus grande visibilité sur la position de liquidité de l'État, ce qui devrait atténuer le problème persistant des arriérés. À terme, les autorités devront réintégrer tous les comptes dans le CUT et assurer la fongibilité des liquidités indépendamment de leur utilisation finale, en commençant par les comptes liés à l'administration centrale et, au fur et à mesure du renforcement des capacités en matière de gestion de la trésorerie, par ceux des entreprises publiques et des projets, comme indiqué dans la feuille de route du CUT 2021. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la trésorerie, les autorités ont mis en œuvre des transferts quotidiens des recettes fiscales de son compte bancaire commercial vers le CUT au lieu des transferts bihebdomadaires actuels.

20. La modernisation du cadre juridique des entreprises publiques, l'amélioration de leurs performances et le renforcement de leur surveillance restent essentiels pour gérer les risques budgétaires. La nouvelle loi sur les entreprises publiques, préparée avec le soutien de FAD et visant ces objectifs, est en cours de finalisation après un examen approfondi par les ministères concernés.

Les autorités prévoient d'adopter la loi au cours de la session parlementaire en cours (avril-juin). Entre-temps, la mission a invité les autorités à commencer à doter en personnel la direction chargée de la supervision des entreprises publiques. Un programme intense d'assistance technique sera nécessaire pour mettre en œuvre la loi, notamment en ce qui concerne les cadres de gouvernance des entreprises publiques, la production des rapports financiers et la conformité avec les règles comptables de l'OHADA.

Questions relatives à la dette

21. Les autorités se sont efforcées de contenir les arriérés intérieurs en 2023 et travaillent sur une stratégie visant à éliminer les arriérés accumulés entre 2009 et 2020. Lors de la première revue, les autorités s'étaient engagées à éliminer avant la fin de l'année les arriérés intérieurs nets accumulés en 2023. Bien que cela n'ait pas été possible, les arriérés intérieurs nets ont été réduits de plus de moitié au cours du second semestre 2023. Les autorités sont déterminées à apurer ces arriérés tout en maintenant l'objectif de zéro accumulation d'arriérés intérieurs nets en 2024 grâce à des efforts accrus de gestion de la trésorerie, notamment par la mise en œuvre de balayages quotidiens des recettes fiscales dans le CUT (¶19). Le plus grand défi à relever, cependant, est l'important stock préexistant d'arriérés intérieurs accumulés antérieurement au programme 2021-23 suivi par les services. Selon le rapport d'audit achevé (RS de décembre 2023), les arriérés intérieurs accumulés entre 2009 et 2020 s'élèvent à environ 45,8 milliards de KMF (4,5 % du PIB de 2023). Les arriérés des principales entreprises publiques (envers l'État et d'autres entreprises publiques) représentent environ 73 % de ce montant. Bien que les autorités aient eu pour objectif d'achever pour fin mars 2023 une stratégie d'apurement de ces arriérés intérieurs (RS), la complexité des dettes croisées et l'application éventuelle de la prescription pour certaines dettes ont nécessité plus de temps pour élaborer la stratégie d'apurement. Il est donc proposé de reporter le RS à fin septembre 2024.

22. Les autorités ont pris des mesures correctives eu égard au non-respect du CRQ concernant l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Dans le cadre de la FEC, les autorités ont renforcé leur vigilance à l'égard des remboursements de la dette extérieure. Cependant, les fortes contraintes de liquidité dues à des recettes fiscales très faibles et les insuffisances de la capacité de gestion de la dette et des liquidités continuent d'entraver la ponctualité des remboursements de la dette, ce qui entraîne des violations récurrentes et temporaires du CRQ continu (voir ¶18). Les contraintes de capacité se font sentir dans l'ampleur du suivi requis pour la notification de la dette, en particulier en l'absence d'une base de données centralisée sur la dette. Comme mesures correctives, les autorités ont i) remboursé intégralement tous les arriérés extérieurs nouvellement accumulés en 2023 et jusqu'à présent en 2024, à l'exception de ceux envers la BADEA et Exim India qui restent en discussion ; ii) commencé à construire une base centralisée des données de la dette en utilisant un logiciel de gestion de la dette préexistant mais inutilisé ; et iii) se sont engagées à soumettre à la mission du FMI des rapports mensuels sur la dette produits à partir de ce logiciel à partir de septembre 2024 (proposition de RS). En outre, les autorités entreprennent un projet, soutenu par la Banque africaine de développement (BAD), qui mettra à niveau le logiciel de gestion de la dette et renforcera les capacités de la Direction de la dette. Le FMI travaille en étroite

coordination avec la BAD et se tient prêt à fournir un soutien ciblé au développement des capacités pour compléter ces efforts. Les services du FMI ont pris note des efforts déployés par les autorités pour rechercher un autre créancier qui reprendrait le prêt de la BADEA, ce qui constitue une stratégie crédible d'apurement des arriérés, et les autorités se sont engagées avec le gouvernement indien à régler dès que possible les arriérés officiels qu'elles ont accumulés envers Exim India.

Tableau texte 3. Union des Comores : Tableau récapitulatif du plan d'emprunts extérieurs projeté
(en millions de KMF)

Dette extérieure PPG	2024		2025		2026	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
Par source de financement de la dette	79.2	100.0	81.0	100.0	65.4	100.0
Dette concessionnelle, dont	69.7	88.0	71.5	88.3	55.9	85.5
Multilatérale	47.9	60.5	36.5	45.1	5.9	9.0
Bilatérale	9.4	11.8	9.3	11.5	5.1	7.8
Autres	12.5	15.8	25.7	31.7	44.9	68.7
Dette non concessionnelle, dont	9.5	12.0	9.5	11.7	9.5	14.5
Semi-concessionnelle ¹	9.5	12.0	9.5	11.7	9.5	14.5
Termes commerciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Par type de créancier	79.2	100.0	81.0	100.0	65.4	100.0
Multilatérale	57.4	72.4	46.0	56.8	15.4	23.5
Bilatérale	9.4	11.8	9.3	11.5	5.1	7.8
Termes commerciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	12.5	15.8	25.7	31.7	44.9	68.7
		0.0		0.0		0.0
Utilisations du financement par la dette	79.2	100.0	81.0	100.0	65.4	100.0
Infrastructures	57.2	72.3	45.8	56.6	34.1	52.1
Financement du budget	9.5	12.0	9.5	11.7	9.5	14.5
Autres	12.5	15.8	25.7	31.7	21.8	33.4

1/ Décaissements prévus de la FEC

Source : projections des services du FMI basées sur des entretiens avec les autorités.

Tableau texte 4. Union des Comores : Décomposition de la dette publique

	2020	2021	2022	2020	2021	2022
	En millions de dollars			% du PIB		
Total	320.0	388.8	416.3	26.3	30.5	34.0
Créanciers externes	284.5	322.5	333.5	23.4	25.3	27.2
Créanciers multilatéraux ²	106.4	123.0	131.1	8.7	9.7	10.7
FMI	28.7	27.6	23.4	2.4	2.2	1.9
Banque Mondiale	20.2	28.4	39.2	1.7	2.2	3.2
BAD/BAD/IADB	2.5	7.1	8.2	0.2	0.6	0.7
Autres institutions multilatérales	55.1	60.0	60.2	4.5	4.7	4.9
<i>dont : BADEA</i>	28.3	28.0	28.0	2.3	2.2	2.3
<i>dont : TDB</i>	13.2	18.3	17.4	1.1	1.4	1.4
<i>dont : BlsD</i>	7.5	7.5	6.9	0.6	0.6	0.6
Créanciers bilatéraux	178.1	199.4	202.5	14.6	15.7	16.5
Club de Paris	2.1	2.1	2.5	0.2	0.2	0.2
<i>dont : France</i>	2.1	2.1	2.5	0.2	0.2	0.2
Pays non membres du club de Paris	176.0	197.4	200.0	14.5	15.5	16.3
<i>dont : Chine</i>	91.1	112.1	110.8	7.5	8.8	9.0
<i>dont : Arabie Saoudite</i>	33.7	33.7	38.0	2.8	2.6	3.1
<i>dont : Inde</i>	26.4	26.4	26.4	2.2	2.1	2.2
<i>dont : Koweït</i>	24.8	25.1	24.8	2.0	2.0	2.0
Obligations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers commerciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Domestique	35.5	66.3	82.7	2.9	5.2	6.8
Détenue par les résidents, total ³	35.5	66.3	82.7	2.9	5.2	6.8
Dette des entreprises publiques ⁴	N.A	23.0	19.2	N.A	1.8	1.6
Postes pour mémoire :						
Dette garantie ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont : lié</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont : non lié</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Passifs conditionnels ⁶	107.2	159.1	153.1	8.8	12.5	12.5
<i>dont : garanties publiques</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont : autres passifs conditionnels explicites⁷</i>	107.2	159.1	153.1	8.8	12.5	12.5
Arriérés extérieurs	N.A	6.0	7.2	N.A	0.5	0.6
PIB nominal	1218	1273	1225			

Source : autorités nationales : estimations et projections des services du FMI

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

2/ Les « créanciers multilatéraux » sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

3/ Comprendent les rétrocessions par la banque centrale en lien avec l'allocation de DTS.

4/ La dette des entreprises publiques aux Comores est une dette de garantie.

5/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou une source de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas à ses obligations de paiement, de s'appuyer sur l'actif ou la source de revenus pour garantir le remboursement de la dette.

6/ Tel que défini dans le test de résistance personnalisé du passif éventuel des trois dernières AVD publiées.

7/ Comprend d'autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (p. ex., lignes de crédit) et d'autres passifs éventuels explicites non classés ailleurs (p. ex., réclamations juridiques potentielles, paiements résultant d'accords de PPP).

B. Politique et opérations monétaires

23. L'orientation de la politique monétaire est neutre dans un contexte de stabilisation de l'inflation. Le ratio des réserves obligatoires, le principal outil de la politique de la BCC, est resté inchangé à 12,5 % depuis octobre 2023. Cet outil et les opérations d'absorption de la liquidité désormais régulières, mises en œuvre avec l'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux (MCM), ont permis à la BCC de traiter les excédents de liquidités des plus grandes banques et de mieux affiner la gestion de la liquidité du système. Les services du FMI recommandent une approche attentiste et encouragent la BCC à suivre de près l'évolution des réserves, de l'inflation et de la croissance du crédit. Bien que le niveau des réserves internationales

brutes reste confortable, il convient d'être vigilant car les pertes nettes de change se produisent généralement au cours du premier semestre de l'année. La BCC doit se tenir prête à défendre l'ancrage à l'euro si elle observe d'importantes sorties de réserves. La mission a confirmé l'absence de modification du régime de change couvert par l'article VIII des statuts du FMI.

24. Tandis que la BCC continue de développer ses instruments de politique monétaire, les autorités devraient commencer à entreprendre des réformes en vue du développement ultérieur d'un marché de la dette intérieure. Outre le développement du marché interbancaire et du cadre d'aide d'urgence à la liquidité, la BCC est à la tête des efforts visant à créer des titres d'État nationaux, avec le soutien au développement des capacités du MCM. Si les titres d'État peuvent contribuer à approfondir le marché du crédit intérieur et à améliorer la transmission de la politique monétaire, plusieurs conditions préalables doivent être remplis avant que le gouvernement comorien puisse ou doive émettre de la dette. Ces conditions comprennent, entre autres, le renforcement des capacités de gestion de la dette et de prévision de la liquidité, le développement d'une stratégie de la dette à moyen terme, et une base d'investisseurs suffisamment profonde et diversifiée. Compte tenu des éléments manquants, la mission a encouragé la BCC à donner la priorité à la stabilisation du secteur financier (voir ci-dessous) afin de constituer une base d'investisseurs solide pour les titres d'État. La BCC s'est engagée à travailler en étroite collaboration avec le Trésor et la Direction de la Dette pour coordonner les réformes nécessaires et le soutien au développement des capacités, en particulier dans les domaines de la liquidité et de la gestion de la dette, pour éventuellement rendre opérationnel un marché de la dette intérieure.

C. Stabilisation du secteur financier

25. Les autorités continuent d'exécuter la restructuration de la SNPSF et de travailler pour l'obtention d'une licence bancaire pour la BPC. Le conseil d'administration de la SNPSF a été suspendu et un conseil temporaire a été mis en place, dirigé par la directrice de la BPC, afin d'assurer une synchronisation harmonisée entre le démarrage de la BPC et la liquidation de la SNPSF. Les autorités ont également commencé la communication avec le public concernant le lancement prévu de la BPC. Depuis la présentation du dossier complet de la BPC contenant le plan d'affaires actualisé, les états financiers d'ouverture actualisés et le contrat signé pour un nouveau système informatique (SI), au Conseil d'administration de la BCC pour l'approbation en avril 2024, le comité de restructuration, composé de la BCC et de la BPC, a également répondu aux questions et demandes de suivi du Conseil d'administration. Comme prochaine étape, les autorités visent à demander une réunion virtuelle du Conseil d'administration de la BCC en juin 2024, où l'octroi de la licence bancaire de la BPC est attendu. Une fois ouverte, la BPC fonctionnera conformément à la stratégie de restructuration dans le cadre de la phase 1 du plan d'affaires actualisé, avec le nouveau SI étant activé et opérationnel en 2025. Les autorités ont également commencé à rembourser les obligations du Trésor émises à la BPC dans le cadre du processus de restructuration, le premier des deux paiements exigibles en 2023 ayant été remboursé début 2024 (1 milliard de KMF sur le 1,3 milliard exigible, du fait de contraintes de liquidité). Les autorités visent à honorer les paiements restants de 2023 en 2024 et d'effectuer les paiements prévus pour 2024 à temps (voir MEFP ¶110). Conformément aux engagements pris lors de la première revue, la BCC devrait retirer la licence

bancaire de la SNPSF dès que la BPC sera opérationnelle ainsi qu'entamer le processus de liquidation des actifs restants de la SNPSF, achevé au cours des trois prochaines années.

26. Renforcer les capacités réglementaires et de surveillance demeure crucial.

- Alors que le département de surveillance bancaire (DSB) s'efforce d'achever les inspections sur place de toutes les institutions financières (RS à fin juin 2024), les progrès ont été entravés par les contraintes de ressources humaines, le département ayant perdu trois de ses 10 employés en septembre 2023 en raison d'une réorganisation interne. Avec trois nouveaux employés à partir de mai, le DSB vise à achever les inspections de sept institutions (représentant 90 % des actifs du système) à fin juin 2024, et les deux institutions de microfinance restantes à fin octobre 2024. Les travaux du comité sur les PNP se poursuivent, en se concentrant sur les portefeuilles de PNP les plus importants, dans le but de soumettre un rapport sur ses travaux de 2024 au Président d'ici mai 2025 (RS proposé). La BCC a noté que la participation du Ministère de la Justice au comité sur les PNP a contribué à faire avancer les décisions judiciaires, bien que la petite taille et le caractère interconnecté de la population comorienne posent les difficultés pour l'application judiciaire.
- Le département de la résolution et de la réglementation bancaire (DRRB) a modifié le cadre de résolution de la BCC, avec le soutien aux développements des capacités du département juridique du FMI et conformément aux recommandations du MCM. La loi amendée a été soumise au Parlement en mai 2024 (RS). Les amendements comprennent l'établissement d'une préférence statutaire pour les déposants en vertu de la loi comorienne, l'introduction d'un mécanisme de financement de la résolution et l'attribution à la BCC du pouvoir de liquider une entité en défaut. Le DRRB travaille sur les plans pour les deux banques déficitaires (9 % des actifs du système), l'une appartenant à l'État et l'autre sous administration de l'État et résolution depuis juillet 2022, qui, une fois finalisés, devront être évalués comme crédibles et réalisables. La BCC devrait recevoir et approuver les plans de recapitalisation de toutes les institutions insolubles d'ici fin 2024 (RS).

D. Réformes structurelles visant à renforcer les institutions et réduire la fragilité

27. La CAC devrait commencer à mettre en œuvre la loi anti-corruption tout en formulant le programme plus large de réformes anti-corruption. La nouvelle loi anti-corruption prévoit un cadre renforcé de déclaration des avoirs, avec des obligations de déclaration pour les hauts fonctionnaires. Bien que la CAC soit habilitée à faire respecter l'obligation de déclaration des avoirs, un soutien au développement des capacités – notamment pour la formation des hauts fonctionnaires soumis à la déclaration des avoirs – sera probablement nécessaire pour remplir ce mandat. La mission a encouragé les autorités à commencer à rechercher une aide au développement des capacités, à la fois auprès du FMI et d'autres partenaires de développement qui ont exprimé un intérêt à soutenir le travail de la CAC. Les autorités ont noté que la création de la CAC ne constitue que la première étape de la stratégie de lutte contre la corruption, qui doit être

complétée par un programme de travail concret. Une CAC pleinement opérationnelle nécessitera à la fois un soutien financier et un renforcement des capacités. Il est ressorti des entretiens que si une évaluation diagnostique de la gouvernance par le FMI pouvait aider à identifier les domaines macro-critiques de vulnérabilité à la corruption et les faiblesses de la gouvernance, la priorité devait être donnée à la mise en œuvre de la loi anti-corruption et du dispositif de déclaration des patrimoines.

28. Les services du FMI poursuivent leur dialogue avec les autorités concernant les recommandations de sauvegardes pendantes de 2023. Les travaux d'actualisation des statuts de la BCC conformément à l'évaluation des sauvegardes du FMI sont pratiquement achevés. Il est prévu que, après finalisation des amendements par le conseil d'administration de la BCC, les statuts modifiés soient soumis au Président pour promulgation avant septembre 2024 (RS). La mission a également rappelé à la BCC d'entamer des discussions avec le Ministère des Finances afin d'établir un plan de remboursement pour le prêt à long terme que la BCC a accordé à l'État en liaison avec l'allocation de DTS de 2021 par le FMI.

29. D'autres réformes visant à lutter contre la corruption et à accroître la transparence sont en cours de mise en œuvre, mais avec des contraintes de capacités et de ressources.

- Bien que le système de gestion des **marchés publics** ait été institué par décret présidentiel en 2023, la plateforme en ligne n'est pas encore opérationnelle. Les autorités ont toutefois commencé à publier sur le site web du Ministère des Finances des informations sur les marchés publics attribués au cours de la période 2022-23. À partir du 1er mai 2024, tous les contrats de marchés publics, y compris les informations sur les bénéficiaires effectifs, seront également publiés en ligne (RS).
- Les activités de lutte **contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme** sont coordonnées par le *Service de Renseignement Financier* (SRF) avec des représentants des ministères des Finances, de l'Intérieur, de la Défense et de la Justice, ainsi que de la BCC. Le SRF enquête sur les activités suspectes signalées et mène des actions de sensibilisation auprès des institutions financières du pays. La visite sur place du Groupe Intergouvernemental d'action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) pour évaluer le cadre AML/CFT des Comores a eu lieu début mars à titre de suivi de l'évaluation conduite sur place en juillet 2023. Les résultats devraient être discutés prochainement lors de la session plénière du GIABA, et le rapport devrait être publié d'ici le mois d'août.
- Les autorités ont relevé des **contraintes de capacité et de ressources** dans la mise en œuvre de certaines des réformes nécessaires. Les activités du SRF, par exemple, sont restreintes par des allocations budgétaires limitées, bien qu'il existe un soutien financier ciblé de la part de la BM, de l'UE et de la BAD pour les ateliers de formation et les équipements informatiques. Les ressources financières nécessaires à la maintenance des plateformes et des sites web qui publient des documents publics, notamment, entre autres, les marchés publics, les décrets ministériels et présidentiels, ne sont pas toujours disponibles, avec pour conséquence des plateformes inutilisées faute de mise à jour de leurs contenus.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU PROGRAMME

30. Le programme est entièrement financé avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives pour le reste de la période. Le décaissement pour la deuxième revue servira à l'appui budgétaire. Le financement pour 2024 et 2025 est assuré, outre la FEC, par l'appui budgétaire des partenaires de développement et des institutions multilatérales, notamment la France, la BM et la BAD. En cas d'insuffisance des dons budgétaires, les mesures d'urgence comprennent le report des projets d'investissement public financés au niveau national. Un tel scénario comporte des risques pour la mise en œuvre du programme, en particulier la non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs.

Tableau texte 5a. Union des Comores : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, juin 2023-décembre 2023

(en millions de francs comoriens, cumulés depuis la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	Fin Juin				Fin Septembre				Fin Décembre			
	Critère de Réalisation Quantitatif				Objectif Indicatif				Critère de Réalisation Quantitatif			
	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status
Critères de Réalisation Quantitatifs¹												
1. Plancher sur les recettes fiscales	22,194.4		25,052.8	Atteint	36,990.6		37,487.4	Atteint	49,320.8		49,631.4	Atteint
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur	-10,517.5	-9,250.1	-4,536.5	Atteint	-11,268.5	-10,444.2	-5,312.0	Atteint	-15,024.7	-13,124.4	-12,332.4	Atteint
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	82,608.9		99,620.1	Atteint	106,211.4		104,176.9	Non-Atteint	107,929.7		127,614.5	Atteint
4. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets ²	0.0		860.0	Non-Atteint	0.0		703.3	Non-Atteint
5. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	0.0		0.0	Atteint			0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint
6. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³	0.0		3.1	Non-Atteint	0.0		2.0	Non-Atteint	0.0		1.5	Non-Atteint
Objectifs indicatifs¹												
7. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0		398.7	Non-Atteint
8. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	1,550.2		0.0	Non-Atteint	2,325.4		0.0	Non-Atteint	4,131.9		2,721.1	A vérifier
9. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique.
Postes pour mémoire												
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴	23		0	...	47		0	...	70		0	...

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²Depuis Décembre 2023, l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs nets est suivi avec l'objectif indicatif.

³Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir TMU pour plus de détails).

⁴Cumulatif depuis le début du programme.

31. Le programme appuyé par la FEC reste globalement en bonne voie, les autorités prenant promptement des actions correctives. Les autorités ont respecté quatre des cinq CRQ de fin décembre 2023 (tableau texte 5a). Elles sollicitent une dérogation pour le CRQ manqué de non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, appuyée par des mesures correctives pour apurer les arriérés accumulés en 2023 (à l'exception de ceux envers la BADEA et Exim India qui sont en cours de discussion) et jusqu'à présent en 2024, pour mettre à jour et commencer à utiliser le logiciel de gestion de la dette, et pour communiquer au FMI les informations sur la dette produites par le logiciel (RS proposé). Les OI sur les transferts monétaires aux ménages et la non-accumulation d'arriérés intérieurs nets n'ont pas été respectés. Six des onze RS prévus entre décembre 2023 et mai 2024 ont été atteints. Parmi les cinq RS manqués, deux (l'opérationnalisation de la CAC et la promulgation du décret présidentiel sur les règles de gestion budgétaire et comptable) ont été atteints en mai. Un RS – le transfert de *jure* de la gestion des taxes sur les produits pétroliers aux douanes – a été achevé avant la date limite de fin juin.

32. La conditionnalité pour les 12 prochains mois reste guidée par les objectifs du programme. Les CRQ et OI proposés (tableau texte 5b) visent à maintenir la stabilité macroéconomique et à assurer la viabilité des finances publiques et de la dette. Les nouveaux RS proposés (tableau 1), qui visent à poursuivre les progrès dans la mobilisation des recettes intérieures, à accélérer les réformes de la gestion des finances publiques, à poursuivre la stabilisation du secteur financier, à améliorer la gouvernance et à réduire les risques de corruption, préservent la parcimonie de domaines de réforme tout en continuant à spécifier des étapes de réforme au niveau granulaire afin de tenir compte de la capacité de mise en œuvre des autorités. Compte tenu du retard dans le lancement de la BPC, il est proposé de reporter au 31 janvier 2025, au lieu du 31 juillet 2024, le RS relatif à la fourniture de rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec la phase 1 du plan d'entreprise. Il est également proposé que le RS manqué concernant la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs (prévu pour mars 2024) soit reporté à septembre 2024.

Tableau texte 5b. Union des Comores : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, mars 2024-juin 2025

(en millions de francs comoriens, cumulés depuis la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2024				2025				
	Fin Mars				Fin Juin	Fin Septembre	Fin Décembre	Fin Mars	Fin Juin
	Objectif Indicatif				Critère de Réalisation Quantitatif	Objectif Indicatif	Critère de Réalisation Quantitatif	Objectif Indicatif	Critère de Réalisation Quantitatif
	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de Réalisation Quantitatifs¹									
1. Plancher sur les recettes fiscales	11,347.6				25,532.1	42,553.4	56,737.9	12,504.5	28,135.1
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur	-5,354.8				-8,210.7	-8,657.0	-8,924.7	-2,222.5	-3,407.8
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	108,570.9		113,153.3	Atteint	109,639.4	111,776.6	112,204.0	112,130.3	112,007.4
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ²	0.0				0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ²	0.0		1.9	Non-Atteint	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs¹									
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0				0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	264.7				264.7	264.7	264.7	264.7	264.7
8. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique.	632.0				3,210.7	3,919.9	4,332.7	260.4	673
Postes pour mémoire									
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	14				14	27	78	14	14

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir TMU pour plus de détails).

³Cumulatif depuis le début du programme.

33. La capacité des Comores à rembourser le FMI reste adéquate, mais sujette à des risques importants. L'encours des crédits du FMI devrait culminer en 2027 à 34,72 millions de DTS, soit l'équivalent de 2,8 % du PIB. Le service de la dette envers le FMI culminerait en 2024 à 5,3 % des recettes et à 4,6 % des exportations de biens et de services. Les risques sont exacerbés par le risque élevé de surendettement des Comores, les arriérés extérieurs et les antécédents de lenteur de la mise en œuvre. Les réformes politiques menées dans le cadre du programme et les antécédents constants des autorités de service des obligations envers le FMI sont des facteurs essentiels d'atténuation des risques.

34. Les risques du programme sont liés à l'incertitude politique et à l'insuffisance des capacités. L'appropriation du programme par la nouvelle administration reste à prouver. La transition d'importants interlocuteurs techniques pourrait entraîner des dérapages des politiques. La mise en œuvre des réformes est également souvent entravée par la faiblesse des capacités. Toutefois, le soutien résolu du Président au programme appuyé par la FEC apporte les assurances politiques nécessaires, tandis qu'un dialogue étroit avec les autorités et les partenaires internationaux et une conditionnalité sur mesure contribuent à atténuer les risques. Le soutien au développement des capacités reste un élément essentiel de l'engagement envers le programme.

Tableau 1. Union des Comores : Nouveaux repères structurels proposés, 2024-25

Mesures proposées	Calendrier proposé
La DGI produira un rapport sur le nombre de nouveaux contribuables fiscalisés et les montants recouverts à la suite des contrôles fiscaux effectués à fin juillet 2024, sur la base des données échangées avec la douane à partir de l'interconnexion SIGIT-SYDONIA.	30 avril 2025
Le Ministre des Finances demandera au Gouverneur de la BCC de fournir quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), au TPG, et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes gouvernementaux détenus à la BCC	30 juin 2024
La BCC fournira quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes gouvernementaux détenus à la BCC	Tous les jours ouvrables à partir du 1er juillet 2024
La direction de la Dette du Ministère des Finances fournira au FMI et à la BCC la situation de la dette extérieure compilée par le logiciel d'enregistrement et de gestion des données de la dette CSDRMS.	À la fin de chaque mois à partir du 30 septembre 2024
Le Ministère des Finances procédera à une analyse des dépenses fiscales en commençant par les droits de douane et les impôts indirects.	31 octobre 2025
La direction générale des Douanes établira un rapport sur les arriérés, identifiant les contribuables ayant des droits de douane impayés sous les régimes suspensifs au 30 juin 2024, et précisant les dates d'échéance de ces droits de douane.	30 septembre 2024
La direction générale des Douanes recouvrera au moins 50 % des droits échus sous les régimes suspensifs en souffrance au 30 juin 2024.	31 décembre 2024
Le comité sur les prêts non-performants (PNP) soumettra un rapport au Président de l'Union sur l'évolution des PNP et sur le travail du comité visant à résoudre des PNP en 2024.	31 mai 2025

Tableau 2. Union des Comores : État des repères structurels, 2023-24

	Date	État
A. Réformes structurelles de la fiscalité		
Mesures visant à accroître les recettes fiscales		
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (GME), en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI	31 juillet 2023	Atteint
Augmenter le nombre de contribuables actifs de 10 % à la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (relativement à la base de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts	31 décembre 2023	Atteint
Supprimer les frais d'obtention du NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les 3 ans et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT.	30 septembre 2023	Atteint
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes.	31 décembre 2023	Atteint
Réformes douanières		

Tableau 2. Union des Comores : État des repères structurels, 2023-24 (suite)

	Date	État
Achever le transfert de droit de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration douanière, étant donné que le transfert de fait a déjà été accompli.	30 juin 2024	Atteint
Publier les arrêtés ministériels pour mettre en œuvre le code des douanes	30 juin 2024	
Mesures fiscales		
Créer une unité de politique fiscale qui rend compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI.	30 septembre 2024	
Mesures de gestion de finances publiques		
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises d'État et le gouvernement.	31 décembre 2023	Atteint
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs	31 mars 2024	Non atteint, proposition de reporter au 30 septembre 2024
Nommer le directeur de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	31 mars 2024	Non atteint
Finaliser et promulguer le décret présidentiel sur les Règles de Gestion Budgétaire et Comptable.	30 avril 2024	Non atteint, complété en mai 2024
Publier le budget 2024 approuvé par le Parlement	30 avril 2024	Atteint
B. Réformes du secteur financier		
Restructuration de la SNPSF		
Nommer un Directeur Général de la BPC possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP	31 août 2023	Atteint
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la BPC, qui spécifie un plan d'affaires, une équipe de gestion, et un plan d'injection de capital, conformément au ¶15 du MPEF de la demande de la FEC.	31 août 2023	Atteint
L'octroi par la BCC d'un agrément bancaire pour la BPC, conformément aux conditions énoncées dans le ¶15 du MPEF de la demande de la FEC.	31 décembre 2023	Non atteint
La BCC doit fournir des rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec la phase 1 du plan d'affaires (limiter les opérations de prêt aux clients existants avec des limites individuelles de 5 millions de KMF pour les deux premières années d'activité), y compris des informations quantitatives sur le nombre de nouveaux clients et prêts maximum par client, conformément au paragraphe 15 du MPEF de la demande de FEC.	Tous les mois de juillet et de janvier, du 31 juillet 2024 au 31 janvier 2026	Réinitialisé à tous les mois de janvier et de juillet, du 31 janvier 2025 au 31 juillet 2026
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC		
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR) et qui rend compte au Conseil d'Administration, séparément de la DSBR	30 juin 2023	Atteint

Tableau 2. Union des Comores : État des repères structurels, 2023-24 (suite et fin)

	Date	État
Soumettre au Parlement un cadre de résolution législatif qui comprend les trois points recommandés dans le rapport d'AT du MCM, « Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022 », afin de l'aligner sur les normes internationales.	31 mai 2024	Atteint
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit.	30 juin 2024	
L'approbation par la BCC d'un plan de recapitalisation formel et assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne qui ne respecte pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres.	31 décembre 2024	
C. Réforme des institutions, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption		
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP à fin d'améliorer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles en matière de conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires de l'État, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome qui a pour mandat de mettre en œuvre et de coordonner les priorités de la politique anti- corruption du pays	30 juin 2023	Atteint
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption	31 décembre 2023	Non atteint, complété en mai 2024
Publier le rapport d'audit complet des dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 juin 2023	Atteint
Publier en ligne les informations sur les contrats de marchés publics, y compris celles sur la propriété bénéficiaire, conformément à la feuille de route publiée en 2021.	Continu, à partir du 1er mai 2024	Atteint
Promulgation par le Président de l'Union des Comores des statuts modifiés de la BCC, conformément aux conseils des services du FMI.	30 septembre 2024	

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

35. Les perspectives économiques des Comores restent positives mais comportent des risques considérables. La croissance devrait atteindre 3,5 % en 2024, grâce à l'investissement public, à la reprise continue de la consommation des ménages et à des activités touristiques toujours dynamiques. Ces tendances devraient se poursuivre en 2025. Les perspectives économiques positives sont toutefois extrêmement fragiles en raison des incertitudes extérieures et de la dépendance des Comores à l'égard des importations, des envois de fonds et de l'aide étrangère. L'intensification des conflits étrangers pourrait provoquer des chocs sur les termes de l'échange ou réduire les flux de financement, ce qui aurait des répercussions sur la demande intérieure. Par ailleurs, les Comores restent exposées aux risques liés au climat, en particulier à des tempêtes dévastatrices, ce qui aggrave leur fragilité économique. À court terme, les dons budgétaires restent essentiels au maintien de la stabilité économique et au déploiement des dépenses de développement de base. À moyen terme, la croissance devrait culminer à environ

4½ %. Toutefois, cela dépend de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques bien conçues et de réformes structurelles, qui aideraient à mobiliser le financement budgétaire et l'investissement privé.

36. La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante, mais des efforts plus importants seront nécessaires pour achever les réformes dans les délais. Les autorités ont respecté tous les CRQ, sauf un, et manqué deux OI à fin décembre 2023. Le CRQ continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs et l'OI sur la non-accumulation d'arriérés intérieurs nets n'ont pas été respectés, reflétant à la fois des contraintes de liquidité et des faiblesses dans la gestion de la liquidité. L'OI relatif aux transferts sociaux en espèces n'a pas été atteint en raison de retards dans la mise en œuvre du programme de protection sociale soutenu par la Banque mondiale. L'élan des réformes structurelles s'est ralenti, en partie du fait de la transition politique qui précède le nouveau mandat du gouvernement. Les efforts déployés au cours des derniers mois pour achever certains des RS manqués sont louables, mais les travaux doivent être accélérés pour les autres réformes qui restent en suspens. La nomination de la CAC est une étape importante dans la réforme de la gouvernance du pays et il conviendrait qu'elle soit suivie d'un programme de travail bien défini. Bien que les autorités, y compris le Président, aient fait part de leur engagement continu en faveur du programme de réforme soutenu par la FEC, la force de cet engagement devra être démontrée par une mise en œuvre vigoureuse du programme par la nouvelle administration.

37. Les services du FMI se félicitent des bons résultats des recettes et de l'engagement des autorités à poursuivre l'assainissement budgétaire, ce qui préservera la viabilité de la dette. Les efforts de mobilisation des recettes ont été conformes aux réformes et aux objectifs programmés. La surperformance du solde primaire intérieur en 2023, malgré quelques dépassements de dépenses dans les biens et services, est due aux bons résultats des recettes et à la lenteur d'exécution de l'investissement public. Les réformes de l'administration des recettes en 2023 ont élargi l'assiette fiscale, ce qui aura un impact positif sur les recettes en 2024. Il est essentiel que les autorités définissent leurs dépenses prioritaires, en égard aux besoins importants de développement et au caractère limité des recettes et des financements disponibles. Les services du FMI soutiennent l'ambitieux programme de réformes visant à soutenir l'assainissement budgétaire prévu à moyen terme, notamment le renforcement continu de l'administration des recettes et le lancement de réformes de la fiscalité, en commençant par la création de l'unité de politique fiscale et la réalisation d'une analyse des dépenses fiscales, en commençant par les droits de douane et les impôts indirects.

38. La poursuite des réformes structurelles budgétaires est essentielle étant donné les lacunes de la gestion des finances publiques (GFP). Dans le cadre du programme, les autorités renforcent le processus budgétaire. Toutefois, des faiblesses importantes dans la gestion des finances publiques continuent de se manifester par l'accumulation récurrente d'arriérés intérieurs et extérieurs. L'absence d'un CUT opérationnel limite la visibilité de la situation financière de l'État et compromet la capacité déjà limitée de gestion des liquidités. Les RS proposés, qui exigent la communication quotidienne des soldes consolidés des comptes de l'État, devraient contribuer à améliorer cette visibilité et donc la gestion de la trésorerie. À terme, les comptes de l'État devraient

être réintégrés dans le CUT, avec fongibilité des liquidités quelle que soit leur utilisation finale. L'utilisation d'un logiciel de gestion de la dette est essentielle pour professionnaliser les pratiques de gestion de la dette du pays, notamment pour assurer la ponctualité des paiements de la dette. Les réformes de la GFP doivent également s'étendre à la gouvernance des entreprises publiques. L'adoption de la loi sur les entreprises d'État, prévue cette année, constituera un premier pas vers l'amélioration du contrôle de leur gouvernance et de leurs résultats financiers.

39. Il conviendrait que la politique monétaire continue à préserver l'ancrage, tandis que la BCC renforce progressivement sa panoplie d'instruments monétaires. L'amarrage à l'euro a constitué un ancrage efficace pour la politique monétaire qui a assuré des réserves extérieures suffisantes. Malgré la transmission limitée de la politique monétaire, le maintien du taux de réserves obligatoires à 12,5 % depuis octobre a permis de refroidir l'inflation et la croissance du crédit. Les travaux en cours pour développer le cadre des garanties, le marché interbancaire, la facilité de prêt marginal et le cadre d'aide d'urgence à la liquidité, avec le soutien du MCM, sont des efforts bienvenus de la part de la BCC pour renforcer sa panoplie d'instruments de politique monétaire.

40. L'amélioration de la qualité des actifs du secteur financier tout en renforçant les capacités de supervision et de résolution de la BCC renforcera la résilience du secteur financier. Les services du FMI reconnaissent les efforts considérables déployés par les autorités pour faire avancer le lancement de la BPC dans le cadre du processus de restructuration de la SNPSF, qui présente depuis longtemps des risques systémiques pour le secteur financier et d'importants risques de passif éventuel pour l'État. Les retards dans le lancement de la BPC s'expliquent par la complexité de la réforme, qui implique de multiples parties prenantes, et par la capacité technique et l'expérience limitées des autorités en matière de restructuration bancaire. L'opérationnalisation de la BPC conformément au plan d'entreprise élaboré dans le cadre du programme suivi par les services du FMI 2021-23, avec l'appui de l'AFD, de la BM et du FMI (MPEF ¶13), permettra d'assurer une montée en puissance progressive des activités de prise de risque et de se prémunir contre une répétition du modèle opérationnel de la SNPSF. Les efforts visant à réduire les prêts non productifs, notamment grâce aux travaux de la Commission des prêts non productifs et à une meilleure application des contrats, contribueront à assainir les bilans du secteur financier et à permettre progressivement une plus grande extension du crédit au secteur réel. Parallèlement, l'accroissement des effectifs de la division de supervision de la BCC et les travaux en cours pour mettre en place le cadre de résolution bancaire renforcent la capacité de supervision et de contrôle de la BCC ainsi que sa panoplie d'instruments de traitement des institutions non viables.

41. L'avancement des réformes de la gouvernance et de lutte contre la corruption sera essentiel pour remédier aux faiblesses institutionnelles structurelles. La création de la CAC est une étape importante de la réforme anti-corruption, mais la pleine opérationnalisation de la chambre impliquera de mettre en œuvre le mandat de la CAC conformément à la loi anti-corruption, y compris l'application du cadre de déclaration des patrimoine. À cette fin, les autorités devraient commencer à rechercher le soutien financier et de DC nécessaires à ce programme de réforme. Les autorités sont également encouragées à poursuivre leurs efforts en matière de réforme de la gouvernance et de la transparence, ainsi que de renforcement de l'État de droit. Les

publications du budget 2024 et des marchés publics 2022-23, ainsi que l'introduction récente d'examens d'entrée pour les greffiers judiciaires et les efforts en cours pour numériser et interconnecter les bases de données du personnel de la fonction publique afin de réduire la fraude sur les salaires sont les bienvenus.

42. Compte tenu des résultats globalement satisfaisants du programme et des engagements renouvelés pour l'avenir, les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la deuxième revue au titre de la FEC. Ils soutiennent également la demande de dérogation eu égard au non-respect du CRQ continu de non-accumulation d'arriérés extérieurs, compte tenu des mesures correctives prises par les autorités.

Tableau 3. Union des Comores : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022-29

	2022	2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est. ¹	Est. ¹	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.			Proj.	
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Revenu national et prix											
PIB réel	2.6	3.0	3.0	3.5	3.5	4.0	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8
Déflateur du PIB	5.3	2.9	3.3	3.3	2.1	1.6	2.3	2.1	2.0	1.9	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	12.4	8.5	9.2	3.3	2.2	1.7	2.3	2.1	1.9	1.9	1.9
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	20.6	-2.0	-0.9	3.5	2.9	2.5	2.2	1.9	1.9	1.9	1.9
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets	-7.8	9.0	4.1	37.8	17.3	16.4	8.3	15.3	9.3	6.2	3.7
Crédit intérieur	28.7	3.5	11.8	-7.8	1.3	3.3	-2.3	4.7	4.8	4.7	4.4
Crédit au secteur privé	13.2	12.8	9.6	8.3	6.8	5.7	6.4	6.5	6.5	6.3	5.8
Crédit au restant de l'économie	31.5	6.2	-8.3	-15.1	-18.0	-4.5	-5.5	-2.3	-2.4	-2.5	
Monnaie au sens large	8.0	8.7	9.2	7.0	7.3	6.0	5.8	5.5	7.0	5.0	7.0
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire)	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.7	2.6
Secteur extérieur											
Exportations (f.à.b.)	73.7	-43.0	-28.8	36.6	3.7	7.5	7.8	8.6	11.6	10.1	10.8
Importations (f.à.b.)	20.3	7.0	11.9	1.3	3.1	5.5	3.0	4.3	5.5	10.1	9.6
Exportations en volume	100.8	-10.1	-14.8	4.6	1.8	4.9	5.0	5.5	7.3	6.4	10.9
Importations en volume	-4.0	8.2	0.4	-4.3	4.0	3.7	4.2	1.5	2.6	2.6	3.5
Termes de l'échange	-21.2	3.5	20.1	12.3	1.2	6.0	3.7	4.2	3.1	6.0	3.1
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Investissement et épargne											
Investissement	16.9	17.4	17.5	17.7	17.8	17.8	17.9	18.0	18.1	18.2	18.7
Public	5.0	4.1	6.8	6.7	6.7	5.7	4.7	5.5	5.5	5.7	5.7
Privé	11.9	13.4	10.7	10.9	11.0	12.2	13.2	12.6	12.6	12.5	13.0
Épargne nationale brute	16.3	15.0	11.7	14.4	12.1	13.9	12.6	14.0	14.0	13.8	13.9
Publique	-0.8	0.7	-0.1	2.0	1.8	2.0	1.5	1.3	1.9	2.2	2.9
Privée	17.1	14.3	11.8	12.4	10.2	11.9	11.1	12.7	12.1	11.6	11.0
Épargne externe	0.6	2.5	5.8	3.3	5.7	3.9	5.3	4.0	4.1	4.4	4.8
Recettes et dons	14.3	16.5	17.3	17.6	17.2	15.8	15.7	15.9	16.6	16.6	17.7
Recettes totales	9.9	10.2	10.3	10.3	10.4	10.7	10.9	11.0	11.3	11.6	12.0
Recettes intérieures	7.8	8.2	8.6	8.7	8.8	9.1	9.2	9.4	9.8	10.1	10.4
Recettes non fiscales	2.1	2.0	1.7	1.5	1.6	1.6	1.7	1.6	1.5	1.54	1.54
Total dons	4.5	6.3	7.0	7.4	6.8	5.1	4.9	4.9	5.3	5.0	5.7
Total dépenses et prêts nets	18.3	17.8	21.8	20.4	20.5	18.3	18.1	18.4	18.1	18.2	18.5
Dépenses courantes	11.3	12.7	12.7	11.5	11.5	10.8	11.5	11.0	10.7	10.7	10.9
Dépenses en capital	6.9	5.1	9.1	9.0	9.0	7.6	6.6	7.4	7.4	7.5	7.6
Solde primaire ²	-1.9	-2.0	-1.8	-1.4	-1.4	-0.5	-0.2	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1
Solde global (base caisse)	-3.6	-1.2	-4.4	-2.8	-3.3	-2.6	-2.4	-2.4	-1.5	-1.6	-0.8
Hors dons	-8.1	-7.5	-11.5	-10.2	-10.1	-7.6	-7.3	-7.3	-6.8	-6.6	-6.5
Financement	3.6	1.4	3.7	2.1	2.7	1.5	1.0	-0.2	0.0	0.5	0.5
Extérieur (net)	2.5	1.9	4.6	3.5	3.8	2.3	1.6	0.6	0.2	0.5	1.1
Intérieur (net)	1.1	-0.4	-0.9	-1.4	-1.2	-0.8	-0.6	-0.8	-0.2	-0.1	-0.7
Dont : Acquisition nette d'actifs	-0.4	-0.1	-0.5	-0.5	-0.3	-0.6	-0.4	-0.7	-0.1	0.0	0.0
Ecart de financement/ erreurs et omissions ³	0.0	-0.2	0.7	0.7	0.7	1.1	1.4	2.6	1.5	1.2	0.4
Secteur Extérieur											
Exportations de biens et services	13.6	11.1	12.1	12.0	11.7	12.5	12.2	12.9	13.1	13.3	13.7
Importations de biens et services	39.3	37.9	37.9	35.5	36.5	34.6	34.8	33.6	33.0	32.7	33.4
Compte courant	-0.6	-2.5	-5.8	-3.3	-5.7	-3.9	-5.3	-4.0	-4.1	-4.4	-4.8
Excl. transferts officiels et transferts privés	-25.3	-26.8	-25.5	-23.5	-24.7	-22.1	-22.5	-20.5	-19.7	-19.2	-19.6
Transferts privés nets ⁴	21.5	19.5	17.8	17.0	16.0	16.1	15.0	15.2	14.3	13.6	12.9
Dettes extérieures	27.3	32.5	32.5	34.3	34.6	35.2	35.3	35.5	34.9	34.5	33.9
Dettes extérieures publiques et dettes garanties par l'État	27.3	32.5	32.4	34.3	34.6	35.2	35.3	35.5	34.9	34.5	33.9
Dettes extérieures, VAN en pourcentage des exportations de biens et services	132.9	177.3	177.3	188.2	188.2	181.4	181.4	175.8	169.5	164.3	162.1
Service de la dette ⁵	2.8	3.6	3.5	4.9	5.1	5.5	5.7	5.4	5.3	5.0	2.9
Balance des paiements globales (en million de dollar E.U.)	-24.0	36.5	-2.1	84.4	32.5	40.7	1.1	21.6	17.8	10.2	12.1
Dons et emprunts	7.1	8.6	12.1	11.7	11.5	8.8	7.9	7.1	7.0	6.9	7.5
Réerves internationales brutes (fin de période) ⁶											
En millions de dollars US	281.8	321.0	298.4	415.8	341.2	474.4	366.0	537.7	579.2	608.4	627.5
Equivalent en mois d'importations de biens et services	6.7	7.5	6.9	9.4	7.7	10.4	7.8	11.3	11.6	11.3	10.8
Réerves internationales brutes, y compris le déficit budgétaire											
En millions de dollars E.U.	281.8	321.0	298.4	415.8	341.2	474.4	366.0	537.7	579.2	608.4	627.5
En mois d'importations de biens et services	6.7	7.5	6.9	9.4	7.7	10.4	7.8	11.3	11.6	11.3	10.8
Taux de change FC/dollar E.U. (moyenne annuelle)	466.8	452.0									
Pour mémoire											
Dettes publiques extérieures (en pourcentage du PIB) ⁷	27.3	32.5	32.5	34.3	34.6	35.2	35.3	35.5	34.9	34.5	33.9
Dettes publiques (en pourcentage du PIB)	34.0	38.3	38.2	38.8	39.1	38.6	38.7	38.3	37.4	36.9	35.3
PIB (nominal, milliards FC)	571.7	605.9	608.3	648.1	642.7	684.8	683.8	729.5	777.1	826.3	874.6
PIB par tête (nominal, en dollars E.U.)	1,282	1,353	1,358	1,402	1,391	1,432	1,430	1,472	1,505	1,535	1,565

¹ À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques.

² Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses d'investissement financées au niveau national, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre l'épidémie de COVID et du coût de la restructuration de la SNPSF.

³ Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non satisfaits pour la restructuration de la SNPSF.

⁴ À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.

⁵ En pourcentage de recettes totales

⁶ Fin de la période. À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars E.U.

⁷ Couverture de la dette : Le gouvernement central, la banque centrale et la dette garantie par le gouvernement. La définition de la dette extérieure est basée sur la résidence.

Tableau 4a. Union des Comores : Opérations financières consolidées de l'État, 2022-29
(en millions de francs comoriens)

	2022	2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est. ¹	Est. ¹	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.			
Recettes et dons, total	81,778	99,785	105,250	114,259	110,423	108,060	107,539	116,328	128,857	137,240	154,773
Recettes	56,326	61,717	62,593	66,455	66,739	73,396	74,195	80,383	87,775	96,108	104,736
Fiscales	44,357	49,631	52,131	56,471	56,738	62,522	62,908	68,772	75,799	83,366	91,241
Non-fiscales	11,970	12,085	10,461	9,984	10,001	10,874	11,286	11,611	11,976	12,742	13,495
Dons	25,452	38,069	42,658	47,803	43,683	34,663	33,344	35,945	41,082	41,131	50,037
Aides budgétaires	1,782	15,191	8,971	15,899	14,457	8,938	9,955	4,483	4,475	4,475	10,495
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	23,670	22,878	33,687	31,904	29,226	25,725	23,389	31,462	36,607	36,657	39,542
Dépenses et prêts nets, total	104,496	107,877	132,404	132,357	131,911	125,525	123,911	133,930	140,332	150,579	161,999
Dépenses courantes	64,854	77,254	77,211	74,274	74,216	73,731	78,785	80,169	83,052	88,225	95,555
Dépenses courantes primaires	61,433	70,500	70,779	66,904	66,885	66,112	71,338	73,296	75,689	80,776	87,341
Traitements et salaires	28,631	31,500	31,808	32,853	32,881	35,131	35,354	37,964	40,756	43,668	46,236
Biens et services	13,876	18,450	16,033	15,827	15,745	14,826	16,908	18,246	19,155	21,296	23,708
Transferts ²	18,926	20,550	22,938	18,224	18,259	16,155	19,075	17,086	15,778	15,812	17,397
Intérêts de la dette	1,134	2,253	1,914	2,556	2,556	2,533	2,367	1,730	1,951	1,673	2,102
Maintenance des projets (fin. extérieur)	572	1,501	1,507	1,606	1,592	1,697	1,694	1,808	1,904	2,047	2,167
Assistance technique (fin. extérieur)	1,715	3,000	3,011	3,208	3,181	3,390	3,385	3,336	3,508	3,729	3,945
Dépenses en capital	39,642	30,623	55,192	58,083	57,695	51,794	45,126	53,761	57,279	62,354	66,443
Budgétaires (fin. ressources propres)	7,055	13,244	14,434	14,663	14,634	12,763	6,152	12,180	13,371	16,083	17,904
Financées sur ressources extérieures	32,587	17,379	40,758	43,420	43,060	39,031	38,974	41,582	43,909	46,271	48,539
Solde primaire ³	-11,013	-12,332	-10,730	-9,255	-8,925	-3,704	-1,521	-2,970	-951	-751	-509
Solde global (base ordonnancement)	-22,718	-8,091	-27,153	-18,098	-21,488	-17,466	-16,372	-17,602	-11,475	-13,339	-7,226
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	1,860	584	119	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts sur la dette extérieure	299	185	119	0	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés intérieurs	1,562	399	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-20,858	-7,508	-27,034	-18,098	-21,488	-17,466	-16,372	-17,602	-11,475	-13,339	-7,226
Financement	20,645	8,785	22,723	13,806	17,196	10,072	6,695	-1,410	-181	3,795	4,022
Extérieur (net)	14,320	11,502	28,040	22,630	24,720	15,806	11,129	4,320	1,693	4,525	9,751
Tirages PIP (identifiés)	15,392	14,088	30,806	28,257	30,347	25,341	20,664	15,538	13,036	15,752	15,494
Amortissement	-1,617	-2,898	-3,079	-5,627	-5,627	-9,535	-9,535	-11,218	-11,343	-11,227	-5,743
Arriérés en principal	545	313	313	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	6,325	-2,717	-5,317	-8,825	-7,525	-5,734	-4,434	-5,730	-1,874	-729	-5,729
Financement bancaire	9,255	-2,237	-2,237	-5,733	-5,733	-1,434	-1,434	-720	-724	-729	-5,729
Banque Centrale	10,403	-2,237	-2,237	-3,127	-3,127	-1,434	-1,434	-720	-724	-729	-5,729
Dont : FMI	0	-2,975	-2,975	-3,127	-3,127	-1,434	-1,434	-720	-724	-729	-729
Banques commerciales	-1,148	0	0	-2,606	-2,606	0	0	0	0	0	0
Financement non-bancaire	-2,500	-480	-3,080	-3,092	-1,792	-4,300	-3,000	-5,010	-1,150	0	0
dont recapitalisation de la SNPSF	-1,500	0	-2,600	-2,600	-1,300	-2,600	-1,300	-3,310	0	2	3
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁴ (+ = sous-financement)	213	-1,277	4,311	4,292	4,292	7,394	9,678	19,012	11,656	9,544	3,204
<i>Pour mémoire</i>											
PIB (nominal)	571,698	605,942	608,334	648,060	642,693	684,757	683,756	729,504	777,144	826,262	874,583
Salaires en pourcentage des recettes	50.8	51.0	50.8	49.4	49.3	47.9	47.7	47.2	46.4	45.4	44.1

Sources : Ministère des Finances des Comores ; et estimations des services du FMI

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques.

²Incluent les dépenses de transferts de la Banque mondiale vers les ménages.

³Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses d'investissement financées au niveau national, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre l'épidémie de COVID et du coût de la restructuration de la SNPSF.

⁴Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non satisfaits pour la restructuration de la SNPSF.

Tableau 4b. Union des Comores : Opérations financières consolidées de l'État, 2022-29
(en pourcentage du PIB)

	2022	2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est. ¹	Est. ¹	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.			Proj.	
Recettes et dons, total	14.3	16.5	17.3	17.6	17.2	15.8	15.7	15.9	16.6	16.6	17.7
Recettes	9.9	10.2	10.3	10.3	10.4	10.7	10.9	11.0	11.3	11.6	12.0
Fiscales	7.8	8.2	8.6	8.7	8.8	9.1	9.2	9.4	9.8	10.1	10.4
Non-fiscales	2.1	2.0	1.7	1.5	1.6	1.6	1.7	1.6	1.5	1.5	1.5
Dons	4.5	6.3	7.0	7.4	6.8	5.1	4.9	4.9	5.3	5.0	5.7
Aides budgétaires	0.3	2.5	1.5	2.5	2.2	1.3	1.5	0.6	0.6	0.5	1.2
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	4.1	3.8	5.5	4.9	4.5	3.8	3.4	4.3	4.7	4.4	4.5
Dépenses et prêts nets, total	18.3	17.8	21.8	20.4	20.5	18.3	18.1	18.4	18.1	18.2	18.5
Dépenses courantes	11.3	12.7	12.7	11.5	11.5	10.8	11.5	11.0	10.7	10.7	10.9
Dépenses courantes primaires	10.7	11.6	11.6	10.3	10.4	9.7	10.4	10.0	9.7	9.8	10.0
Traitements et salaires	5.0	5.2	5.2	5.1	5.1	5.1	5.2	5.2	5.2	5.3	5.3
Biens et services	2.4	3.0	2.6	2.4	2.4	2.2	2.5	2.5	2.5	2.6	2.7
Transferts ²	3.3	3.4	3.8	2.8	2.8	2.4	2.8	2.3	2.0	1.9	2.0
Intérêts de la dette	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2
Maintenance des projets (fin. extérieur)	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Assistance technique (fin. extérieur)	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dépenses en capital	6.9	5.1	9.1	9.0	9.0	7.6	6.6	7.4	7.4	7.5	7.6
Budgétaires (fin. ressources propres)	1.2	2.2	2.4	2.3	2.3	1.9	0.9	1.7	1.7	1.9	2.0
Financées sur ressources extérieures	5.7	2.9	6.7	6.7	6.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.6	5.6
Solde primaire ³	-1.9	-2.0	-1.8	-1.4	-1.4	-0.5	-0.2	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1
Solde global (base ordonnancement)	-4.0	-1.3	-4.5	-2.8	-3.3	-2.6	-2.4	-2.4	-1.5	-1.6	-0.8
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts sur la dette extérieure	0.1	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés intérieurs	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-3.6	-1.2	-4.4	-2.8	-3.3	-2.6	-2.4	-2.4	-1.5	-1.6	-0.8
Financement	3.6	1.4	3.7	2.1	2.7	1.5	1.0	-0.2	0.0	0.5	0.5
Extérieur (net)	2.5	1.9	4.6	3.5	3.8	2.3	1.6	0.6	0.2	0.5	1.1
Tirages PIP (identifiés)	2.7	2.3	5.1	4.4	4.7	3.7	3.0	2.1	1.7	1.9	1.8
Amortissement	-0.3	-0.5	-0.5	-0.9	-0.9	-1.4	-1.4	-1.5	-1.5	-1.4	-0.7
Arriérés en principal	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	1.1	-0.4	-0.9	-1.4	-1.2	-0.8	-0.6	-0.8	-0.2	-0.1	-0.7
Financement bancaire	1.6	-0.4	-0.4	-0.9	-0.9	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.7
Banque Centrale	1.8	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.7
Dont : FMI	0.0	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non-bancaire	-0.4	-0.1	-0.5	-0.5	-0.3	-0.6	-0.4	-0.7	-0.1	0.0	0.0
dont recapitalisation de la SNPSF	-0.3	0.0	-0.4	-0.4	-0.2	-0.4	-0.2	-0.5	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁴ (+ = sousfinancement)	0.0	-0.2	0.7	0.7	0.7	1.1	1.4	2.6	1.5	1.2	0.4
<i>Pour mémoire</i>											
PIB (nominal)	571,698	605,942	608,334	648,060	642,693	684,757	683,756	729,504	777,144	826,262	874,583
Salaires en pourcentage des recettes	50.8	51.0	50.8	49.4	49.3	47.9	47.7	47.2	46.4	45.4	44.1

Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques.

²Incluent les dépenses de transferts de la Banque mondiale vers les ménages.

³Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses d'investissement financées au niveau national, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre l'épidémie de COVID et du coût de la restructuration de la SNPSF.

⁴Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non satisfaits pour la restructuration de la SNPSF.

Tableau 5. Union des Comores : Enquête monétaire, 2022-29
(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est. ¹	Est. ¹	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.		Proj.		
Avoirs extérieurs nets	110,901	120,897	113,552	166,539	133,173	193,828	144,268	223,516	244,193	259,394	269,071
Banque Centrale: Avoirs ¹	130,950	144,471	134,296	186,718	153,186	212,339	163,816	241,022	260,671	274,829	283,468
Banque Centrale: Engagements ¹	-26,727	-27,438	-25,547	-24,312	-25,086	-22,878	-24,946	-22,158	-21,434	-20,704	-19,975
Banques Commerciales: Avoirs	10,832	7,878	12,928	8,426	13,658	8,903	14,531	9,484	10,104	10,742	11,371
Banques Commerciales: Engagements	-4,153	-4,014	-8,126	-4,293	-8,585	-4,536	-9,133	-4,832	-5,148	-5,473	-5,794
Credit intérieur net	101,201	109,661	118,155	80,158	115,480	67,670	118,751	52,365	50,999	50,558	62,578
Crédit intérieur	142,187	147,163	139,121	135,615	140,949	140,144	137,695	146,716	153,752	161,029	168,192
Crédit net à l'Etat	25,130	22,315	29,797	15,696	24,215	13,435	13,502	11,727	9,947	8,136	6,357
<i>Dont: Trésor</i>	35,721	37,948	31,920	32,216	26,188	30,782	24,754	30,062	29,338	28,608	27,879
Financement bancaire	25,130	22,315	29,797	15,696	24,215	13,435	13,502	11,727	9,947	8,136	6,357
Créances sur l'Etat	39,477	43,807	36,605	38,074	30,872	36,640	29,438	35,920	35,196	34,467	33,738
Dépôts de l'Etat	-14,347	-21,492	-6,808	-22,378	-6,657	-23,205	-15,936	-24,193	-25,249	-26,331	-27,380
Créances sur ent. pub.	18,719	13,877	16,380	16,381	16,381	16,382	16,382	16,383	16,384	16,385	16,386
Créances sur autres institutions financières	-81	-40	-43	-40	-43	-40	-43	-40	-40	-40	-40
Crédit au secteur privé	98,147	110,686	109,325	119,918	116,735	126,709	124,193	134,989	143,805	152,893	161,835
Autres postes (nets)	-40,986	-37,502	-20,966	-55,457	-25,469	-72,474	-18,944	-94,351	-102,752	-110,471	-105,614
Monnaie au sens large	212,101	230,558	231,707	246,697	248,654	261,498	263,019	275,881	295,192	309,952	331,649
Monnaie	144,351	158,272	165,562	171,159	181,322	190,699	196,756	200,343	216,255	235,967	252,711
Billets en circulation	59,690	58,425	64,640	66,604	64,642	75,929	62,536	86,559	98,677	112,492	128,241
Dépôts à vue	84,661	99,847	100,922	104,554	116,680	114,770	134,219	113,784	117,578	123,474	124,470
Quasi-monnaie	67,751	72,285	66,145	75,538	67,331	70,799	66,263	75,538	78,937	73,985	78,937
	<i>(en pourcentage de la monnaie (au sens large) en début de la période)</i>										
Avoirs extérieurs nets	-4.7	4.7	2.1	19.8	8.5	11.1	4.5	11.4	7.5	5.1	3.1
Credit intérieur net	12.8	4.0	7.1	-12.8	-1.2	-5.1	1.3	-5.9	-0.5	-0.1	3.9
Crédit intérieur	16.2	2.3	6.9	-5.0	0.8	1.8	-1.3	2.5	2.6	2.5	2.3
Crédit net à l'Etat	4.1	-1.3	2.4	-2.9	-2.4	-0.9	-4.3	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6
Créances sur ent. pub.	6.1	-2.3	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé	5.8	5.9	4.5	4.0	3.2	2.8	3.0	3.2	3.2	3.1	2.9
Autres postes (nets)	-3.4	1.6	0.2	-7.8	-1.9	-6.9	2.6	-8.4	-3.0	-2.6	1.6
Monnaie au sens large	8.0	8.7	9.2	7.0	7.3	6.0	5.8	5.5	7.0	5.0	7.0
Monnaie	4.4	6.6	7.9	5.6	6.8	7.9	6.2	3.7	5.8	6.7	5.4
Quasi-monnaie	3.6	2.1	1.3	1.4	0.5	-1.9	-0.4	1.8	1.2	-1.7	1.6
Velocite	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.7	2.6
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	13.2	12.8	9.6	8.3	6.8	5.7	6.4	6.5	6.5	6.3	5.8

Sources: Banque centrale des Comores; estimations et projections des services du FMI

¹ Inclut le crédit net aux entités gouvernementales autres que le trésor public.

² À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 6a. Union des Comores : Balance des paiements, 2022-29
(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est.	Est.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Compte courant	-3,204	-15,105	-35,540	-21,254	-36,686	-26,776	-36,534	-29,254	-31,814	-36,462	-42,145	
Biens et services	-146,951	-162,545	-156,669	-152,207	-159,355	-151,936	-154,745	-151,105	-154,052	-159,851	-171,994	
Balance commerciale	-100,680	-120,879	-123,311	-117,213	-127,071	-123,249	-129,889	-127,664	-133,170	-146,630	-160,421	
Exportations (f.à.b.)	26,347	15,015	18,770	20,515	19,464	22,049	20,979	23,935	26,715	29,405	32,585	
Importations (f.à.b.)	-127,026	-135,894	-142,081	-137,728	-146,536	-145,298	-150,868	-151,599	-159,885	-176,035	-193,005	
Services (net)	-46,272	-41,666	-33,358	-34,994	-32,284	-28,687	-24,856	-23,441	-20,881	-13,221	-11,574	
Recettes	51,525	52,230	54,815	57,345	55,983	63,215	62,181	70,079	75,346	80,849	87,249	
Paiements	-97,796	-93,896	-88,174	-92,339	-88,267	-91,902	-87,037	-93,520	-96,227	-94,070	-98,823	
Revenu (net)	2,481	215	1,284	69	578	889	1,091	1,632	1,218	1,179	246	
Transferts courants (net)	141,267	147,225	119,846	130,883	122,092	124,270	117,121	120,219	121,019	122,210	129,603	
Administrations publiques	18,281	28,975	11,562	20,713	19,261	14,025	14,557	9,626	9,887	10,251	16,607	
Secteur privé ¹	122,986	118,249	108,284	110,170	102,831	110,246	102,563	110,593	111,132	111,958	112,996	
Compte capital & opérations financières	-8,711	28,171	34,590	59,209	51,313	45,004	37,010	38,924	39,808	41,077	47,580	
Compte de capital	12,083	18,270	18,912	21,684	19,046	20,639	18,310	26,043	30,873	30,519	33,045	
Transferts en capital	12,083	18,270	18,912	21,684	19,046	20,639	18,310	26,043	30,873	30,519	33,045	
Transferts des actifs fixes	12,083	18,270	18,912	21,684	19,046	20,639	18,310	26,043	30,873	30,519	33,045	
Compte financier	-20,794	9,901	15,679	37,525	32,267	24,366	18,700	12,881	8,935	10,558	14,534	
Investissement direct	1,929	2,435	2,251	3,240	3,213	4,109	4,103	4,377	4,663	4,958	5,247	
Portefeuille net & autres investissements	-11,812	13,087	26,521	32,995	27,764	19,757	14,097	8,004	3,772	5,100	9,287	
Administrations publiques	737	13,194	30,180	33,383	33,383	19,759	19,759	8,281	3,976	4,560	8,729	
Décaissement	15,405	28,411	33,259	39,010	39,010	29,294	29,294	19,499	15,319	15,786	14,472	
Tirages	15,405	28,411	33,259	39,010	39,010	29,294	29,294	19,499	15,319	15,786	14,472	
Allocation DTS												
Amortissement	-2,797	-3,079	-3,079	-5,627	-5,627	-9,535	-9,535	-11,218	-11,343	-11,227	-5,743	
Secteur privé (net)	-12,549	-107	-3,659	-388	-5,619	-1	-5,661	-277	-203	541	558	
Banques, net	-2,243	2,814	-779	-548	-730	-477	-873	-582	-619	-639	-628	
Autres	-10,307	-2,921	-2,880	160	-4,889	476	-4,789	305	416	1,180	1,186	
Monnaie fiduciaire et dépôt	-10,911	-5,622	-13,093									
Erreurs et omissions	698	3,430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global	-11,216	16,496	-950	37,954	14,627	18,228	476	9,670	7,993	4,615	5,435	
Financement	11,216	-16,496	950	-37,954	-14,627	-18,228	-476	-9,670	-7,993	-4,615	-5,435	
AEN banque centrale (hausse = -)	11,216	-30,409	-12,332	-58,146	-33,377	-34,560	-20,108	-33,165	-24,124	-4,615	-5,435	
Avoirs extérieurs	12,359	-13,521	3,925	-34,828	-11,500	-16,794	958	-8,950	-7,269	-3,886	-4,705	
Passifs extérieurs	-1,143	-2,975	-2,975	-3,127	-3,127	-1,434	-1,434	-720	-724	-729	-182	
Utilisation crédits FMI	-1,143	-2,975	-3,034	-3,233	-3,233	-1,516	-1,516	-780	-805	-837	-837	
Financement du programme		13,913	13,282	20,192	18,750	16,332	19,632	23,495	16,131	0	0	
FEC 2023		4,311	4,311	4,292	4,292	4,301	4,301	4,311	2,168	0	0	
Aide budgétaire officielle		15,191	8,971	15,899	14,457	8,938	9,955	4,483	4,475	0	0	
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs		-5,589	0	0	0	3,093	5,376	14,701	9,488	0	0	
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Compte courant (pourcentage du PIB)	-0.6	-2.5	-5.8	-3.3	-5.7	-3.9	-5.3	-4.0	-4.1	-4.4	-4.8	
Transferts exclus	-25.3	-26.8	-25.5	-23.5	-24.7	-22.1	-22.5	-20.5	-19.7	-19.2	-19.6	
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	13.6	11.1	12.1	12.0	11.7	12.5	12.2	12.9	13.1	13.3	13.7	
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	39.3	37.9	37.9	35.5	36.5	34.6	34.8	33.6	33.0	32.7	33.4	
Réserves internationales brutes (fin de période) ²												
En millions de dollars E.U.	281.8	321.0	298.4	415.8	341.2	474.4	366.0	537.7	579.2	608.4	627.5	
En mois d'importations de biens et services	6.7	7.5	6.9	9.4	7.7	10.4	7.8	11.3	11.6	11.3	10.8	
Réserves internationales notionnelles brutes (fin de période) ²												
En millions de dollars E.U.	281.8	321.0	298.4	415.8	341.2	474.4	366.0	537.7	579.2	608.4	627.5	
En mois d'importations de biens et services	6.7	7.5	6.9	9.4	7.7	10.4	7.8	11.3	11.6	11.3	10.8	
PIB nominal (millions de FC)	571,698	605,942	608,334	648,060	642,693	684,757	683,756	729,504	777,144	826,262	874,582.9	
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,225	1,340	1,346	1,441	1,429	1,528	1,525	1,630	1,730	1,832	1,939.4	

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.

²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 6b. Union des Comores : Balance des paiements, 2022-29

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est. ¹	Est. ¹	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	Proj.			
Compte courant	-6.9	-33.4	-78.6	-47.3	-81.6	-59.7	-81.5	-65.4	-70.8	-80.9	-93.5	
Biens et services	-314.8	-359.6	-346.6	-338.4	-354.3	-338.9	-345.2	-337.7	-343.0	-354.5	-381.4	
Balance commerciale	-215.7	-267.4	-272.8	-260.6	-282.5	-274.9	-289.8	-285.3	-296.5	-325.1	-355.7	
Exportations (f.à.b.)	56.4	33.2	41.5	45.6	43.3	49.2	46.8	53.5	59.5	65.2	72.3	
Dont : Vanille	4.3	2.0	3.6	2.1	3.8	2.2	4.1	2.4	2.5	2.7	3.1	
Clou de girofle	36.7	24.5	18.8	28.7	22.0	30.5	23.3	32.4	34.5	36.7	43.0	
Ylang-ylang	2.5	2.2	3.1	2.4	3.3	2.5	3.5	2.7	2.8	3.0	3.4	
Autres	11.4	2.8	16.1	12.5	14.2	14.0	15.9	16.1	19.6	22.8	22.8	
Importations (f.à.b.)	-272.1	-300.6	-314.3	-306.2	-325.8	-324.1	-336.6	-338.8	-355.9	-390.4	-428.0	
Services (net)	-99.1	-92.2	-73.8	-77.8	-71.8	-64.0	-55.4	-52.4	-46.5	-29.3	-25.7	
Recettes	110.4	115.5	121.3	127.5	124.5	141.0	138.7	156.6	167.7	179.3	193.5	
Païements	-209.5	-207.7	-195.1	-205.3	-196.3	-205.0	-194.2	-209.0	-214.2	-208.6	-219.1	
Revenu (net)	5.3	0.5	2.8	0.2	1.3	2.0	2.4	3.6	2.7	2.6	0.5	
Transferts courants (net)	302.6	325.7	265.1	291.0	271.5	277.2	261.3	268.6	269.4	271.0	287.4	
Administrations publiques	39.2	64.1	25.6	46.1	42.8	31.3	32.5	21.5	22.0	22.7	36.8	
Secteur privé	263.5	261.6	239.5	245.0	228.6	245.9	228.8	247.1	247.4	248.3	250.6	
Compte capital & opérations financières	-18.7	62.3	76.5	131.6	114.1	100.4	82.6	87.0	88.6	91.1	105.5	
Compte de capital	25.9	40.4	41.8	48.2	42.3	46.0	40.8	58.2	68.7	67.7	73.3	
Transferts en capital	25.9	40.4	41.8	48.2	42.3	46.0	40.8	58.2	68.7	67.7	73.3	
Transferts des actifs fixes	25.9	40.4	41.8	48.2	42.3	46.0	40.8	58.2	68.7	67.7	73.3	
Compte financier	-44.5	21.9	34.7	83.4	71.7	54.4	41.7	28.8	19.9	23.4	32.2	
Investissement direct	4.1	5.4	5.0	7.2	7.1	9.2	9.2	9.8	10.4	11.0	11.6	
Portefeuille net & autres investissements	-25.3	29.0	58.7	73.4	61.7	44.1	31.4	17.9	8.4	11.3	20.6	
Administrations publiques	1.6	29.2	66.8	74.2	74.2	44.1	44.1	18.5	8.9	10.1	19.4	
Décaissement	33.0	62.8	73.6	86.7	86.7	65.3	65.3	43.6	34.1	35.0	32.1	
Tirages	33.0	62.8	73.6	86.7	86.7	65.3	65.3	43.6	34.1	35.0	32.1	
Allocation DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Amortissement	-6.0	-6.8	-6.8	-12.5	-12.5	-21.3	-21.3	-25.1	-25.3	-24.9	-12.7	
Secteur privé (net)	-26.9	-0.2	-8.1	-0.9	-12.5	0.0	-12.6	-0.6	-0.5	1.2	1.2	
Banques, net	-4.8	6.2	-1.7	-1.2	-1.6	-1.1	-1.9	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4	
Autres	-22.1	-6.5	-6.4	0.4	-10.9	1.1	-10.7	0.7	0.9	2.6	2.6	
Erreurs et omissions	1.5	7.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global	-24.0	36.5	-2.1	84.4	32.5	40.7	1.1	21.6	17.8	10.2	12.1	
Financement	24.0	-36.5	2.1	-84.4	-32.5	-40.7	-1.1	-21.6	-17.8	-10.2	-12.1	
AEN banque centrale (hausse = -)	24.0	-67.3	-27.3	-129.3	-74.2	-77.1	-44.9	-74.1	-53.7	-10.2	-12.1	
Avoirs extérieurs	26.5	-29.9	8.7	-77.4	-25.6	-37.5	2.1	-20.0	-16.2	-8.6	-10.4	
Utilisation crédits FMI	-2.4	-6.6	-6.6	-7.0	-7.0	-3.2	-3.2	-1.6	-1.6	-1.6	-0.4	
Financement du programme	0.0	30.8	29.4	44.9	41.7	36.4	43.8	52.5	35.9	0.0	0.0	
FEC 2023	0.0	9.5	9.5	9.5	9.5	9.6	9.6	9.6	4.8	0.0	0.0	
Aide budgétaire officielle	0.0	33.6	19.8	35.4	32.1	19.9	22.2	10.0	10.0	0.0	0.0	
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs	0.0	-12.4	0.0	0.0	0.0	6.9	12.0	32.9	21.1	0.0	0.0	
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Compte courant (pourcentage du PIB)	-0.6	-2.5	-5.8	-3.3	-5.7	-3.9	-5.3	-4.0	-4.1	-4.4	-4.8	
Transferts exclus	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Réserves internationales brutes (fin de période) ²				94.8	42.7							
En millions de dollars E.U.	281.8	321.0	298.4	415.8	341.2	474.4	366.0	537.7	579.2	608.4	627.5	
En mois d'importations de biens et services	6.7	7.5	6.9	9.4	7.7	10.4	7.8	11.3	11.6	11.3	10.8	
PIB nominal (millions de FC)	571,698	605,942	608,334	648,060	642,693	684,757	683,756	729,504	777,144	826,262	874,583	
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,225	1,340	1,346	1,441	1,429	1,528	1,525	1,630	1,730	1,832	1,939	

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 6c. Union des Comores : Balance des paiements, 2022-29
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est. ¹	Est. ¹	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.			Proj.	
Compte courant	-0.6	-2.5	-5.8	-3.3	-5.7	-3.9	-5.3	-4.0	-4.1	-4.4	-4.8
Biens et services	-25.7	-26.8	-25.8	-23.5	-24.8	-22.2	-22.6	-20.7	-19.8	-19.3	-19.7
Balance commerciale	-17.6	-19.9	-20.3	-18.1	-19.8	-18.0	-19.0	-17.5	-17.1	-17.7	-18.3
Exportations (f.à.b.)	4.6	2.5	3.1	3.2	3.0	3.2	3.1	3.3	3.4	3.6	3.7
Dont : Vanille	0.4	0.1	0.3	0.1	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1	0.1	0.2
Clou de girofle	3.0	1.8	1.4	2.0	1.5	2.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.2
Ylang-ylang	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Autres	0.9	0.2	1.2	0.9	1.0	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.2
Importations (f.à.b.)	-22.2	-22.4	-23.4	-21.3	-22.8	-21.2	-22.1	-20.8	-20.6	-21.3	-22.1
Dont : Produits pétroliers	-9.9	-8.3	-7.3	-7.7	-6.8	-7.2	-6.3	-6.7	-6.3	-6.0	-5.9
Services (net)	-8.1	-6.9	-5.5	-5.4	-5.0	-4.2	-3.6	-3.2	-2.7	-1.6	-1.3
Recettes	9.0	8.6	9.0	8.8	8.7	9.2	9.1	9.6	9.7	9.8	10.0
Paievements	-17.1	-15.5	-14.5	-14.2	-13.7	-13.4	-12.7	-12.8	-12.4	-11.4	-11.3
Revenu (net)	0.4	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0
Transferts courants (net)	24.7	24.3	19.7	20.2	19.0	18.1	17.1	16.5	15.6	14.8	14.8
Administrations publiques	3.2	4.8	1.9	3.2	3.0	2.0	2.1	1.3	1.3	1.2	1.9
Secteur privé	21.5	19.5	17.8	17.0	16.0	16.1	15.0	15.2	14.3	13.6	12.9
Compte capital & opérations financières	-1.5	4.6	5.7	9.1	8.0	6.6	5.4	5.3	5.1	5.0	5.4
Compte de capital	2.1	3.0	3.1	3.3	3.0	3.0	2.7	3.6	4.0	3.7	3.8
Transferts en capital	2.1	3.0	3.1	3.3	3.0	3.0	2.7	3.6	4.0	3.7	3.8
Transferts des actifs fixes	2.1	3.0	3.1	3.3	3.0	3.0	2.7	3.6	4.0	3.7	3.8
Compte financier	-3.6	1.6	2.6	5.8	5.0	3.6	2.7	1.8	1.1	1.3	1.7
Investissement direct	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Portefeuille net & autres investissements	-2.1	2.2	4.4	5.1	4.3	2.9	2.1	1.1	0.5	0.6	1.1
Administrations publiques	0.1	2.2	5.0	5.2	5.2	2.9	2.9	1.1	0.5	0.6	1.0
Décaissement	2.7	4.7	5.5	6.0	6.1	4.3	4.3	2.7	2.0	1.9	1.7
Tirages	2.7	4.7	5.5	6.0	6.1	4.3	4.3	2.7	2.0	1.9	1.7
Allocation DTS											
Amortissement	-0.5	-0.5	-0.5	-0.9	-0.9	-1.4	-1.4	-1.5	-1.5	-1.4	-0.7
Secteur privé (net)	-2.2	0.0	-0.6	-0.1	-0.9	0.0	-0.8	0.0	0.0	0.1	0.1
Banques, net	-0.4	0.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Autres	-1.8	-0.5	-0.5	0.0	-0.8	0.1	-0.7	0.0	0.1	0.1	0.1
Erreurs et omissions	-1.9	-0.9	-2.2								
Solde global	-2.0	2.7	-0.2	5.9	2.3	2.7	0.1	1.3	1.0	0.6	0.6
Financement	2.0	-2.7	0.2	-5.9	-2.3	-2.7	-0.1	-1.3	-1.0	-0.6	-0.6
AEN banque centrale (hausse = -)	2.0	-5.0	-2.0	-9.0	-5.2	-5.0	-2.9	-4.5	-3.1	-0.6	-0.6
Utilisation crédits FMI	-0.2	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Financement du programme		2.3	2.2	3.1	2.9	2.4	2.9	3.2	2.1	0.0	0.0
FEC 2023		0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.3	0.0	0.0
Aide budgétaire officielle		2.5	1.5	2.5	2.2	1.3	1.5	0.6	0.6	0.0	0.0
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs		-0.9	0.0	0.0	0.0	0.5	0.8	2.0	1.2	0.0	0.0
<i>Postes pour mémoire :</i>											
Compte courant (pourcentage du PIB)	-0.6	-2.5	-5.8	-3.3	-5.7	-3.9	-5.3	-4.0	-4.1	-4.4	-5.4
Transferts exclus	-25.3	-26.8	-25.5	-23.5	-24.7	-22.1	-22.5	-20.5	-19.7	-19.2	-19.6
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	13.6	11.1	12.1	12.0	11.7	12.5	12.2	12.9	13.1	13.3	13.7
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	39.3	37.9	37.9	35.5	36.5	34.6	34.8	33.6	33.0	32.7	33.4
Réerves internationales brutes (fin de période) ²											
En millions de dollars EU	281.8	321.0	298.4	415.8	341.2	474.4	366.0	537.7	579.2	608.4	627.5
En mois d'importations de biens et services	6.7	7.5	6.9	9.4	7.7	10.4	7.8	11.3	11.6	11.3	10.8
PIB nominal (millions de FC)	571,698	605,942	608,334	648,060	642,693	684,757	683,756	729,504	777,144	826,262	874,583
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,225	1,340	1,346	1,441	1,429	1,528	1,525	1,630	1,730	1,832	1,939.4

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.

²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 7. Union des Comores : Indicateurs de la capacité de remboursement au FMI, 2023-38

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																	
(en millions de DTS)																	
Principal	1.8	4.9	5.2	2.4	1.2	1.2	1.5	2.6	1.7	1.4	1.4	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts 1	0.2	1.0	0.7	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs																	
(en millions de DTS)																	
Principal	1.8	4.9	5.2	2.4	1.2	1.2	1.5	3.0	3.5	4.6	6.1	6.1	4.6	3.2	1.8	0.4	0.0
Commissions et intérêts 1	0.2	1.0	0.7	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs ²																	
En millions de DTS	2.0	5.9	5.9	2.8	1.6	1.6	2.0	3.4	3.9	5.1	6.5	6.5	5.1	3.6	2.2	0.8	0.4
En millions de FC	1,273.0	3,567.5	3,527.9	1,709.6	979.8	985.1	1,211.5	2,084.3	2,410.7	3,102.0	3,976.1	3,975.5	3,102.0	2,228.5	1,355.6	481.5	263.1
En pourcentage des recettes publiques	2.3	5.8	5.3	2.3	1.2	1.1	1.3	2.0	2.1	2.5	2.9	2.7	1.9	1.3	0.7	0.2	0.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	1.6	5.3	4.5	2.0	1.0	1.0	1.1	1.7	1.9	2.2	2.7	2.5	1.8	1.2	0.7	0.2	0.1
En pourcentage du service de la dette ³	20.5	45.5	31.6	12.9	7.3	7.1	9.0	24.8	25.8	27.7	29.3	25.9	19.2	13.5	8.3	3.0	1.7
En pourcentage du PIB	0.2	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0
	1.0	2.5	1.9	0.8	0.4	0.4	0.4	0.7	0.9	1.1	1.5	1.6	1.3	1.0	0.7	0.3	0.2
En pourcentage de la quote-part	11.5	33.1	32.9	15.9	9.1	9.1	11.1	19.1	22.1	28.4	36.4	36.4	28.4	20.4	12.4	4.4	2.4
Encours total des crédits du FMI ²																	
En millions de DTS	17.5	19.7	21.7	26.4	32.3	34.7	33.2	30.2	26.7	22.1	16.0	10.0	5.3	2.1	0.4	0.0	0.0
En millions de FC	10,820.4	11,877.9	13,072.2	15,969.9	19,627.1	21,211.6	20,411.3	18,584.3	16,430.0	13,582.1	9,858.0	6,133.9	3,286.0	1,314.4	219.1	0.0	0.0
En pourcentage des recettes publiques	19.2	19.2	19.7	21.8	24.4	24.2	21.2	17.7	14.3	10.8	7.3	4.2	2.1	0.8	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	13.9	17.7	16.8	18.7	20.9	20.8	18.5	15.5	12.8	9.8	6.6	3.8	1.9	0.7	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ³	174.3	151.4	117.0	121.0	145.4	153.2	151.6	221.1	176.0	121.3	72.8	40.0	20.4	8.0	1.3	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	1.9	2.0	2.0	2.3	2.7	2.7	2.5	2.1	1.8	1.4	0.9	0.6	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
	8.3	8.2	7.0	7.5	8.1	8.1	7.4	6.6	5.8	5.0	3.8	2.4	1.4	0.6	0.1	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	98.5	110.8	121.7	148.4	181.7	195.0	186.3	169.7	150.0	124.0	90.0	56.0	30.0	12.0	2.0	0.0	0.0
Pour mémoire																	
PIB nominal (en millions de FC)	571,698.2	605,942.3	648,059.8	684,756.6	729,503.6	777,144.5	826,261.7	874,582.9	928,486.5	982,827.3	1,040,065.4	1,100,657.2	1,164,800.3	1,232,704.1	1,304,590.3	1,380,693.8	1,461,263.3
Exportations de biens et de services (en millions de FC)	77,871.4	67,245.6	77,860.6	85,264.3	94,014.0	102,060.3	110,254.3	119,833.6	128,296.2	138,532.5	149,412.5	161,016.1	173,389.7	186,310.4	199,354.1	213,203.4	227,906.6
Recettes publiques (en millions de FC)	56,326.2	61,716.6	66,455.5	73,396.4	80,383.3	87,775.5	96,108.3	104,736.0	114,844.1	125,641.0	135,800.5	147,127.1	159,430.7	172,792.3	187,276.0	201,594.5	216,844.5
Service de la dette (en millions de FC) ²	6,209.7	7,842.9	11,176.7	13,203.2	13,500.5	13,850.1	13,460.5	8,406.3	9,333.0	11,194.0	13,549.8	15,343.8	16,144.9	16,483.9	16,394.2	15,933.0	15,945.1
FC/DTS (moyenne sur la période)	624.2	605.5	602.9	604.1	605.5	608.9	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4
	617.4	602.0	603.3	604.6	606.8	611.0	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte de la remise temporaire d'intérêts sur les prêts du fonds fiduciaire RPC jusqu'en décembre 2011.² À partir de l'hypothèse du décaissement de la totalité du montant FEC de 13,57 milliards de DTS (152,5% de la quote-part). La totalité du crédit AUPC de 1,1 million de dollars (12,5% de la quote part) a été rachetée à partir du premier décaissement FEC.

Tableau 8. Union des Comores : Besoins et sources de financement extérieur, 2024-28

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028
Besoins de financement	67.0	84.4	92.2	97.9	107.6
Déficit du compte de transactions courantes	47.3	59.7	65.4	70.8	80.9
Amortissement de la dette publique	19.7	24.7	26.8	27.0	26.8
Sources de financement	67.0	84.4	92.2	97.9	107.6
Compte de capital	48.2	46.0	58.2	68.7	67.7
Compte d'opérations financières (hors amortissement)	95.9	75.6	53.9	45.1	48.3
Dont : Dette publique (hors amortissement)	86.7	65.3	43.6	34.1	35.0
Variation des réserves (+ = diminution)	-77.2	-37.3	-19.9	-16.0	-8.4
Écart de financement budgétaire/sources de financement	44.9	36.4	52.5	35.9	31.1
Appui budgétaire des partenaires (Banque Mondiale, BAD, AFD, Chine, Arabie Saoudite)	35.4	19.9	10.0	10.0	9.9
Financement du FMI ¹	9.5	9.6	9.6	4.8	4.8
en pourcentage des besoins de la BdP/besoins budgétaires	21.3	26.3	18.4	13.4	15.6
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs ²	0.0	6.9	32.9	21.1	16.3
Écart de financement restant	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sources : Autorités comoriennes ; projections des services du FMI					
¹ Proposition d'accès à la FEC de 180 % de la quote-part sur 4 ans.					
² Cette ligne correspond aux emprunts concessionnels potentiels ; un appui budgétaire supplémentaire réduirait les emprunts nécessaires.					

Tableau 9. Union des Comores : calendrier des décaissements, 2023-27

Date de disponibilité¹	Conditions de décaissement	Montant en DTS	% de la quote-part
05/31/23	Approbation de l'accord par le conseil d'administration.	3,560,000	20.00
09/30/23	Respect des CR en continus et de fin juin 2023 et achèvement de la première revue.	3,560,000	20.00
03/30/24	Respect des CR continus et de fin décembre 2023 et achèvement de la deuxième revue.	3,560,000	20.00
09/30/24	Respect des CR continus et de fin juin 2024 et achèvement de la troisième revue.	3,560,000	20.00
03/30/25	Respect des CR en continus et de fin décembre 2024 et achèvement de la quatrième revue.	3,560,000	20.00
09/30/25	Respect des CR continus et de fin juin 2025 et achèvement de la cinquième revue.	3,560,000	20.00
03/30/26	Respect des CR continus et à fin décembre 2025 et achèvement de la sixième revue.	3,560,000	20.00
09/30/26	Respect des CR continus et de fin juin 2026 et achèvement de la septième revue.	3,560,000	20.00
03/30/27	Respect des CR continus et de fin décembre 2026 et achèvement de la huitième revue.	3,560,000	20.00
	Total	32,040,000	180.0

Source : Fonds monétaire international

¹ Selon l'approbation du conseil d'administration à l'issue de chaque revue.

Annexe I. Union des Comores - Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

1. Les Comores ont adopté leur Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) en décembre 2019. Le Plan Comores Émergentes (PCE) couvrait la période 2020-2030. Le plan révisé, connu sous le nom de *Plan de Relance*, a été lancé en 2022 à la suite de la crise de la COVID-19. Il présente une vision plus ciblée, axée sur le redressement socio-économique et la valorisation des secteurs économiques clés. La formulation de la SCRP a été menée de manière inclusive avec diverses parties prenantes, y compris des représentants de tous les ministères, du parlement, de la société civile, du secteur privé et des ONG. Son élaboration a été facilitée par l'assistance technique et financière fournie par les partenaires de développement lors de la Conférence des partenaires au développement des Comores (CPAD). La SCRP s'aligne sur la vision de développement durable des Comores, qui intègre les engagements globaux tels que les Objectifs de développement durable (ODD) et les aspirations régionales décrites dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'un des principaux résultats attendus de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté est de réduire de moitié la proportion de la population vivant dans la pauvreté d'ici 2030.

2. La SCRP s'articule autour de cinq piliers stratégiques qui constituent la base de l'émergence des Comores : i) le tourisme et l'artisanat, ii) l'économie bleue, iii) les services financiers et logistiques, iv) l'agriculture, et v) les niches industrielles. Pour permettre aux piliers retenus de réaliser pleinement leur potentiel, d'autres domaines d'action clés ont été identifiés et désignés comme catalyseurs, notamment un environnement institutionnel stable, des infrastructures et un capital humain renforcés ainsi que des réformes structurelles. La pandémie de la COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont eu un impact sur la mise en œuvre de la SCRP et ont conduit les autorités à redéfinir ses priorités. Le *Plan de Relance* constitue le cadre opérationnel de la SCRP pour la période 2022-2026 et se concentre sur le renforcement des secteurs fondamentaux tels que l'agriculture, les transports et l'énergie. Le Secrétaire général du gouvernement, en collaboration avec le Commissariat général au Plan, est chargé de la coordination de la SCRP. Afin d'assurer une communication précise des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, les autorités ont également établi un cadre de suivi et d'évaluation annuels, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités statistiques nationales.

3. La stratégie de réduction de la pauvreté des Comores est alignée sur les priorités du programme des autorités soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Elle vise à favoriser la stabilité macroéconomique et à réduire la fragilité en i) soutenant un plan crédible de consolidation budgétaire à moyen terme pour améliorer la mobilisation des recettes, accroître l'espace budgétaire et réduire les risques liés à la soutenabilité de la dette ; ii) atténuant les risques dans le secteur financier par le renforcement des cadres réglementaires et de supervision, ainsi que par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques ; et iii) faisant avancer les réformes de la lutte contre la corruption et de la gouvernance du secteur public afin de résoudre les problèmes de transparence et de responsabilité, ainsi qu'en améliorant l'environnement des affaires. Ces stratégies sont fondamentales pour une croissance inclusive, génératrice d'emplois et résiliente, et permettent aux

décideurs politiques de relever les défis à long terme liés à la pauvreté, au changement climatique, aux inégalités de genre et au développement du capital humain.

4. Le coût de mise en œuvre de la SCRP est estimé à 2 610 milliards de KMF, soit plus de quatre fois le PIB du pays en 2023. Ce montant est supérieur d'environ 12 % aux projections initiales de la CPAD, reflétant les effets des récentes pressions inflationnistes et de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain. Il s'ensuit que le déficit de financement estimé, sur la base des ressources déjà identifiées, s'élève à 1 500 milliards de KMF, ce qui représente environ 55 % du coût de mise en œuvre révisé. Les autorités sont conscientes que les fluctuations de l'aide publique au développement et du financement du secteur privé, qui constituent la principale source de soutien financier de la stratégie de réduction de la pauvreté, peuvent entraîner des retards dans les décaissements et affecter la mise en œuvre de la SCRP. À cet égard, les autorités s'appuient sur l'accord de la FEC et sur le soutien au développement des capacités du FMI pour renforcer la mobilisation des recettes intérieures et assurer une plus grande contribution des ressources nationales au financement de la SCRP.

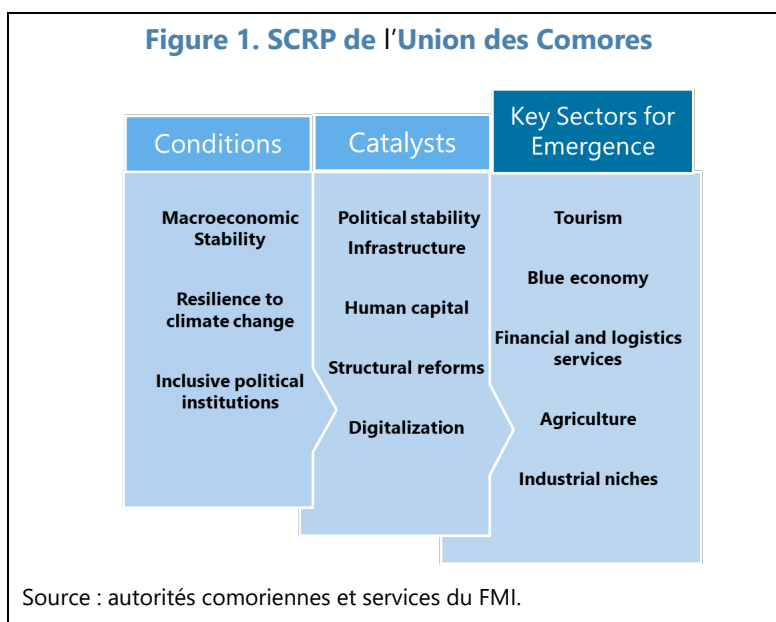
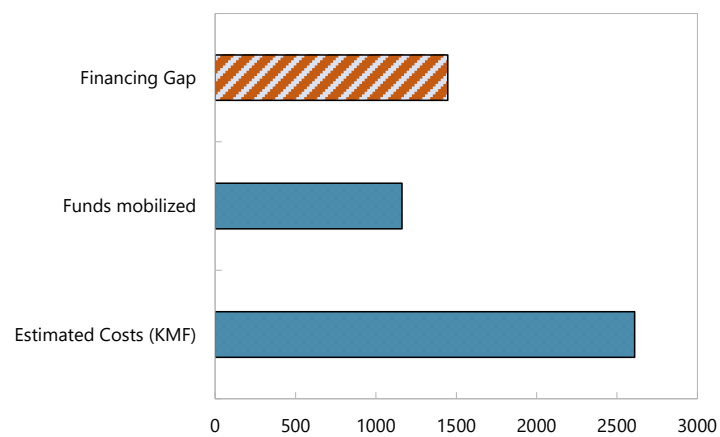


Figure 2. Besoins de financement de la SCRП de l'Union des Comores
(en milliards de KMF)



Source : autorités comoriennes et services du FMI.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risque	Probabilité Relative	Horizon temporel	Impact sur les Comores	Mesures d'atténuation
Risques mondiaux				
Intensification des conflits régionaux. L'escalade ou l'extension du conflit à Gaza et en Israël, la guerre menée par la Russie en Ukraine et/ou d'autres conflits régionaux ou le terrorisme perturbent le commerce (par exemple, l'énergie, l'alimentation, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement), les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, les systèmes de paiement, et augmentent les flux de réfugiés.	Haute	CT, MT	Elevé	Améliorer la production nationale et préparer des plans d'urgence, incluant un soutien ciblé pour protéger les plus vulnérables en cas de nouvelles augmentations des prix ou pénuries des produits de base. Intensifier les réformes structurelles pour renforcer la production agricole du secteur privé des Comores.
Volatilité des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (dus par exemple à des conflits, à des restrictions aux exportations et à des décisions de l'OPEP+) et de fluctuations de la demande entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires dans les pays émergents, des retombées transfrontalières et une instabilité sociale et économique.	Haute	CT, MT	Elevé	Améliorer la production nationale, redéfinir les dépenses prioritaires pour faire face à l'insécurité alimentaire et préparer des plans d'urgence, y compris la recherche d'un financement concessionnel et d'un soutien budgétaire supplémentaire pour soutenir les dépenses prioritaires et les importations essentielles. Intensifier les réformes structurelles pour renforcer la production agricole du secteur privé des Comores.

¹ Basé sur le G-RAM du 7 février 2024. La matrice indique les événements susceptibles de modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par la mission des risques qui entourent le scénario de référence (« faible » signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne sont pas mutuellement incompatibles peuvent interagir et se matérialiser conjointement.

Sources de risque	Probabilité Relative	Horizon temporel	Impact sur les Comores	Mesures d'atténuation
Brusque ralentissement ou récession mondiale. Les facteurs de risque mondiaux et idiosyncratiques provoquent un ralentissement soudain et synchronisé de la croissance, avec des récessions dans certains pays, des retombées défavorables transmises par les canaux commerciaux et financiers et une fragmentation du marché déclenchant des arrêts soudains dans les pays émergents et en développement.	Moyenne	CT, MT	Moyen	Maintenir des politiques macroéconomiques prudentes. Mettre en œuvre des réformes pour créer un espace budgétaire en améliorant la mobilisation des recettes et en redéfinissant les priorités de dépenses. Diversifier les voies d'approvisionnement et apporter une aide aux personnes vulnérables.
Aggravation de la fragmentation géoéconomique. Des conflits élargis, des politiques de repli sur soi et une coopération internationale affaiblie se traduisent par une configuration moins efficace du commerce et de l'IDE, des ruptures d'approvisionnement, le protectionnisme, l'incertitude des politiques, la fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, la hausse des coûts d'expédition et des intrants, l'instabilité financière, l'éclatement du système monétaire international et la baisse de la croissance.	Haute	CT, MT	Faible	Diversifier les filières d'approvisionnement et préparer des plans d'urgence, incluant des mesures visant à protéger les plus vulnérables en cas de nouvelles ruptures d'approvisionnement. Mener des réformes structurelles pour améliorer la compétitivité et promouvoir les Comores en tant que destination pour les investissements.
Événements climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent des pertes en vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, des ruptures d'approvisionnement, un ralentissement de la croissance et l'instabilité financière.	Moyenne	MT	Elevé	Mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au climat, notamment en investissant dans des infrastructures résistantes au climat, avec l'aide de partenaires internationaux.

Sources de risque	Probabilité Relative	Horizon temporel	Impact sur les Comores	Mesures d'atténuation
Risques intérieurs				
Dérapages des politiques. Les retards de l'achèvement des réformes structurelles et d'autres objectifs du programme érodent la confiance dans l'économie.	Moyenne	CT, MT	Elevé	Mettre en œuvre les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles décrites dans le programme de la FEC, en particulier celles relatives à la bonne gestion des finances publiques et à la stabilité financière.
Mécontentement social et instabilité politique. La recrudescence de conflits post-électorales perturbe l'activité économique, compromet la reprise économique et perturbe la cohésion sociale.	Moyenne	CT, MT	Elevé	Apporter un soutien aux plus vulnérables et renforcer la gouvernance, la transparence, l'inclusivité, l'État de droit et la lutte contre la corruption.
Intensification des coupures de courant. Une infrastructure électrique déficiente ne peut soutenir une croissance forte et durable	Moyenne	CT	Moyen	Mettre en œuvre des réformes qui favorisent les partenariats avec le secteur privé dans le secteur de l'énergie
Intensification de l'épidémie de choléra. Une crise de santé publique perturbe l'activité économique et accroît la pression sur les dépenses publiques.	Moyenne	CT	Elevé	Redéfinir les dépenses prioritaires pour soutenir les hôpitaux, les centres d'isolement et les services d'assainissement, afin de protéger les populations les plus vulnérables.

Annexe III. Union des Comores-- Stratégie de renforcement des capacités (RC)

A. Contexte

1. **Profil du pays.** L'Union des Comores est un petit État insulaire fragile en voie de développement, marqué par l'instabilité politique, la faiblesse des institutions et une capacité gouvernementale de mise en œuvre nettement inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.
2. **Engagement du programme.** En juin 2023, le Conseil d'administration a approuvé un accord de quatre ans au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Cet accord, qui fait suite à l'achèvement du programme suivi par les services (SMP) en avril 2023, est le premier engagement financier des Comores avec le FMI depuis dix ans. Le programme vise à soutenir la reprise économique et à garantir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette à moyen terme sur la base d'un plan d'assainissement budgétaire crédible et de réformes structurelles visant à réduire les vulnérabilités du secteur bancaire, à réduire les risques de corruption et à améliorer la gouvernance et la transparence du secteur public. Le Conseil d'administration du FMI a achevé le 15 décembre 2023 la première revue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et des consultations au titre de l'article IV pour 2023.
3. **Les Comores ont bénéficié d'un programme intensif de renforcement des capacités (RC), à la fois par le siège du FMI et AFRITAC Sud.** Au cours de ces dernières années, les activités de RC se sont concentrées sur la mobilisation des recettes intérieures, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, la politique monétaire, le secteur financier et la production de statistiques. Bien que les autorités collaborent efficacement avec les missions de RC et apprécient la réactivité et la disponibilité du FMI à fournir sur demande un soutien de haute qualité, les résultats globaux obtenus ont été mitigés.
 - La collaboration avec le FMI concernant l'administration des recettes (AR) a été fructueuse. La création de la Direction générale des impôts, l'opérationnalisation de la Direction des grandes et moyennes entreprises, le renforcement de la gestion des risques douaniers et le développement d'un système d'information décisionnel à la douane ont permis d'accélérer les efforts de mobilisation des recettes, d'améliorer le respect des obligations fiscales et de lutter contre les fraudes.
 - Concernant la gestion des finances publiques (GFP), des progrès ont été réalisés dans trois domaines spécifiques, avec le soutien constant du FMI, notamment grâce à la présence d'un expert résident en GFP qui a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de certaines de ces réformes : i) la gestion de la masse salariale, ii) l'adoption de la loi organique portant opérations financières de l'État (LOFE) et iii) la finalisation du cadre juridique pour les entreprises d'État afin d'améliorer leur supervision.

- Les programmes de renforcement des capacités (RC) du FMI ont également permis de progresser dans les opérations de politique monétaire et les réformes du secteur financier. Une mission de LEG a eu lieu en février pour aider le département de la résolution et du contrôle à modifier le cadre de résolution de la BCC selon les recommandations de MCM, en vue d'une soumission au Parlement d'ici fin mai 2024. Avec le soutien de MCM, les autorités ont entrepris avec succès les opérations d'absorption de la liquidité et sont en train de développer le marché interbancaire, la facilité de prêt marginal et le cadre pour l'assistance de liquidité d'urgence. Avec le soutien d'AFRITAC Sud, des travaux sont en cours pour aligner les réglementations prudentielles sur les normes de Bâle II et Bâle III et mettre en œuvre un régime de contrôle bancaire basé sur les risques.

4. Les efforts du FMI en faveur du renforcement des capacités, qui n'ont pas abouti à des progrès à la hauteur des attentes, concernent les points suivants :

- Les réformes de la politique fiscale n'ont pas progressé. La dernière mission de RC en politique fiscale, qui s'est déroulée à distance en 2021, a souffert d'un manque de données fiables sur les contribuables et de la mauvaise collaboration des autorités fiscales de l'époque (elles ont depuis été remplacées en 2023).
- Malgré l'appui significatif de FAD et d'AFRITAC Sud, les progrès de la GFP dans les domaines suivants ont été limités : i) la transparence du processus budgétaire, de la proposition de budget au rapport d'exécution du budget ; ii) la production précise et en temps opportun des tableaux des opérations budgétaires de l'État (TOFE), iii) la couverture limitée du compte unique du Trésor (CUT) et la très faible capacité en matière de gestion de la trésorerie.
- Bien que les autorités aient bénéficié d'un important soutien du FMI pour renforcer les **capacités en matière de statistiques**, les lacunes persistantes en matière de données dans tous les secteurs – réel, budgétaire, extérieur et financier – entravent l'efficacité de la surveillance économique, de l'analyse et de la mise en œuvre des politiques et créent des risques de déclarations erronées. La lenteur des progrès dans ce domaine est principalement due au manque et à la rotation fréquente de personnel dans les fonctions statistiques.

5. Impact des programmes de renforcement des capacités fournis par le FMI. Les autorités considèrent que les activités de RC fournies par le FMI ont amélioré leur capacité et contribué à la mise en œuvre de plusieurs réformes. Les réalisations comprennent l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement de l'utilisation du logiciel SIGIT, l'adoption de nouveaux codes fiscal et douanier et d'une loi organique révisée de gestion des finances publiques, la création du Compte Unique du Trésor (avec quelques réformes annulées dans ce domaine), et la migration vers un système de gestion des données douanières plus moderne. Pour la Banque Centrale des Comores (BCC), les activités de renforcement des capacités en cours a permis de renforcer les règles prudentielles conformément à Bâle II et III, de gérer les liquidités en identifiant les garanties admissibles au refinancement, et de rendre opérationnel le cadre de résolution bancaire. Les activités de RC ont également aidé les autorités à adopter une nouvelle loi anti-corruption en 2023 et à développer un cadre juridique pour la collecte et la publication des informations relatifs aux

bénéficiaires effectifs des marchés publics en 2021. Les services du FMI estiment néanmoins que la mise en œuvre des recommandations issues des activités de RC a été lente dans l'ensemble. Les activités de RC du FMI, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique budgétaire, n'ont recommandés que des améliorations de base que les autorités devraient être en mesure de mettre en œuvre malgré leurs capacités extrêmement faibles. Ainsi, les principaux obstacles à une mise en œuvre plus rapide des recommandations semblent être la faible capacité de coordination et la faiblesse du cadre de redevabilité.

B. Objectifs macroéconomiques et priorités des activités de renforcement des capacités

6. Objectifs macroéconomiques. Le programme de réforme économique soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) vise à i) réduire la fragilité, en augmentant le capital humain et physique, et la résilience économique grâce au renforcement des marges de manœuvre budgétaires ; ii) assurer la viabilité budgétaire et préserver la dette à moyen terme ; iii) stabiliser le secteur financier, et iv) améliorer les cadres institutionnels pour renforcer la redevabilité et réduire la corruption. Ces réformes permettraient d'atteindre une croissance plus élevée, inclusive et résiliente, et de stimuler les progrès vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODDs).

7. La stratégie de RC des Comores se concentrera sur l'appui aux réformes économiques portées par les autorités, en consolidant les réalisations passées, tout en assurant l'achèvement des réformes entamées. Les réformes budgétaires fondamentales inachevées restent une priorité pour soutenir les efforts des autorités en vue de poursuivre l'assainissement budgétaire tout en renforçant la marge de manœuvre budgétaire par la mobilisation des recettes intérieures. La mise en œuvre en cours du programme dans le cadre de la FEC a révélé l'importance des réformes structurelles budgétaires suivantes : i) lancement de la réforme du système fiscal, en commençant par l'évaluation des exonérations fiscales ; ii) poursuite des réformes des administrations fiscale et douanière ; iii) renforcement du processus budgétaire (information, rapports, transparence) ; iv) réforme du CUT, amélioration de la visibilité des comptes bancaires de l'État et de la capacité de gestion de la trésorerie ; v) amélioration des rapports financiers des entreprises publiques et renforcement de leur supervision ; vi) amélioration de la disponibilité et de la qualité des données statistiques ; et vii) modernisation de la gestion de la dette et du système d'établissement des rapports. Les autres domaines nécessitant un soutien important sont les suivants i) la restructuration de la banque postale publique, ii) l'amélioration des capacités de résolution et de contrôle de la BCC, et iii) la mise en œuvre de la nouvelle loi anti-corruption. Enfin, la poursuite des réformes de la production de données, notamment pour améliorer la qualité des indicateurs budgétaires et économiques, est essentielle pour la surveillance. Les priorités en matière de RC sont énumérées au tableau texte 1.

Tableau texte 1. Union des Comores : Politiques prioritaires, objectifs de RC et défis connexes		
Priorités	Objectifs	Défis
Gestion des finances publiques (GFP)	Veiller à ce que les propositions budgétaires contiennent des informations de base ; améliorer les rapports d'exécution du budget et la transparence ; étendre la couverture du CUT, améliorer la visibilité du compte bancaire de l'État et renforcer la gestion de la trésorerie ; améliorer la communication financière, renforcer la supervision des entreprises d'État.	Gouvernance, dispositions institutionnelles et absence de réglementations en matière de comptabilité publique ; prolifération des comptes bancaires en dehors du périmètre du CUT ; clientélisme, intérêts particuliers ayant une incidence sur la gestion des entreprises publiques ; plusieurs priorités concurrentes en matière de réformes structurelles budgétaires.
Mobilisation des recettes intérieures	Simplifier le système fiscal et réduire les dépenses fiscales ; accroître les capacités de formulation de la politique fiscale et renforcer le contrôle des exonérations fiscale et douanière ; élargir l'assiette fiscale et améliorer le climat des affaires ; renforcer la lutte contre les fraudes fiscale et douanière ; aligner le régime commercial et les pratiques douanières sur les règles de l'OMC et les standards internationaux.	Important secteur informel et confiance limitée du public dans les administrations fiscale et douanière ; encadrement et agents aux capacités limitées, manque de ressources ; faible soutien politique ; capacité d'absorption limitée.
Gestion de la dette	Renforcer les processus d'enregistrement, de communication et de suivi précis de la dette ; moderniser les systèmes informatiques du Trésor et de l'exécution du Budget.	Absence d'appropriation claire des questions relatives à la dette ; ressources et capacités limitées au sein de la direction de la dette ; retard dans la mise en œuvre du plan de consolidation des systèmes informatiques du Ministère des Finances (PCSI).
Renforcement dur le secteur financier	Achever la restructuration de la banque postale systémique appartenant à l'État ; élaborer des cadres de résolution bancaire ; renforcer le contrôle des banques.	Intérêts particuliers ; contraintes de ressources et manque de personnel à la Banque centrale ; priorités de réforme concurrentes
Opérations de la Banque centrale	Améliorer la qualité des audits externes de la BCC ; développer le marché interbancaire, la facilité de prêt marginal et le cadre des liquidités d'urgence ; renforcer l'autonomie de la BCC.	Contraintes de ressources et manque de personnel à la Banque centrale ; priorités de réforme concurrentes
Lutte contre la corruption et intégrité financière (AML/CFT)	Mettre en place un système efficace de divulgation des conflits d'intérêts et des patrimoines des hauts fonctionnaires ; soutenir les efforts en cours pour lutter contre la corruption et accroître la transparence.	Manque d'appropriation par le Ministère de la Justice des réformes relatives à la corruption ; manque de personnel qualifié concernant les questions de lutte contre la corruption ; capacité limitée sur les questions d'AML/CFT au sein de la BCC.

Tableau texte 1. Union des Comores : Politiques prioritaires, objectifs de RC et défis connexes (suite et fin)		
Statistiques	Améliorer la fourniture de données, y compris les comptes nationaux et les statistiques de prix (INSEED), les données budgétaires (Ministère des Finances) et les données du commerce extérieur (BCC, douanes).	Forte rotation du personnel à l'INSEED, faiblesses de la comptabilité budgétaire et manque de coordination entre les départements qui gèrent les données, et utilisation de méthodologies peu claires à la BCC.

8. Principaux risques et mesures d'atténuation. Les principaux risques sont liés i) à la vacance de plusieurs postes dans différentes directions du Ministère des Finances, ii) à la très faible capacité de mise en œuvre et à la capacité d'absorption limitée, iii) à plusieurs priorités concurrentes en matière de réformes structurelles budgétaires et financières, iv) au manque de coordination entre les ministères et les départements techniques, v) au sous-effectif ou à la rotation fréquente du personnel, et vi) au faible soutien politique et ainsi qu'au manque d'engagement des autorités dans certains domaines. Un conseiller résident pourrait aider les autorités à mieux séquencer les réformes, à améliorer la capacité d'absorption, à coordonner l'activité des prestataires de RC et à fournir un soutien pratique et sur mesure ou des conseils stratégiques sur les étapes clés destinées à maintenir l'élan de la mise en œuvre des réformes structurelles.

C. Coordination des activités de renforcement des capacités du FMI avec les partenaires de développement

9. Engagement avec les autres partenaires de développement. Un large éventail de partenaires fournit des activités de renforcement des capacités aux Comores, ce qui souligne l'importance de la coordination afin d'éviter les doubles emplois ou de submerger les autorités et de garantir la complémentarité. La mobilisation des recettes intérieures (UE, BM, BAD, PNUD, AFD, OCDE), la gestion des finances publiques (UE, BM, BAD, AFD), les questions relatives au secteur financier (BM, AFD) et l'État de droit (UE, AFD) sont autant d'exemples de domaines dans lesquels une collaboration plus intense est nécessaire.

10. Réduire les lacunes et les chevauchements dans la fourniture des activités de renforcement des capacités. Pour réduire les manques et les double-emplois, les services du FMI proposeront que le FMI assure la direction des activités de renforcement des capacités dans les domaines qui sont essentiels pour l'engagement du programme et dans lesquels le FMI a une expertise avérée (c'est-à-dire la politique budgétaire, la politique monétaire, la réglementation et le contrôle du secteur financier ainsi que les questions de statistiques), tandis que d'autres partenaires pourraient utilement i) se concentrer sur d'autres domaines qui sont tout aussi importants pour le développement économique et/ou ii) fournir des activités de renforcement des capacités qui soutiennent la mise en œuvre des recommandations du FMI. Pour i), les partenaires pourraient aider les autorités à renforcer les investissements dans les infrastructures (électricité, eau, transport) et les dépenses sociales (santé, éducation, assurance/sécurité sociale), à aborder les questions liées au changement climatique, à lutter contre la corruption, à renforcer le système judiciaire, à réformer le régime des retraites et à renforcer la gestion de la fonction publique. En ce qui concerne le point ii),

les partenaires pourraient fournir un soutien au renforcement des capacités dans les domaines couverts par le FMI, par exemple en aidant les autorités à mettre en œuvre le paiement mobile des impôts, à interconnecter les systèmes informatiques des administrations fiscale et douanière, à vérifier par recoupement les bases de données fiscale et douanière, ou à finaliser la mise en œuvre du plan de consolidation des systèmes informatiques du Ministère des finances (PCSI). La mission suggérera aux autorités de mettre en place un cadre permanent pour coordonner les activités de renforcement des capacités de tous les partenaires

11. Réunions avec les autres partenaires. La mission consultera régulièrement les principaux partenaires sur les travaux en cours et les défis immédiats liés à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités.

D. Modalité de délivrance des activités de RC et mise en œuvre des recommandations du FMI

12. Modalité de mise en œuvre des RC. Sur la base des demandes des autorités, de l'évaluation des départements en charge des RC du FMI, des expériences passées et de la nécessité d'atténuer les principaux risques identifiés, la priorité sera donnée à la nomination d'un ou deux conseillers résidents à long terme. Le comité de pilotage du Partenariat mondial pour les finances publiques (GPPF), le nouvel instrument principal de RC de FAD, a récemment adopté un programme triennal de soutien à l'administration des recettes qui comprend un conseiller résident à long terme en fiscalité. Les modalités de mise en œuvre des RC seront principalement des activités en personne en raison de la faible capacité du pays, ce qui nécessite une approche plus pratique. Compte tenu de l'organisation administrative des Comores, des visites sont également prévues dans les deux autres îles. Des livraisons virtuelles seront utilisées pour améliorer l'efficacité du soutien sur le terrain, notamment les réunions de pré-engagement et les réunions de suivi. Enfin, l'apprentissage par les pairs sera également utilisé pour aider les autorités à adopter les meilleures pratiques. Ces soutiens étroits seront complétés et mieux coordonnés avec le soutien intensif d'AFRITAC Sud. L'ensemble des modalités et du calendrier de mise en œuvre des RC du FMI seront coordonnés au niveau du siège.

13. Mise en œuvre des recommandations issues des RC. Afin d'encourager une mise en œuvre plus rapide des recommandations issues des activités de RC du FMI, les services du FMI suggéreront aux autorités d'inclure les recommandations les plus essentielles comme engagements/conditionnalités dans le programme appuyé par la FEC et mèneront des entretiens réguliers avec les autorités sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations, sur la base d'une évaluation permanente de leur mise en œuvre.

Tableau texte 2. Union des Comores : Priorités par département

A. FAD			
Thèmes	Objectifs	Recommandations antérieures	Commentaires/Défis
Fiscalité	Régime fiscal fondé sur les principes d'équité, d'efficacité et de neutralité ; augmentation des recettes fiscales ; élargissement de l'assiette fiscale	<p>Évaluer l'efficacité des dépenses fiscales et leur impact sur les recettes et publier le rapport.</p> <p>Réduire les exonérations fiscales et revoir les incitations fiscales accordées par le code des investissements.</p> <p>Mettre en place une unité de formulation de la politique fiscale et de suivi des dépenses fiscales.</p> <p>Moderniser le système fiscal en remplaçant l'actuel impôt sur le revenu par un impôt sur le revenu semi-duel, simplifier le régime des petits contribuables, faire l'inventaire des taxes parafiscales et évaluer leur efficacité, revoir certains taux d'accises, etc.</p>	<p>Manque d'engagement politique.</p> <p>Accessibilité et disponibilité limitée des données fiscale et douanière détaillées.</p>
Administration des recettes		<p><i>Administration fiscale :</i></p> <p>Assurer l'intégrité de la base de données des contribuables.</p> <p>Renforcer les efforts visant à garantir le respect des délais et l'exactitude des déclarations fiscales, l'efficacité des contrôles fiscaux et le recouvrement des arriérés d'impôts.</p> <p>Revoir le système de comptabilisation des recettes fiscales.</p> <p>Renforcer la gestion des directions des grandes et moyennes entreprises et veiller à ce qu'elle couvre l'ensemble du territoire ainsi que les entreprises publiques.</p> <p>Moderniser les procédures fiscales de base et améliorer les droits et les services rendus aux contribuables.</p> <p>Élaborer le plan stratégique et opérationnel pluriannuel de réforme de l'administration fiscale.</p>	<p>Faibles capacités de l'encadrement intermédiaire, nombre très limité d'agents des impôts qualifiés, manque de personnel à tous les niveaux et dans les deux autres îles malgré le potentiel fiscal, absence de cadre de responsabilités pour les nominations, les rotations et les promotions des agents.</p> <p>L'administration fiscale ne dispose pas d'un budget de fonctionnement, tandis que l'administration des douanes dépend de certaines redevances pour fonctionner normalement.</p> <p>Faiblesse du système d'audit interne et absence de contrôle par des organes externes</p>

Tableau texte 2. Union des Comores : Priorités par département (suite)

		<p>Renforcer l'utilisation du logiciel SIGIT et son déploiement dans les deux îles restantes.</p> <p>Fournir le budget et les ressources de base (infrastructure, internet, énergie) nécessaires au fonctionnement de l'administration fiscale.</p> <p><i>Administration douanière :</i></p> <p>Mettre en place une procédure de dédouanement appropriée pour le paiement des droits de douane et des taxes sur les produits pétroliers.</p> <p>Évaluer l'application correcte des droits de douane dans SYDONIA et analyser le mécanisme de comptabilisation des recettes douanières.</p> <p>Améliorer l'utilisation de SYDONIA et son déploiement dans les deux îles.</p> <p>Concevoir et publier un guide des procédures de dédouanement, comprenant des procédures de vérification efficaces et transparentes pour les agents des douanes et les déclarants en douane.</p> <p>Améliorer le processus d'évaluation des marchandises conformément aux meilleures pratiques et à l'accord de l'OMC sur l'évaluation.</p> <p>Mettre en œuvre et utiliser le module contentieux de SYDONIA pour clôturer les contrôles et développer une base de données centralisée des contentieux.</p> <p>Activer le module d'analyse des risques de SYDONIA, réduire les inspections physiques et améliorer les critères de sélectivité des contrôles.</p> <p>Effectuer une analyse miroir des données et renforcer la surveillance des 20 premières marchandises importées à haut risque de fraude.</p>	<p>Manque de personnel qualifié pour utiliser le logiciel SIGIT.</p> <p>Faiblesse du système d'audit interne et absence de contrôle par des organes externes</p> <p>Nombre limité de douaniers pouvant utiliser SYDONIA</p> <p>Disponibilité des experts de la CNUCED pour aider à l'amélioration de SYDONIA.</p>
--	--	---	---

Tableau texte 2. Union des Comores : Priorités par département (suite)

<p>Gestion des finances publiques</p>	<p>Améliorer les cadres de la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne la préparation et l'exécution du budget.</p> <p>Renforcer la mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT) afin d'améliorer la gestion et la transparence de la trésorerie.</p> <p>Renforcer la communication budgétaire pour améliorer la transparence.</p> <p>Améliorer la gestion du risque budgétaire, renforcer la surveillance des entreprises publiques et éliminer l'utilisation d'arriérés croisés.</p>	<p>Mettre en œuvre la loi révisée sur les finances de l'État (LOFE) ; mettre en place les bases de la préparation du budget (les budgets actuels ne reflètent pas les prévisions macroéconomiques et manquent d'informations sur le financement). En ce qui concerne l'exécution, la gestion de la masse salariale est l'un des domaines qui doivent être renforcés, tandis que d'autres recommandations restent encore à élaborer.</p> <p>Bien que le CUT existe en principe, sa mise en œuvre souffre de nombreuses lacunes. Un élément clé sera la création d'une agence centrale du Trésor.</p> <p>Renforcer la comptabilité budgétaire. Rendre compte au parlement et au public de l'exécution du budget, notamment en créant le comité TOFE et en publiant régulièrement le tableau d'exécution du budget « TOFE » sur le site web du gouvernement.</p> <p>Renforcer la capacité de gestion du risque budgétaire (déclaration de risque budgétaire et sa divulgation avec les documents budgétaires).</p> <p>Développer la capacité de contrôler les entreprises d'État et d'évaluer leurs résultats. Renforcer la gouvernance et la transparence des entreprises publiques (cadre juridique, rémunération, audit).</p> <p>Éliminer le recours aux compensations et aux arriérés croisés et rétablir des flux financiers normaux (paiements de biens et de services, d'impôts et de subventions) entre l'État et les entreprises publiques.</p>	<p>La faiblesse du contrôle de gestion, la très faible capacité des fonctionnaires et d'autres blocages qui restent à identifier.</p> <p>Cadre réglementaire dépassé.</p> <p>Manque d'engagement politique</p> <p>Adoption d'un nouveau cadre juridique pour les entreprises publiques</p> <p>À la fin du mois de décembre 2023, les autorités ont approuvé un rapport d'audit sur les arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises publiques.</p>
---------------------------------------	--	---	--

Tableau texte 2. Union des Comores : Priorités par département (suite)

B. MCM			
Réglementation et surveillance financières	Renforcer la réglementation et développer un contrôle davantage axé sur les risques	Renforcer sa réglementation prudentielle conformément aux normes de Bâle II et III, avec l'assistance technique de MCM.	Sous-effectif à la BCC. Capacité limitée d'absorption.
Résolution bancaire	Rendre opérationnel un cadre bien conçu de résolution des défaillances bancaires	Une assistance technique est en cours pour modifier le cadre de résolution conformément aux recommandations de MCM.	Peu de personnel spécialisé dans la résolution des litiges bancaires
Opérations de la Banque centrale	Améliorer la gestion de la liquidité et le cadre de la liquidité d'urgence de la Banque centrale.	Les efforts d'assistance technique sont en cours et leur utilisation est satisfaisante.	Les opérations d'absorption de liquidité engendreront des coûts pour la BCC et affecteront son compte de résultat.
Développement du marché de la dette	Création d'un marché des titres d'État	Des projets de textes juridiques ont été préparés et des efforts d'assistance technique sont en cours.	Très faibles capacités de gestion de la dette et de la trésorerie du gouvernement ; les banques ont peu confiance dans la dette d'État.
C. STA			
Statistiques du secteur réel	Améliorer les sources de données ; renforcer les méthodologies de compilation des statistiques ; améliorer la diffusion des données ; consolider les améliorations réalisées au cours des dernières années.	Mener des enquêtes régulières et renforcer la collaboration entre les agences gouvernementales. Introduire plusieurs améliorations méthodologiques, notamment en ce qui concerne le traitement des données informelles dans la BdP, la mise à jour du panier de l'IPC et l'introduction d'une année de base pour le PIB. Assurer la publication régulière des statistiques en ligne. Fournir des offres d'emploi stables aux fonctionnaires de l'INSEED.	Financement insuffisant pour les questions statistiques Difficultés organisationnelles Rotation fréquente du personnel technique de l'INSEED
Statistiques budgétaires	Renforcer la compilation et la diffusion des données	Établir la page de synthèse des données nationales, adopter l'e-SGDD et publier régulièrement les données. L'engagement est en cours mais les progrès sont lents.	Difficultés organisationnelles. Problèmes de qualité des données. Les données produites ne sont pas publiées.
Statistiques du secteur extérieur	Renforcer la méthodologie de compilation et la diffusion des données	à définir	Capacité limitée de la BCC à absorber les activités de RC en raison d'un manque de personnel dans toutes les fonctions

Tableau texte 2. Union des Comores : Priorités par département (suite en fin)			
D. LEG			
Réforme des institutions, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption	Aider les autorités à renforcer les cadres juridiques et institutionnels afin d'améliorer la gouvernance et de réduire la vulnérabilité à la corruption.	Établir un cadre pour la déclaration de patrimoines des hauts fonctionnaires. Renforcer le cadre de communication des marchés publics, concernant notamment leurs bénéficiaires effectifs.	Sujet complexe et appropriation potentiellement limitée, en particulier en ce qui concerne la publication des déclarations de patrimoines.

Appendice I. Lettre d'Intention

Moroni, Union des Comores

Le 07 juin, 2023

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale :

14. Le Gouvernement de l'Union des Comores demande au Conseil d'administration du FMI de compléter la deuxième revue de l'accord de Facilité Elargie de Crédit (FEC) appuyé par le FMI et d'approuver une dérogation pour non-respect du critère de réalisation quantitatif (CRQ) continu à fin décembre 2023 concernant la non-accumulation des arriérés extérieurs pour permettre le décaissement de la troisième tranche de l'accord FEC sur la mise en œuvre satisfaisante des autres critères de réalisation à fin décembre 2023, et une mise en œuvre globalement satisfaisante des réformes structurelles.

15. Le programme soutenu par la FEC reste sur la bonne voie et le gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre des réformes économiques et structurelles. Nous avons atteint quatre des cinq CRQ à fin décembre 2023 sur les recettes fiscales, le solde primaire intérieur, la souscription de dette extérieure non concessionnelle et les réserves internationales nettes. Grâce à la mise en œuvre de repères structurels (RS), nous avons également réussi à élargir l'assiette fiscale en 2023, à publier la loi de finances approuvée pour 2024 et à améliorer l'efficacité de l'administration fiscale en interconnectant les bases de données des douanes et des autorités fiscales. Même si les vulnérabilités du secteur financier persistent, le niveau des prêts non-performants s'est stabilisé et nous poursuivons nos efforts pour renforcer les cadres de surveillance, de réglementation et de résolution.

16. Comme souligné dans le Mémoire sur les Politiques Economiques et Financières (MPEF) ci-joint, nous avons pris des mesures correctives pour le CRQ manqué et nous nous efforçons de garantir des progrès sur les RS manqués. Tous les paiements de la dette extérieure ont été honorés, à l'exception de ceux envers la BADEA et l'Exim India qui restent en discussion active. À l'avenir, nous avons pris des mesures pour garantir que notre logiciel de gestion de la dette soit régulièrement mis à jour et utilisé pour améliorer la gestion de la dette extérieure. Nous travaillons également avec des partenaires tels que la Banque africaine de développement pour améliorer la capacité de gestion de la dette et mettre à niveau notre logiciel de gestion de la dette. Ces dernières semaines, nous avons réalisé deux des cinq RS manqués : la nomination des membres de la Chambre Anti-Corruption (CAC) pour assurer l'avancement du RS manqué de fin décembre 2023 sur l'opérationnalisation de l'AC et la promulgation du décret présidentiel sur le Règlement de Gestion Budgétaire et Comptable. Nous espérons finaliser la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs de 2009-2020 et la nomination du Directeur général de la comptabilité publique et du Trésor dans la période à venir et nous collaborons étroitement avec le Conseil d'administration de la

Banque centrale (BCC) pour fournir tous les éléments supplémentaires nécessaires pour obtenir l'agrément bancaire de la nouvelle banque postale BPC (RS de décembre 2023).

17. Les conditions économiques ont continué de s'améliorer en 2023. Nous estimons que le PIB réel a augmenté d'au moins 3 % (en glissement annuel) et l'inflation a poursuivi sa trajectoire descendante, s'établissant en moyenne à 8,5 % en 2023, contre 12,4 % en 2022. Malgré la légère hausse récente de prix, nous prévoyons une inflation moyenne d'environ 3 % en 2024. Le secteur extérieur reste stable, avec une accumulation continue de réserves fin 2023. Sur le plan budgétaire, des réformes ciblées dans l'administration des recettes et la gestion des finances publiques ont amélioré le recouvrement des recettes, contribuant ainsi à contenir le déficit primaire intérieur autour de 2 % du PIB en 2023. Les efforts d'assainissement budgétaire devraient se poursuivre cette année, le déficit primaire intérieur étant projeté à environ 1,4 % du PIB.

18. Pour l'avenir, nous restons concentrés sur les objectifs du programme FEC consistant à garantir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette à moyen terme, à réduire les vulnérabilités du secteur bancaire et à améliorer la gouvernance et la transparence du secteur public. Nous continuerons de renforcer l'administration et les politiques fiscales et douanières, tout en sollicitant l'assistance technique du FMI pour renforcer ces capacités à moyen terme. Nous sommes prêts à resserrer la politique monétaire en cas de résurgence de l'inflation ou de sorties importantes de réserves internationales. Nous intensifierons également la surveillance du système bancaire, notamment en réalisant des inspections sur place de toutes les institutions financières (RS à fin-juin 2024), et poursuivrons nos efforts pour renforcer les outils de politique monétaire. Après la création de la CAC, nous solliciterons le soutien de nos partenaires, notamment du FMI, pour élaborer et mettre en œuvre le programme de travail de la CAC conformément à la loi anti-corruption. Ces objectifs sont alignés avec notre Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de Croissance, le "*Plan Comores Émergent*", partagé avec vous le 28 mai 2024, visant à établir les bases pour une croissance inclusive, génératrice d'emplois et résiliente, tout en s'attaquant aux défis à long terme associés à la pauvreté, au changement climatique, aux inégalités de genre et au développement du capital humain.

19. Les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Nous sommes prêts à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire pour sauvegarder les objectifs de notre programme de réforme économique. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de toute mesure supplémentaire et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de telles consultations. Nous organiserons en temps opportun des consultations avec le FMI sur les nouveaux emprunts extérieurs afin de garantir qu'ils continuent de renforcer la confiance dans le programme, ne mettent pas en péril la viabilité de la dette et soient conformes aux plafonds des prêts non concessionnels et concessionnels (tableau 2 du MPEF). Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement s'engage à fournir toutes les informations nécessaires aux services du FMI de manière régulière et en temps opportun, conformément au protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

20. Conformément à notre engagement envers la transparence, nous acceptons de rendre public le rapport de l'équipe du FMI, y compris cette lettre, le MPEF et le PAT ci-joints. Nous autorisons donc le FMI à publier ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura approuvé l'achèvement de la deuxième revue du programme FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Mzé Abdou Mohamed Chanfiou
Ministre des Finances, du Budget,
Et du Secteur Bancaire

/s/

Younoussa Imani
Gouverneur de la Banque
Centrale des Comores

Pièces jointes :

- Mémoire des Politiques Économiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières

Moroni Union des Comores, le 06 Juin 2024

Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) actualise et complète le MPEF de Novembre 2023. Il décrit les évolutions économiques récentes, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et des réformes auxquelles nous nous sommes engagés dans le cadre du programme soutenu par la FEC, les perspectives macroéconomiques, ainsi que les objectifs et les plans de politique économique du gouvernement pour les années à venir.

A. Évolution Récente de l'Économie et Perspectives

1. L'activité économique a rebondi comme prévu en 2023 témoignant du maintien des activités post-pandémiques. Avec la normalisation des prix des produits de base, l'inflation a continué de baisser, enregistrant -2.0 % (en glissement annuel) en décembre après avoir atteint 20,6 % fin 2022. La croissance est estimée à au moins 3 % pour 2023, conformément aux prévisions établies lors de la première revue, traduisant l'impact des importants projets d'investissement publics. La croissance du crédit domestique (en glissement annuel) est passée de 19,5 % en juin à 3,5 % en décembre en raison de la diminution des crédits accordés aux entreprises publiques, tandis que la croissance du crédit au secteur privé est restée stable au cours de la seconde moitié de 2023. La position extérieure est restée stable, avec un déficit commercial inférieur à 20 % du PIB).

2. Les résultats budgétaires ont été solides, bien que des signes de ralentissement aient été constatés au second semestre 2023. Le déficit primaire est resté sous contrôle, le solde budgétaire global s'est légèrement amélioré atteignant 8,091 millions de KMF, en raison d'une bonne réalisation au niveau des appuis budgétaires par rapport à la Loi de finance rectificative 2023. Les recettes fiscales en 2023 ont augmenté de 11.9%, grâce à l'élargissement du champ d'application de la taxe sur la consommation à partir d'octobre 2023 (taxation de certains produits anciennement exonérés : matériaux de construction, huiles alimentaires, boissons sucrées, gaz domestique, pétrole lampant, conserves et préparations alimentaires, etc.), à des efforts particuliers en matière de recouvrement des impôts sur les sociétés et de la taxe sur les salaires et à l'augmentation de la taille du portefeuille de la direction des grandes et moyennes entreprises (DGME). Du côté des dépenses, l'exécution du budget s'est accélérée comme prévu au second semestre 2023, sous l'effet d'une hausse des dépenses liées à la préparation des élections présidentielles et des gouverneurs, à la présidence de l'Union Africaine et à la poursuite du projet de construction de l'hôpital El Maarouf. Malgré les dépenses, l'objectif budgétaire de fin d'année a pu être atteint grâce à la bonne performance des recettes fiscales.

3. La position extérieure était stable à fin 2023. Le déficit du compte courant s'est creusé à plus de 2 % du PIB en 2023, mais il s'est révélé meilleur que prévu au début du programme. L'augmentation du déficit commercial par rapport à 2022 a été compensée par de forts transferts privés. Les réserves internationales brutes (RIB) en 2023 ont augmenté pour atteindre 321

millions de dollar US (7,3 mois d'importations de biens et services), dépassant l'objectif du programme, en partie grâce aux récents décaissements de prêts et de dons.

4. Alors que la croissance devrait s'accélérer en 2024, les perspectives sont soumises à des incertitudes. Les fortes pluies, les inondations du mois d'avril et l'épidémie de choléra pourraient négativement impacter l'activité économique et les soldes budgétaires. La guerre en Ukraine et les conflits géopolitiques au Moyen-Orient sont susceptibles d'avoir un impact sur les prix mondiaux des matières premières. Le ralentissement des dons et de l'aide budgétaire à l'Afrique subsaharienne, y compris aux Comores, a renforcé les contraintes de financement. Par ailleurs, tout retard dans l'exécution de projets d'investissement tels que l'hôpital El Maarouf et l'hôtel Galawa pourraient avoir un impact sur la croissance, même si la construction des logements sociaux et les travaux de réhabilitation des routes dus aux inondations contribueraient à soutenir l'activité dans le secteur des bâtiment et travaux publics (BTP). En attendant les bénéfices directs en termes de commerce et d'investissement de l'adhésion à l'OMC en février 2024, nous sommes conscients que des efforts supplémentaires doivent être fournis en matière de mobilisation des recettes fiscales pour combler le gap qui serait engendré par le démantèlement tarifaire. À moyen terme, les Comores restent confrontées à de nombreux défis en matière de développement, notamment une capacité et une diversification économique limitées, de faibles recettes fiscales et une dépendance à l'égard des importations, des envois de fonds des comoriens résidents à l'étranger et de l'aide extérieure. Ces défis sont aggravés par les risques de catastrophes naturelles, y compris ceux liés au changement climatique.

B. Politiques économiques et financières soutenues par la FEC

Politique Budgétaire

5. Notre programme budgétaire repose sur un effort de consolidation soutenu à moyen terme afin de réduire les risques liés à la viabilité de la dette et de diminuer les besoins de financement au fil du temps. La consolidation reposerait sur (i) une augmentation régulière des recettes fiscales (rationalisation des dépenses fiscales, bonne application du tarif des douanes dans SYDONIA) et l'administration des recettes (poursuite des travaux d'élargissement de l'assiette fiscale, amélioration du respect des règles par les contribuables, recouvrement des principales dettes fiscales, garantie d'une application correcte du tarif douanier et amélioration des performances d'audit des douanes) ; (ii) une série de mesures ciblées sur les dépenses courantes (maintien de la stabilisation du ratio salaires/PIB, poursuite des travaux de nettoyage du fichier de gestion de la fonction publique) ; (iii) la réforme structurelle clé du système de gestion des finances publiques (amélioration du processus d'exécution budgétaire, réforme du compte unique du Trésor (CUT), restructuration et supervision des entreprises publiques) ; et (iv) la réduction des dépenses d'investissement aux niveaux pré-pandémiques, une fois que les dépenses déjà engagées auront été progressivement éliminées. La trajectoire budgétaire envisagée établit un équilibre entre la stimulation de la croissance et la réduction des risques d'endettement et est conforme à notre objectif de ramener tous les indicateurs du fardeau de la dette en dessous des seuils de risque les plus élevés d'ici à 2028. Dans l'ensemble, ces politiques devraient améliorer le solde primaire

intérieur, qui devrait passer de -1,8 % du PIB en 2023 à environ -0,1 % du PIB à la fin du programme.

6. Notre budget 2024 est en cours d'exécution conformément au plan budgétaire et aux objectifs fixés dans le cadre du programme. La mise en place de la direction des DGMEs et les efforts visant à renforcer l'administration fiscale et douanière ont permis d'obtenir de bons résultats en matière de recettes en 2023, et nous sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée en 2024. En 2024, de nouveaux besoins ont émergé, en lien notamment avec la prise en compte des dépenses pour contenir l'épidémie de choléra, du protocole d'accord signé entre le Gouvernement et la Fédération des Syndicats de l'Education aux Comores, la préparation des élections législatives prévues au 1er trimestre 2025, et plus récemment les dépenses induites par l'assistance aux sinistres dues aux inondations apportées par la saison des pluies. Certains de ces besoins, notamment la préparation des élections législatives et l'assistance aux sinistrés seront pris en compte dans le cadre des arrêtés de transferts à l'initiative du Ministère des Finances. Les mesures nouvelles induites par la prise du compte du protocole d'accord avec les syndicats seront considérées dans le cadre de la prochaine Loi de Finances 2025.

7. Malgré les efforts de consolidation en cours, les déficits de financement budgétaires et les besoins de financement extérieur correspondants persistent à moyen terme. Ces déficits reflètent plusieurs facteurs, notamment le niveau encore faible de revenu, la recapitalisation de la banque postale, ainsi que les obligations liées au service de la dette pour le financement d'urgence du FMI de 2019 et 2020 et les emprunts non-concessionnels contractés précédemment. Nous nous engageons à obtenir des dons et des financements concessionnels pour combler ces besoins et nous sommes conscients que la souscription de nouveaux emprunts non-concessionnels compromettrait rapidement la soutenabilité de la dette. Nous nous engageons donc à éviter tout emprunt non-concessionnel au cours de la période couverte par le programme (CRQ).

8. Le gouvernement est déterminé à préserver les dépenses sociales et les investissements prioritaires et s'efforcera de les augmenter à mesure que les réformes contribueront à créer davantage d'espace budgétaire. Le budget 2024 a alloué 5,22 milliards de KMF à la santé et 1,49 milliard de KMF à l'éducation. Ces allocations représentaient environ un tiers des transferts, et nous nous engageons à maintenir au moins ces niveaux dans le budget 2024. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous avons mis en œuvre le Projet de Filets Sociaux de Sécurité, (PFSS) qui fournit des transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables. En juillet 2023, ce projet a été remplacé par le Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilient et Réactif aux Chocs (PFSS-RRC), avec un mandat élargi pour soutenir les transferts liés au travail contre rémunération, aux subventions de subsistance et à la formation technique. Nous continuerons à collaborer avec la Banque Mondiale sur cet important projet social et nous nous efforcerons de garantir les décaissements en temps voulu pour le projet. Nous continuerons également à travailler avec les partenaires du développement pour établir des priorités et mettre en œuvre des projets d'investissement envisagés dans le cadre de notre stratégie nationale de développement, le *Plan Comores Emergent*, afin d'assurer une croissance continue et une prospérité partagée pour la population comorienne.

9. Nous avons accumulé de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs nets au cours

de la seconde moitié de 2023 et en 2024.

- Les arriérés extérieurs envers la BADEA (multilatérale) et Exim India (officielle) restent en discussion et nous visons à trouver une solution à l'amiable à ces arriérés en temps voulu. Les discussions en cours avec ces deux entités ont eu pour conséquence que les paiements dus en décembre 2023 n'ont pas été effectués, ce qui a entraîné de nouveaux arriérés extérieurs (0,35 million de dollars US pour la BADEA et 0,13 million de dollars US pour Exim India) dans le cadre du programme, comme prévu. Des autres nouveaux arriérés extérieurs sont apparus en raison de retards de paiement à l'égard des créanciers multilatéraux, bilatéraux officiels et autres : la TDB pour 1,4 million de dollars US (dû en décembre 2023 et payé en décembre mais avec un léger retard), Bpifrance Assurance Export pour 0,4 million de dollars US (dû en décembre 2023 et payé en janvier 2024), Banque Islamique de Développement (BID) pour 0,09 million de dollars US (dû en décembre 2023 et payé en mars 2024). De même, en 2024, nous avons accumulé des arriérés extérieurs envers la TDB pour 1,36 millions de dollars US (dû en mars 2024 et déjà payé en mai 2024), et le Fonds Saoudien de Développement (FSD) pour 0,16 et 0,41 million de dollars US dus respectivement en février et mars 2024, qui ont été déjà payés en mai 2024).
- À la fin de décembre 2023, des arriérés intérieurs nets de 398,7 millions de KMF s'étaient accumulés. Nous nous efforçons de les apurer et de ne plus accumuler de nouveaux arriérés intérieurs nets.
- Les retards de paiement étaient dus à des contraintes de liquidité ainsi que de la gestion de liquidité. Nous continuerons à travailler avec les services du FMI pour mettre au point un système permettant d'assurer le remboursement du service de la dette dans les délais impartis, en commençant par l'utilisation d'un logiciel de gestion de la dette existant à la Direction de la Dette. Pour améliorer la capacité en matière d'information et de gestion de la dette, nous entreprenons un projet soutenu par la Banque africaine de développement (BAD) afin de construire une base de données sur la dette et de mettre en œuvre un nouveau logiciel facilitant sa gestion.

Réformes Budgétaires Structurelles

10. Nous reconnaissons que les recettes fiscales des Comores sont les plus faibles parmi tous les petits États insulaires, et nous nous engageons à les augmenter régulièrement au fil du temps pour permettre un investissement public plus élevé dans le capital humain et physique. Nous continuerons à travailler au renforcement de l'administration et des politiques fiscales et douanières. Nous continuerons à solliciter l'assistance technique du FMI en matière d'administration des recettes et de politique fiscale afin d'augmenter les recettes à moyen terme.

- En ce qui concerne l'administration fiscale, nous avons réussi à (i) augmenter le nombre de contribuables actifs de 17 % à la DGME à la fin de l'année 2023 et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts (repère structurel d'augmentation de 10 % à fin décembre 2023) ; (ii) interconnecter les bases de données de la Direction

Générale des Impôts (DGI) et de l'Administration Générale des Douanes, des Droits Indirects et des Accises (AGDDIA) par l'interconnexion des plateformes SIGIT et SYDONIA (repère structurel à fin décembre 2023) ; et (iii) recouvrer 56 %, soit 850 millions de KMF, du stock des restes à recouvrer évalué à 1,5 milliards de KMF à fin décembre 2022. Nous envisageons également : (i) d'exploiter systématiquement les données douanières collectées par l'interconnexion SIGIT-SYDONIA pour fiscaliser de nouveaux contribuables et effectuer des redressements fiscaux (nouveau repère structurel) ; (ii) d'intensifier les actions en recouvrement initiées en 2023, y compris dans les deux Iles ; (iii) de poursuivre le recensement et la fiscalisation des professions libérales ; (iv) étendre la collecte de données auprès d'autres tiers (Tribunal de Commerce, banques, opérateurs téléphoniques, fournisseurs d'eaux et d'électricité, etc.) ; et (v) de mettre en œuvre un plan d'actions de sensibilisation des entreprises publiques (EPs) au respect de leurs obligations fiscales. Les efforts en matière de digitalisation des procédures seront poursuivies en vue de la mise en place des télé-procédures et le déploiement de SIGIT dans toutes les îles.

- S'agissant de l'administration douanière, nous avons achevé en décembre 2023 le transfert *de jure* de la gestion des taxes intérieures sur les produits pétroliers (TIPP) et nous avons publié les arrêtés ministériels nécessaires à la mise en œuvre du code des douanes début juin 2024 (repères structurels à fin juin 2024). Nous allons intégrer un Plan d'action post-accession de l'Union des Comores à l'OMC dans notre Plan stratégique 2024-2027. Nous envisageons (i) d'adopter un plan d'apurement des régimes suspensifs (nouveau repère structurel à fin septembre 2024) et de recouvrer au moins 50 % des droits et taxes dus ou en souffrance à compter du 30 Juin 2024 (nouveau repère structurel à fin décembre 2024), (ii) de poursuivre la simplification et la vulgarisation des procédures de dédouanement et s'assurer de la bonne application des tarifs douaniers ; (iii) de renforcer la gestion des risques et améliorer les critères de sélectivité des contrôles; (iv) de poursuivre la sécurisation du dédouanement des principaux produits importés par l'augmentation de 10 à 15 du nombre de produits alimentaires soumis aux codes de spécification tarifaires (CST) ; (v) de poursuivre la digitalisation des procédures et renforcer l'utilisation de SYDONIA ; (vi) de développer le dialogue douane-secteur privé ; et (vii) de renforcer le système de contrôle interne et le système d'information décisionnel.
- Nous avons l'intention de mettre en place l'unité de politique fiscale qui rendra compte au ministre des Finances d'ici à fin septembre 2024 (repère structurel). Cette unité sera chargée de mener les réformes liées à la politique fiscale. En outre, nous avons demandé le soutien du Département des Finances Publiques du FMI pour entreprendre une évaluation des dépenses fiscales (nouveau repère structurel à fin octobre 2025) afin d'identifier les possibilités de réduction progressive des exonérations et des avantages fiscaux à partir de 2025.

11. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer la gestion des finances publiques et accroître l'efficacité et la transparence des finances publiques afin d'assurer la meilleure utilisation possible de nos ressources limitées. Nous avons déjà (i) publié le budget

2024 approuvé par le Parlement, ce qui constitue une étape clé dans l'amélioration de la transparence budgétaire (repère structurel à fin mars 2024) ; (ii) achevé l'audit des arriérés domestiques, y compris les arriérés croisés avec les EPs (repère structurel à fin décembre 2023) et (iii) mis en place le Comité d'élaboration du TOFE. Nous envisageons de mettre en œuvre d'autres mesures clés dont notamment :

- La nomination du directeur général de la direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) (repère structurel à fin mars 2024) qui est en cours de finalisation et la promulgation en mai 2024 du décret présidentiel sur le règlement sur la gestion budgétaire et comptable (RGBCP) (repère structurel à fin avril 2024).
- Le transfert quotidien des recettes fiscales collectées par EXIM Bank au nom de la Direction Générale des Impôts (DGI), au CUT auprès de la BCC selon les termes du Contrat de collecte et de transfert des recettes fiscales entre le Gouvernement et EXIM Bank Comores (nouveau repère structurel à fin juillet 2024, réalisé en mai).
- Le respect du cadre juridique et conventionnel du compte unique du Trésor (CUT) tel que prévu par la Convention du 27 novembre 2014 portant modalités de fonctionnement et de gestion du CUT à la BCC et la mise en œuvre de la feuille de route élaborée à fin 2021 qui comprend un certain nombre de réformes clés nécessaires pour améliorer le fonctionnement du CUT. Il s'agit par exemple de la création d'une fonction de centralisation des comptes au sein de la DGCPT ou de l'extension progressive de la couverture du CUT à toutes les transactions relatives aux entités extrabudgétaires, aux organismes administratifs publics et aux projets financés par les partenaires extérieurs. A ce jour, il existe plusieurs sous-comptes de l'État, qui ne sont pas tous sous le contrôle du Trésorier Payeur Générale de l'Union (TPGU), ce qui empêche une visibilité sur la situation de la liquidité globale de l'État et une gestion efficiente de la trésorerie. Pour remédier à cette situation, dans un premier temps, le Ministère des Finances demandera à la BCC de fournir quotidiennement à la DGCPT, au TPGU, et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes gouvernementaux détenus à la BCC (nouveau repère structurel à fin juin 2024). Au fil du temps, nous intégrerons ces sous-comptes au CUT. Nous n'ouvrirons plus de sous-comptes ou de comptes en dehors du périmètre du CUT.
- L'amélioration de la disponibilité, la cohérence et la qualité des données budgétaires et financières du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE). Pour ce faire nous comptons sur l'opérationnalisation du Comité TOFE et sollicitons un accompagnement du Département des finances publiques du FMI par la mise en place d'un conseiller résident auprès de la DGTC. Cet expert aura pour principales tâches d'appuyer à la mise en place de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), accompagner la réforme du CUT et assister à la stabilisation et l'amélioration de la qualité des informations contenues dans le TOFE.
- La poursuite des efforts de renforcement de la gestion de la masse salariale conformément aux recommandations des missions de renforcement des capacités du FMI et des autres partenaires, en s'appuyant sur la récente fusion des bases de données salariales insulaires

distinctes en une seule base de données nationale, l'amélioration du système d'information de gestion du personnel de l'Etat qui visera trois objectifs : (i) la détection des fonctionnaires « fantômes » et la facilitation du contrôle physique des agents ; (ii) la gestion des présences et des heures travaillées ; et (iii) l'optimisation du traitement et du paiement des salaires.

- Définir une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs de 2009-2020 (repère structurel à fin mars 2024) va nous prendre un peu plus de temps en raison du montant important des dettes anciennes et croisées à vérifier, mais les travaux sont en cours, notamment ceux concernant les entreprises.

12. Nous continuerons à améliorer la gouvernance et renforcer la surveillance des entreprises publiques. En attendant l'adoption du projet de loi sur les EPs par le Parlement avant fin juin 2024, qui alignera le cadre juridique des EPs sur les meilleures pratiques, nous nous engageons à poursuivre l'audit financier des EPs assuré par l'Inspection des Finances – à ce stade ONICOR, OCOPHARMA et Comores Telecom ont été audités – et de proposer des plans de restructuration qui seront mis en œuvre avec l'appui de nos principaux partenaires. Nous avons l'intention de centraliser la fonction de supervision des EPs au sein de la Direction de la Gestion des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances Financières des Etablissements et Entreprises Publiques en assurant la collaboration avec toutes les autres structures concernées. Nous allons améliorer les méthodes de prévision des recettes fiscales afin qu'elles se rapprochent progressivement du potentiel fiscal réel des entreprises publiques. Nous concluons des contrats de performance avec les principales EPs afin de garantir l'amélioration de la quantité et de la qualité des services fournis et de définir des objectifs financiers. En outre, nous avons l'intention de leur exiger un respect de leurs obligations fiscales de déclaration et de paiement, et présenter systématiquement leurs bilans et comptes de résultats annuels certifiés, en assurant l'homogénéisation des informations et documents financiers en conformité avec les règles OHADA. Nous chercherons à ajuster les niveaux de personnel des EPs et les régimes de rémunération et veiller à la bonne application des règles fiscales, notamment en matière de taxe sur les salaires. Enfin, nous mettrons fin au règlement des arriérés croisés entre l'Etat et les EPs afin de permettre une plus grande transparence, en commençant par la compagnie pétrolière publique SCH. Une assistance technique du FMI visant à accompagner le renforcement des dispositions de gouvernance et de supervision des entreprises publiques, sera sollicitée.

Politiques Monétaires et Financières

13. La politique monétaire continuera à préserver la parité et la stabilité. Dans un contexte de baisse de l'inflation, la BCC a maintenu (i) son taux limite de soumission aux appels d'offres négatifs inchangé à 3% depuis juillet 2023, (ii) le volume plafond d'absorption de liquidité à 10 milliards FC depuis janvier 2023 et (iii) le taux des réserves obligatoires est resté inchangé à 12,5% depuis octobre 2023, ce qui conforte la neutralité de l'orientation de la politique monétaire. Néanmoins, la BCC va rester attentive à l'évolution de l'inflation et des réserves internationales afin de réajuster sa politique monétaire le cas échéant, notamment en cas de résurgence de l'inflation ou de sorties importantes de réserves. De plus, le taux de couverture extérieure du franc comorien continue de se maintenir très largement au-dessus de sa norme statutaire. En moyenne, il a évolué

autour de 105% au cours de l'année sous-revue contre 101% en 2022 et après 95% en 2021. La monnaie comorienne bénéficie d'une couverture extérieure aussi large grâce à une évolution des avoirs extérieurs de la BCC à un niveau nettement au-dessus de celui des engagements à vue. Cela dénote que la parité officielle du franc comorien paraît largement à l'abri de toute pression spéculative. Par ailleurs, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer les outils de politique monétaire et de doter l'économie comorienne de moyens de résilience face aux chocs exogènes.

14. Le gouvernement s'est engagé à préserver la stabilité extérieure. En 2023, les réserves internationales de la banque centrale ont augmenté pour atteindre 322 millions de dollars US (soit l'équivalent de 7,3 mois d'importations de biens et services), sous l'effet des récents décaissements de prêts et de dons, ainsi que de la baisse des matières premières. Conscients de l'importance de préserver les réserves à un niveau permettant d'amortir efficacement les chocs, nous surveillerons l'évolution de la balance des paiements et nous nous engagerons avec le FMI sur toute difficulté émergente, et nous éviterons les mesures ou les politiques susceptibles d'engendrer ou d'aggraver de telles difficultés.

15. Notre système bancaire fait face à des défis importants :

- **La faiblesse des institutions et de l'application judiciaire de la loi continuent de contraindre l'octroi de crédits à l'économie et de nuire à la qualité des actifs financiers.** Les institutions financières ont des processus de souscription et de gestion des risques faibles, une concentration importante du risque de crédit, tandis que les lacunes du système judiciaire ralentissent la réalisation des garanties et le recouvrement des crédits. Le Comité sur les prêts non-performants (PNP), établi en 2021 et composé du Ministère des Finances, du Ministère de la Justice et de la BCC, a aidé à diminuer le niveau des PNP en 2021-2022 (voir ci-dessous).
- **Le développement du dispositif de sécurité financière n'est pas encore achevé, ce qui a limité les choix du gouvernement dans le traitement des banques en difficulté.** Par exemple, un mécanisme fourniture de liquidités d'urgence (FLU) de la BCC reste à créer. Des travaux sont en cours avec l'assistance technique du département MCM du FMI et ont permis de dresser une liste de collatéral éligible au refinancement à la BCC et notamment dans le cadre du dispositif d'apport en liquidité d'urgence qui est en cours d'être mis en place.
- **De plus, le manque d'infrastructures financières entrave le développement du marché interbancaire.** Les banques ne peuvent pas emprunter ou prêter facilement à d'autres banques ainsi qu'à la BCC, car il n'y a pas de marché organisé ni d'instrument de prêt ou de garantie facilement disponibles (ni l'État ni la BCC n'émet de titres). Cependant, dans le cadre des travaux en cours sur le cadre opérationnel de la politique monétaire et de la gestion de la liquidité, la BCC a mis en place un mécanisme de ponction de liquidité mensuelle ainsi qu'une facilité de prêt marginal. Deux établissements disposant de la liquidité souscrivent régulièrement à ce mécanisme via des appels d'offres et disposent aujourd'hui d'un collatéral de qualité (DAT de la BCC) leur permettant de se refinancer au

guichet de prêt marginal de la BCC. L'adoption en 2023 de la Loi sur la Gestion de la Dette Publique concourt à l'amélioration des instruments de garanti et de refinancement.

16. Afin de renforcer le secteur financier, le gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

- **Améliorer l'environnement opérationnel des banques**, notamment en renforçant le système judiciaire afin de garantir que les institutions financières puissent réaliser les garanties mises en gage et en évitant des arriérés de l'État et des EPs à l'égard des fournisseurs. Dans ce contexte, le Comité sur les PNP a émis des recommandations sur l'accélération de la rédaction des décisions de justice, avec des premiers résultats positifs pendant sa première phase de 2021-2022 reflétés par l'amélioration du ratio des PNP sur le total des prêts bruts, passant de 23,7 % en 2020 à 14 % en octobre 2023. Après avoir fait une pause de ses activités pendant les élections, le Comité a repris ses travaux en février 2024 en se focalisant sur les plus grands dossiers des PNP, notamment des banques en difficultés et il poursuit son travail pour les résoudre. Le Comité rendra compte sur les progrès accomplis en 2024 au Président de l'Union d'ici fin mai 2025 (repère structurel).
- **Renforcer la surveillance ainsi que le filet de sécurité du secteur financier.** La BCC a créé en juin 2023 la Direction de la Résolution et de la Réglementation Bancaire (DRRB), structurellement séparée du Département de Surveillance Bancaire (DSB), qui rend compte séparément au Gouverneur et au Conseil d'Administration (CA) de la BCC. Cette Direction a pris en charge la mise à jour de la Loi de Résolution et Redressement des Institutions Financières de 2020 (LRIF) à travers les ajustements législatifs. Ces ajustements législatifs ont été recommandés dans le rapport d'assistance technique de septembre 2022 du département MCM et comprennent l'établissement d'une préférence statutaire pour les déposants, l'introduction d'un mécanisme de financement de la résolution, et le renforcement du pouvoir de liquider une entité en défaut. Nous avons reçu l'assistance technique du département juridique du FMI (LEG) au deuxième trimestre 2024, qui nous a permis de finaliser ces ajustements. La LRIF prenant en compte les ajustements était introduite au Parlement en mai 2024 (repère structurel). La DSB est en train d'achever les inspections sur place des institutions financières afin d'évaluer la qualité des portefeuilles de crédit. Nous avons eu des contraintes de ressources humaines entre début 2024 et mai 2024 : bien que la BCC a embauché douze effectifs supplémentaires, y compris trois dans le DSB, trois effectifs se sont séparés depuis septembre 2023 en raison d'une réorganisation interne. Étant donné le manque d'inspecteurs au premier trimestre 2024, il est peu probable que nous puissions achever les inspections sur place de toutes les banques et institutions de microfinance d'ici fin-juin 2024 (repère structurel) comme prévu. Nous engageons à compléter les inspections sur place dans sept de neuf institutions, représentant autour de 90 % d'actifs du système d'ici fin juin 2024, et à terminer les inspections sur place des deux institutions de microfinance restantes d'ici fin octobre 2024.
- **Stabiliser le secteur bancaire.** Nous étudions des options stratégiques pour les deux banques— une banque sous résolution depuis juillet 2022 et une autre nationalisée avec la

levée de l'administration publique en juin 2022. Nous préparons des plans de recapitalisation estimant les coûts budgétaires potentiels liés à la recapitalisation de l'une des deux banques, et le redressement ou la reprise de l'autre. Ces plans de recapitalisation seront crédibles – dans le cas de cessions, celles-ci seront précédées d'une restructuration et d'une recapitalisation approfondies, soutenues par des ressources budgétaires et de solides réformes de gouvernance. D'ici décembre 2024, la BCC aura reçu et approuvé des plans de recapitalisation avec des dates-butoirs impératives à toutes les institutions de dépôt en violation de leurs exigences de fonds propres, y compris les institutions de microfinance. Les établissements incapables de respecter ces dates-butoirs, insolvables ou non-viables, seront mis en résolution. Tout emploi de ressources budgétaires devrait être soumis à des conditions qui minimisent le risque d'aléa moral et devrait inclure que : (i) la fourniture d'un financement temporaire est nécessaire pour protéger la stabilité financière et elle permettra de mettre en œuvre une option de résolution la plus à même de réaliser les objectifs de la résolution ; (ii) les sources privées de financement ont été épuisées ou elles ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs ; (iii) les pertes sont d'abord imposées aux actionnaires et, si approprié, aux créanciers et à l'industrie financière.

- **Renforcer l'infrastructure financière**, notamment en renforçant la gestion de la liquidité, et à moyen terme la BCC rendra opérationnelle sa fonction d'aide à la liquidité d'urgence en créant un cadre de la facilité de liquidité d'urgence (FLU). Considérant que le développement d'un marché des titres publics en coordination avec la direction du Trésor soit important, nous sommes conscients que parallèlement au développement du marché des titres, des prérequis doivent être remplis. Outre ces prérequis, d'autres obstacles tels que la gestion de trésorerie insuffisamment développée, le manque d'une cellule au Ministère des Finances au sein de la direction de la dette responsable de l'émission des titres du Trésor, ainsi que des ressources humaines et techniques insuffisantes doivent trouver une solution. De plus, il est nécessaire de renforcer des capacités de gestion de la dette et de prévision de la liquidité, d'élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme, et de disposer d'une base d'investisseurs suffisamment large et diversifiée. La mission AFRITAC Sud qui avait déjà élaboré une feuille de route pour la création d'un marché de titres aux Comores pourra continuer sa mission avec l'équipe technique en place (BCC et Ministère des Finances pour la mise en œuvre effective de la feuille de route si les conditions préalables convenues pour le déploiement de telles missions sont remplies.

17. Nous continuerons à exécuter la restructuration de la SNPSF. Nous avançons dans la réforme pour garantir que la nouvelle banque postale (Banque Postale des Comores, BPC) fonctionnera conformément au plan d'affaires (mis à jour au cours de mai 2024), qui minimise les risques fiscaux, qui est soutenu par une gouvernance et un cadre de gestion des risques solides, afin de promouvoir l'inclusion financière tout en limitant les passifs fiscaux contingents. Nous avons mis en place le CA de la BPC, et nommé la directrice de la BPC et mis fin aux fonctions de l'ancienne direction de la SNPSF. L'émission d'une licence bancaire à la BPC par le CA de la BCC n'a pas été effectuée, comme prévu, à fin décembre 2023, car les états financiers d'ouverture de la BPC, la séparation des actifs entre la BPC et l'entité postale, ainsi

que le plan d'affaires actualisé de la BPC, n'ont pas été complétés à temps par un consultant externe. Le comité de restructuration a depuis engagé d'autres consultants externes pour finaliser le travail, et a présenté le dossier finalisé de la BPC pour approbation lors de la réunion du CA de la BCC le 24 avril. Le Conseil de la BCC a soulevé des demandes supplémentaires dont la plupart étaient des éclaircissements sur le dossier, et quelques nouveaux éléments, tels que (i) l'état d'avancement et le calendrier de l'opérationnalisation d'un nouveau système d'information (SI) de gestion bancaire de la BPC, les dispositifs de cybersécurité et de sécurité contre les risques liés à l'exploitation du SI actuel ; (ii) la révision de l'affectation des 19 effectifs de la SNPSF par leurs sortie du bilan de la BPC ; (iii) l'évaluation vénale du patrimoine de la SNPSF. Nous avons répondu aux éléments demandés par le CA de la BCC et nous sommes en attente de la décision sur l'agrément bancaire. Le gouvernement s'est engagé à rembourser les titres, émis à la BPC en mai 2023 et totalisant 7,36 milliards de KMF, en espèces selon le calendrier défini dans le plan de recapitalisation, d'abord en quatre versements de 1,3 milliard de KMF, intérêts compris, entre 2023 et 2025 (deux versements prévus en 2023), puis en 2025 pour le montant restant. En raison de contraintes de liquidités, les deux premiers versements dus en 2023 ont été manqués, mais le gouvernement a remboursé début 2024 le premier versement d'un milliard de KMF. Comme l'a révélé la due diligence des comptes du SNPSF, le gap de financement s'est accru depuis la dernière évaluation en 2021. Ainsi, en mars 2024, le gouvernement a émis un titre supplémentaire à la BPC d'un montant de 2,3 milliards de KMF, en plus des obligations émises en mai 2023, afin de s'assurer qu'elle dispose suffisamment d'actifs pour l'octroi d'une licence bancaire. Ce titre supplémentaire sera remboursé en 2026 et 2027. Le Trésor français s'est engagé à fournir des subventions, par l'intermédiaire de l'AFD, pour faciliter le processus de restructuration, et qui seront décaissées au fur et à mesure que les étapes convenues seront franchies. Nous prévoyons que ces fonds atténueront les pressions de liquidité et permettront de rembourser les obligations à temps. Les prochaines étapes de la réforme sont les suivantes :

- La mise en place par l'équipe de restructuration de la BPC d'un SI pour la BPC en collaboration avec un fournisseur sélectionné à la suite d'un appel d'offres (le contrat a été signé en avril 2024). L'achèvement de l'opérationnalisation du SI de la BPC a dû être reporté de juin à décembre 2024 en raison du retard dans le processus de la sélection du fournisseur. Nous prévoyons que la BPC sera pleinement opérationnelle d'ici début 2025, c'est-à-dire avec le SI instauré au début 2025 et avec la poursuite par l'État du remboursement des titres selon le calendrier prévu ci-dessus.
- La vérification nécessaire du bilan de la SNPSF a été réalisée au cours du premier trimestre de 2024 qui a mis à jour la valorisation de ses actifs et passifs, ce qui nous a permis d'identifier ces derniers entre la BPC, l'entité postale, et la structure résiduelle des actifs douteux. La BCC s'engage à retirer l'agrément bancaire de la SNPSF dès la mise en activité de la BPC (prévue au cours du début 2025). Nous travaillerons sur le recouvrement des actifs douteux de la SNPSF et en application de la loi bancaire, la BCC veillera à ce que la liquidation des actifs restants de la SNPSF soit achevée dans les 3 prochaines années au plus tard.

- La mise en œuvre du plan d'affaires de la BPC élaboré dans le cadre du SMP, qui prévoit 3 phases de fonctionnement. La BCC contrôlera et fournira des rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec le plan d'affaires tous les mois de janvier et de juillet, à partir du 31 janvier 2025 jusqu'au 31 juillet 2026 (repère structurel reprogrammé). Dans la phase 1, la prise de risque sera contenue en limitant les prêts aux clients existants, avec une limite sur les nouveaux prêts de 5 millions de KMF par client. Dans la phase 2, la BPC étendra les crédits à de nouveaux clients, y compris les entrepreneurs individuels (mais pas les autres entreprises), avec un crédit par client limité à 5 millions de KMF. Dans la phase 3, la BPC fournira des crédits à de nouveaux clients, y compris les petites entreprises de moins de cinquante employés, avec un crédit par client limité à 7,5 millions de KMF. Les phases 1 et 2 dureront chacune au moins 2 ans. Les conditions pour passer de la phase 1 à la phase 2 comprendront le paiement intégral en espèces des échéances convenues pour la capitalisation totale de la BPC, la mise en place de capacités améliorées de gestion des risques avec l'appui de l'AFD, et le fait que la BPC ait réalisé des bénéfices pendant au moins les deux années précédentes. Les conditions pour passer à la phase 3 seront l'établissement de capacités améliorées de gestion des risques incorporant des procédures pour le risque de crédit des petites entreprises et le fait que la BPC ait été rentable pendant au moins les deux années précédentes. Le passage de chaque phase à la suivante sera soumis à l'évaluation et à l'autorisation de la BCC. La viabilité de la BPC sera évaluée par la BCC chaque fin d'année sur la base de la mise en œuvre effective du business plan et des résultats satisfaisants obtenus. Si des insuffisances sont constatées. Des propositions de nouvelles orientations non risquées seront discutées pour assurer une viabilité dynamique de la BPC.

Renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption

18. Le gouvernement continuera à prendre des mesures pour améliorer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption :

- **État de droit.** Notre système juridique doit être renforcé pour garantir les droits de propriété et à faire respecter les contrats, en vue de soutenir le développement du secteur privé. Nous avons pris des mesures pour renforcer l'efficacité du système judiciaire, notamment en améliorant son équipement. Ces efforts ont permis d'accélérer le traitement des affaires judiciaires. Nous continuerons à renforcer encore l'intégrité et l'efficacité du système, avec l'appui de l'UE.
- **Transparence budgétaire.** Les mesures évoquées plus haut concernant le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la surveillance des EPs contribueront de manière importante au renforcement de la gouvernance, tout comme nos efforts pour améliorer la comptabilité et les rapports financiers. Nous avons publié en juin 2023 les résultats de l'audit des dépenses des financements d'urgence du FMI fournis dans le cadre du FCR/de la RFI d'Avril 2020. Pour renforcer davantage la transparence budgétaire, nous avons commencé à publier des informations complètes sur tous les contrats de marchés publics, y compris des informations sur la propriété effective, à partir du 1er mai 2024

(repère structurel). Nous avons jeté les bases de ces publications en publiant une circulaire concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée de la documentation relative à tous les contrats de marchés publics, ainsi que les noms des entreprises adjudicataires et le(s) nom(s) de leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

- **Lutte contre la corruption.** Nous restons attachés aux réformes anti-corruption. Nous avons adopté la nouvelle loi anticorruption en juin 2023, qui répond aux objectifs du programme (repère structurel). Comme le prévoit la loi, nous avons créé en mai 2024 la Chambre Anti-Corruption (repère structurel à fin décembre 2023), dotée de capacités et de pouvoirs d'enquête et chargée de définir les priorités de la politique anticorruption du pays, de gérer un système efficace de déclaration de patrimoine des assujettis et de maintenir une plateforme publique de dépôt de dénonciations contre la corruption. Il est prévu que nous aurons besoin d'une assistance technique pour lancer les travaux de la Chambre, notamment dans la déclaration de patrimoine des assujettis et le système de traitement et de conservation des données. Nous travaillerons avec des partenaires pour obtenir le soutien nécessaire. Nous serions également intéressés à demander le soutien du FMI pour réaliser le diagnostic de la gouvernance, qui pourrait aider à identifier les domaines de vulnérabilité à la corruption et dont les recommandations pourraient contribuer à former les travaux de la Chambre.
- **Gestion de la fonction publique.** Notre fonction publique est confrontée à des contraintes de capacité, et nous prenons des mesures pour la renforcer. Nous allons poursuivre nos efforts pour lutter contre l'absentéisme et récupérer les salaires versés aux « travailleurs fantômes ». Nous étudions également la possibilité de renforcer le recrutement par le biais d'un concours/ examen d'entrée dans tous les secteurs de la fonction publique, comme c'est déjà le cas à la BCC ; de renforcer la formation des fonctionnaires en créant une école d'administration nationale ; et de mettre en place la gestion des performances. Nous éviterons les recrutements non conformes aux procédures requises.

19. Le gouvernement renforcera l'efficacité du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT). Nous alignerons la loi LCB/FT avec les normes internationales établies par le groupe d'action financière et nous adopterons cette loi. A ce sujet, le processus de recrutement d'un consultant international est déjà lancé. Dans l'intervalle, la BCC s'adressera aux banques commerciales pour les sensibiliser aux exigences en matière de LCB/FT et renforcera la supervision basée sur le risque, notamment en menant des inspections sur place pour évaluer la conformité avec les réglementations existantes en matière de LCB/FT. De plus, l'évaluation des cadres LCB/FT des Comores par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) est en cours et l'évaluation sur place a été menée en juillet 2023. Les recommandations de l'évaluation, lorsqu'elles seront disponibles, informeront les efforts en cours pour renforcer le cadre de LCB/FT.

20. La Banque centrale continuera de travailler à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des sauvegardes du FMI. À cette fin, nous finalisons les amendements aux statuts de la banque centrale de 2008 afin de renforcer l'autonomie de la BCC

conformément aux recommandations de l'équipe des sauvegardes. Nous sommes déterminés à travailler en étroite collaboration avec les autorités françaises, dans le cadre de la coopération monétaire, et le FMI dans les mois à venir pour finaliser les amendements en vue de la promulgation des statuts révisés de la banque centrale d'ici septembre 2024. En outre, la BCC renforcera la fonction d'audit interne et améliorera les rapports sur les risques liés aux projets de modernisation en cours. Le gouvernement travaille également à l'établissement d'un plan de remboursement pour le prêt à long terme que la BCC lui a accordé dans le cadre de l'allocation de DTS du FMI

C. Amélioration des données

21. Le gouvernement reconnaît que les données économiques et financières des Comores présentent de sérieuses lacunes dans presque tous les secteurs qui entravent l'analyse économique ainsi que la formulation et la mise en œuvre des politiques. Le gouvernement s'engage à garantir que l'INSEED disposera de ressources financières et humaines qualifiées suffisantes pour collecter des données sur les prix en temps voulu et mettre à jour les comptes nationaux, relativement au projet de soutien aux capacités statistiques de la Banque Mondiale, du FMI et d'autres partenaires.

D. Suivi du programme

22. Le programme sera suivi au moyen d'actions préalables, de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels, tels qu'ils sont énumérés dans les tableaux 1 et 2. Le programme fera l'objet de révisions semestrielles. Les troisième, quatrième et cinquième revue auront lieu le ou après le 30 septembre 2024, le 30 mars 2025, et le 30 septembre 2025, et seront basés sur les dates de test de fin juin 2024, fin décembre 2024, et fin juin 2025 respectivement. Le protocole d'accord technique décrit les définitions des indicateurs clés ainsi que les exigences en matière de fourniture de données.

Table 1a. Union des Comores : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs Juin 2023– Décembre 2023

(En millions de francs comoriens, cumulatif de la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	Fin Juin				Fin Septembre				Fin Décembre			
	Critère de Réalisation Quantitatif				Objectif Indicatif				Critère de Réalisation Quantitatif			
	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status
Critères de Réalisation Quantitatifs¹												
1. Plancher sur les recettes fiscales	22,194.4		25,052.8	Atteint	36,990.6		37,487.4	Atteint	49,320.8		49,631.4	Atteint
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur	-10,517.5	-9,250.1	-4,536.5	Atteint	-11,268.5	-10,444.2	-5,312.0	Atteint	-15,024.7	-13,124.4	-12,332.4	Atteint
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	82,608.9		99,620.1	Atteint	106,211.4		104,176.9	Non-Atteint	107,929.7		127,614.5	Atteint
4. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs	0.0		860.0	Non-Atteint	0.0		703.3	Non-Atteint
5. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	0.0		0.0	Atteint			0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint
6. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³	0.0		3.1	Non-Atteint	0.0		2.0	Non-Atteint	0.0		1.5	Non-Atteint
Objectifs indicatifs¹												
7. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs	0.0		398.7	Non-Atteint
8. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	1,550.2		0.0	Non-Atteint	2,325.4		0.0	Non-Atteint	4,131.9		2,721.1	Non-Atteint
9. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance
Postes pour mémoire												
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴	23		0	...	47		0	...	70		0	...

¹ Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

² Depuis Décembre 2023, l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs nets est suivi avec l'objectif indicatif.

³ Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre.

À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir TMU pour plus de détails).

⁴ Cumulatif depuis le début du programme.

Table 1b. Union des Comores : Critères de Performance Quantitatifs et Cibles Indicatives- Mars 2024- Juin 2025

(En millions de francs comoriens, cumulatif de la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2024				2025					
	Fin Mars				Fin Juin	Fin Septembre	Fin Décembre	Fin Mars	Fin Juin	
	Cible Indicative				Critère de Performance Quantitatif	Cible Indicative	Critère de Performance Quantitatif	Cible Indicative	Critère de Performance Quantitatif	
	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Critères de Réalisation Quantitatifs¹										
1. Plancher sur les recettes fiscales	11,347.6				25,532.1		42,553.4	56,737.9	12,497.0	28,118.3
2. Plancher du solde budgétaire primaire	-5,354.8				-8,210.7		-8,657.0	-8,924.7	-2,244.9	-3,442.2
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	108,570.9		113,153.3	Atteint	109,639.4		111,776.6	112,204.0	112,130.3	112,007.4
4. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets ²
5. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	0.0				0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
6. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³	0.0		1.9	Non-Atteint	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs¹										
7. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0				0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
8. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	264.7				264.7		264.7	264.7	264.7	264.7
9. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation	632.0				3,210.7		3,919.9	4,332.7	632.0	3,211
Postes pour mémoire										
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴	14				14		27	78	14	14

¹ Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

² Depuis Décembre 2023, l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs nets est suivi avec l'objectif indicatif.

³ Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 202 les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir TMU pour plus de détails).

⁴ Cumulatif depuis le début du programme.

Tableau 2. Union des Comores : Propositions de nouveaux repères structurels, 2024-25

Mesures proposées	Calendrier proposé
La DGI produira un rapport sur le nombre de nouveaux contribuables fiscalisé et les montants recouverts à la suite des contrôles fiscaux effectués à fin juillet 2024, sur la base des données échangée avec la douane à partir de l'interconnexion SIGIT-SYDONIA	30 avril 2025
Le Ministre des Finances demandera au Gouverneur de la BCC de fournir quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), au TPG, et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes gouvernementaux détenus à la BCC	30 juin 2024
La BCC fournira quotidiennement à la Direction Générale de la Compatibilité Publique et du Trésor (DGCPT) et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes gouvernementaux détenus à la BCC	Chaque jour ouvrable à partir du 1er juillet 2024
La Direction de la Dette au Ministère de Finances fournira au FMI et à la BCC la situation de la dette extérieure compilée par le logiciel d'enregistrement et de gestion des données de la dette (CSDRMS)	À la fin de chaque mois, à partir du 30 Septembre 2024
Le Ministère des Finances effectuera une analyse des dépenses fiscales en commençant par les droits de douane et les impôts indirects	31 octobre 2025
La Direction Générale de la Douane établira un rapport sur les arriérés identifiant les contribuables ayant des droits de douane impayés sous les régimes suspensifs au 30 juin 2024 et précisant les dates d'échéance de ces droits de douane.	30 septembre 2024
La Direction Générale de la Douane recouvrira au moins 50% des droits échus sous les régimes suspensifs en souffrance au 30 juin 2024	31 décembre 2024
La Cellule Chargée des Créances Douteuses doit soumettre un rapport au Président de l'Union concernant l'évolution de ces créances ainsi que les mesures prises pour les résoudre au cours de l'année 2024	31 mai 2025

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024

	Calendrier	État
A. Réformes budgétaires structurelles		
Mesures pour augmenter les recettes fiscales		
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (GME), en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI	31 juillet 2023	Atteint
Augmenter le nombre de contribuables actifs de 10 % à la Direction des Grands et Moyens Entreprises (relativement à la base de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts	31 décembre 2023	Atteint
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les 3 ans et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT	30 septembre 2023	Atteint
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes	31 décembre 2023	Atteint
Réformes douanières		
Achever le transfert du droit de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration des douanes, étant donné que le transfert de fait a déjà été accompli	30 juin 2023	Atteint
Publier les arrêtés ministériels pour mettre en œuvre le code des douanes	30 juin 2024	Atteint
Mesures de politique fiscale		
Créer une unité de politique fiscale qui rend compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI	30 septembre 2024	
Mesures de gestion des finances publiques		
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises d'État et le gouvernement	31 décembre 2023	Atteint
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs	31 mars 2024	Non Atteint, proposition de report au 30 septembre 2024
Nommer le directeur de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	31 mars 2024	Non Atteint
Finaliser et promulguer le décret présidentiel sur les Règles de Gestion Budgétaire et Comptable	30 avril 2024	Non Atteint, complété en mai 2024
Publier le budget 2024 approuvé par le Parlement	30 avril 2024	Atteint

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite)

	Calendrier	État
B. Réformes du secteur financier		
Restructuration de la SNPSF		
Nommer un Directeur Général de la BPC possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP	31 août 2023	Atteint
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la BPC, qui spécifie un plan d'affaires, une équipe de gestion, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF	31 août 2023	Atteint
L'octroi par la BCC d'un agrément bancaire pour la BPC, conformément aux conditions énoncées dans le paragraphe 15 du MPEF	31 décembre 2023	Non Atteint
La BCC doit fournir des rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec la phase 1 du plan d'activités (limiter les opérations de prêt aux clients existants avec des limites individuelles de 5 millions de FC pour les deux premières années d'activité), y compris des informations quantitatives sur le nombre de nouveaux clients et le prêt maximum par client, conformément au point 15 du MEFP de la demande de la FEC	Tous les mois de juillet et de janvier, à partir du 31 juillet 2024, jusqu'au 31 janvier 2026	Reprogrammé à tous les mois de janvier et de juillet, à partir du 31 janvier 2025, jusqu'au 31 juillet 2026
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC		
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR) et qui rend compte au Conseil d'Administration, séparément de la DSBR	30 juin 2023	Atteint
Soumettre au Parlement un cadre de résolution législatif qui comprend les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), et opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales (voir le deuxième point, paragraphe 15 du MPEF)	31 mai 2024	Atteint
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit	30 juin 2024	
L'approbation par la BCC d'un plan de recapitalisation formel et assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne qui ne respecte pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres	31 décembre 2024	

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite et fin)		
	Calendrier	État
C. Gouvernance et réforme anti-corruption		
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP à fin d'améliorer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles en matière de conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires de l'État, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome qui a pour mandat de mettre en œuvre et de coordonner les priorités de la politique anti-corruption du pays	30 juin 2023	Atteint
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption	31 décembre 2023	Non Atteint, complété en mai 2024
Publier le rapport d'audit complet des dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 juin 2023	Atteint
Publier en ligne les informations sur les contrats de marchés publics, y compris celles sur la propriété bénéficiaire, conformément à la feuille de route publiée en 2021	En continu, à partir du 1er mai 2024	Atteint
Promulgation par le président de l'Union des Comores des statuts modifiés de la BCC, conformément aux conseils des services du FMI	30 septembre 2024	

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les concepts, les mécanismes d'ajustement et les exigences en matière de déclaration des données relatives aux objectifs quantitatifs mentionnés dans les tableaux 1a et 1b du Mémoire sur les Politiques Economiques et Financières (MPEF).

A. Définitions et Méthodes de Calcul

1. Aux fins du présent PAT, les termes "**extérieur**" et "**intérieur**" sont définis sur la base de la résidence, et le **taux de change du programme** est le taux moyen projeté en 2023 (à la fin d'Avril 2023), soit 462,8KMF par dollar américain, 491,97 KMF par euro, 617,32 KMF par DTS et 612,44 KMF par unité de comptabilité de la BAD.
2. Sauf indication contraire, le terme **gouvernement** fait référence au gouvernement de l'Union des Comores. Les collectivités locales, la Banque centrale des Comores (BCC) et toute entité publique ayant un statut juridique indépendant, y compris les entreprises publiques, sont exclues de la définition du gouvernement.
3. Les **recettes intérieures** de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales de l'État telles qu'elles figurent dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) préparé par le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire. Elles sont évaluées sur la base caisse. Elles comprennent les recettes fiscales retenues à la source par le Trésor (telles sur les salaires des fonctionnaires civils) mais ne comprennent pas les recettes retenues par les entreprises publiques en compensation pour des services fournis au gouvernement ou la dette due par le gouvernement. Les recettes comprennent les arriérés d'impôts recouverts mais pas les arriérés d'impôts impayés. Le produit des subventions et des ventes d'actifs n'est pas comptabilisé dans les recettes domestiques.
4. Les **dépenses publiques financées sur le plan intérieur** comprennent toutes les dépenses publiques, y compris celles financées par des dons ou des prêts d'appui budgétaires, prêts non concessionnels, et les prêts contractés pour les dépenses liées à la construction de l'hôpital El Maarouf, mais excluent les dépenses financées par d'autres dons externes ou prêts concessionnels spécifiques à tout autre projet (tels l'assistance technique, l'entretien de projet, les vaccins, le financement de la Banque Mondiale pour renforcer le filet de protection social, le financement externe lié à la présidence de l'Union Africaine, ou les investissements en actifs fixes). Les coûts de recapitalisation et de restructuration des entreprises publiques, telles que la SNPSF, sont aussi exclus des dépenses ; les coûts de recapitalisation sont enregistrés comme acquisitions d'actifs sous « financement » (c'est-à-dire, "au-dessous de la ligne"). Les dépenses sont évaluées sur la base des ordres de paiement mais comprennent également les dépenses exécutées avant l'autorisation de paiement et non encore régularisées.
5. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur le plan intérieur, définies ci-dessus, à l'exclusion des paiements d'intérêts.
6. Les **réserves internationales nettes (RIN) de la BCC** sont définies, aux fins du suivi du programme, comme les actifs étrangers de la BCC moins les engagements extérieurs à court terme

à l'échéance résiduelle et tous les engagements envers le FMI. Les actifs étrangers sont définis comme des avoirs extérieurs disponibles et contrôlés par la BCC et excluent des actifs extérieurs gagés ou autrement grevés, les actifs utilisés comme garantie ou sûreté pour des engagements envers des tiers, ou qui ne sont pas entièrement convertibles. Les titres dont la valeur de marché au dernier jour de l'année diffère de plus de 20 % de leur prix d'émission nominal initial seront évalués à leur valeur de marché telle que déclarée par la BCC. Lors du calcul des RIN, toutes les valeurs doivent être converties aux taux de change moyens réels du marché en vigueur à la date du test.

7. La **dette** est définie comme au paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration (28 octobre 2020) : "Par dette, on entendra un passif courant, c'est-à-dire non éventuel, créé dans le cadre d'un accord contractuel par la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services, et qui exige du débiteur qu'il effectue un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services à un ou plusieurs moments ultérieurs ; ces paiements permettront d'apurer le principal et/ou les intérêts dus au titre du contrat."

8. Une dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comporte un élément de don d'au moins 35 %, et non concessionnelle dans le cas contraire. L'élément de don est la différence entre la valeur nominale de la dette et sa valeur actuelle nette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actuelle nette de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant le flux futur des paiements du service de la dette en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

9. Les **arriérés de paiement intérieurs (extérieurs)** du gouvernement sont définis comme l'un des éléments suivants : (i) facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur résident (non résident) de biens et de services et pour laquelle le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement (ordonnancement) a été validé, sauf s'il est établi que les biens et services en question n'ont pas été livrés ; (ii) dans le cas de contrats spécifiques entre des parties résidentes (non résidentes) et le gouvernement, **toute obligation (y compris le service de la dette) qui n'a pas été payée au moment** stipulé dans les contrats, y compris toute période de grâce qui s'appliquera ; (iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et qui n'ont pas été payés dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement a été émis ; ou (iv) les salaires et traitements et tout paiement à un employé du gouvernement qui devaient être payés au cours d'un mois donné mais qui n'ont pas été payés le 30^e jour inclus du mois suivant. Les arriérés excluent le service de la dette **auquel le créancier a renoncé ou qu'il a rééchelonné à une date ultérieure.**

10. Les **transferts monétaires sociaux** désignent les transferts monétaires en faveur des ménages vulnérables qui ont un effet direct sur la réduction de la pauvreté, y compris ceux financés par les partenaires internationaux du développement. **Les transferts liés à l'argent contre travail** se réfèrent aux transferts d'argent liquide qui soutiennent les ménages vulnérables dans les moyens de subsistance et les activités génératrices de revenus soutenus par le projet de filet de sécurité sociale résilient et résistant aux chocs (PFSS-RRC) de la Banque mondiale aux Comores.

B. Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs

11. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs (MPEF Tableau 1) seront évalués de manière cumulative à partir du début de l'année civile.

12. Le **plancher des recettes fiscales** est la partie impôts des recettes intérieures décrite au paragraphe 3. Ainsi, l'augmentation recherchée des recettes des impôts spécifié dans le tableau de texte 1 du MPEF devra être réalisée entièrement dans la partie des recettes internes.

13. Le **plancher du solde budgétaire primaire intérieur** (tel que défini au paragraphe 5) sera ajusté comme suit :

- Le plancher de fin 2024 du solde budgétaire primaire intérieur sera entièrement ajusté à la baisse (c'est-à-dire plus négatif) pour les dépenses imprévues en matière de vaccination contre la COVID-19 qui ne sont pas financées par le soutien aux vaccinations des partenaires du développement comme la Banque mondiale.
- Le plancher trimestriel du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la hausse (c'est-à-dire moins négatif) de la moitié du montant par lequel les recettes intérieures (fiscales et non fiscales) dépassent les attentes. Par conséquent, les autorités pourront dépenser la moitié de tout excédent de recettes intérieures. Pour référence, les recettes intérieures en 2024 sont projetées à 13 380,5 millions KMF, 30 106,2 millions KMF, 50 177,0 millions KMF, et 66 902,7 millions KMF à fin-mars, fin-juin, fin-septembre, et fin-décembre, respectivement. Pour 2025, les recettes intérieures devraient atteindre 14 956,4 millions KMF et 33 651,8 millions KMF, à fin-mars et fin-juin, respectivement.
- Compte tenu de la définition des recettes intérieures (paragraphe 3), le plancher du solde budgétaire primaire intérieur ne sera pas ajusté pour tenir compte des variations inattendues des dons et prêts budgétaires. Cela implique que tout appui budgétaire supplémentaire supérieur aux attentes doit être épargné ou utilisé pour réduire la dette, tandis que tout déficit d'appui budgétaire ne nécessiterait pas d'augmenter les recettes ou de réduire les dépenses pour compenser la baisse de l'appui budgétaire. Il convient de noter que le point précédent reste d'application même si l'aide budgétaire est inférieure aux prévisions.

14. Le **plancher des réserves internationales nettes** de la BCC ne sera pas plus ajusté pour tenir compte des variations imprévues des dons et prêts budgétaires. La raison en est que le niveau actuel des réserves est adéquat, donc une accumulation supplémentaire significative n'est pas nécessaire, mais leur niveau ne devrait pas tomber en dessous du plancher de 6,8 mois d'importations, évalué comme adéquat pour un pays comme les Comores.

15. Le **plafond des arriérés intérieurs** s'applique à l'accumulation nette des arriérés intérieurs depuis le début de l'année civile. Cette accumulation sera évaluée en soustrayant l'apurement des arriérés (encourus durant l'année en cours ou antérieurement) de l'accumulation brute de nouveaux

arriérés durant l'année en cours. Le **plafond des arriérés extérieurs** s'applique de manière continue à l'accumulation brute de nouveaux arriérés extérieurs depuis le début de l'année civile (c'est à dire, aucun nouvel arriéré extérieur ne devrait s'accumuler à aucun moment). À partir du 1er janvier 2024, la définition du programme des nouveaux arriérés extérieurs exclut la dette envers la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour laquelle un créancier alternatif est recherché, et la dette envers Exim Bank India, qui concerne un projet de centrale électrique en différend et pour lequel les autorités comoriennes recherchent des solutions avec le gouvernement indien. Ces exclusions sont temporaires et concernent les prêts spécifiques qui font l'objet d'une discussion ou d'un litige. Ce critère de réalisation continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout non-respect sera signalé au FMI sans délai. À titre de référence, l'accumulation nette des arriérés intérieurs jusqu'à fin 2024 est estimée à 399 millions KMF.

16. Les planchers des transferts sociaux et les transferts liés à l'argent contre travail (tel que défini au paragraphe 10) seront ajustés à la baisse pour tenir compte des déficits de décaissement des subventions de la Banque Mondiale pour ces projets. De même, ils seront ajustés à la hausse pour les décaissements supérieurs aux montants prévus. À titre de référence :

- Le montant cumulé attendu pour les transferts sociaux en espèces à fin mars 2024, fin juin 2024, fin septembre 2024 et fin décembre 2024 est de 571 920 dollars américains (ou 264,7 millions KMF au taux de change du programme défini au paragraphe 1) ; en d'autres termes, les décaissements finaux pour ce programme sont attendus pour fin mars 2024.
- Les montants cumulés attendus pour les transferts liés au travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique sont les suivants :

Tableau texte 1. Union des Comores : Décaissements de la Banque Mondiale pour les transferts du PFSS-RRC pour l'argent contre travail, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique (Cumulé depuis le début de l'année)		
	Dollars américains	Millions de KMF au taux de change du programme défini au paragraphe 1
Fin Mars 2024	1 365,671	632,0
Fin Juin 2024	6 937 508	3 210,7
Fin Septembre 2024	8 469 874	3 919,9
Fin Decembre 2024	9 362 020	4 332,7
Fin Mars 2025	562 582	260,4
Fin Juin 2025	1 454 728	673,3

17. Le plafond pour la contraction ou la garantie de nouvelles dettes non concessionnelles par le gouvernement ou la BCC sera évalué en permanence et exclut le crédit du FMI. Les crédits normaux à court terme aux importations et aux fournisseurs (par exemple, les lignes de crédit renouvelables) sont exclus, car il s'agit d'opérations d'autoliquidation, les ventes d'importations

servant à rembourser la dette. La dette en cours de rééchelonnement ou de restructuration est exclue de ce plafond dans la mesure où cette dette non concessionnelle est utilisée pour des opérations de gestion de la dette qui améliorent le profil global de la dette publique. Une dette est considérée comme contractée à la date de signature du contrat. Ce critère de réalisation continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout manquement sera rapidement signalé au FMI.

18. Les critères standards de réalisation continus comprennent : l'interdiction (1) d'imposer ou d'intensifier des restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (2) d'introduire ou de modifier des pratiques de monnaies multiples ; (3) de conclure des accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII ; et (4) d'imposer ou d'intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements.

C. Exigences en Matière de Rapports et d'Informations Supplémentaires

19. Les autorités communiqueront au personnel du FMI les informations et les données sous la forme mutuellement convenue avec l'agence déclarante et selon la fréquence décrite dans le tableau ci-dessous. Les autorités transmettront sans délai au personnel du FMI toute révision des données et s'engagent à consulter le personnel du FMI au sujet de toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement traitée dans le présent PAT mais qui est nécessaire au suivi du programme.

Tableau 1. Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit			
Secteur Réel			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
INSEED	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	1 mois
INSEED	Comptes nationaux, y compris le déflateur du PIB (historique et projections)	Annuelle	9 mois
INSEED/BCC	Bulletin/note de conjoncture, y compris les données en fichier Excel	Trimestrielle	3 mois
SONELEC/INSEED	Production et consommation d'électricité	Trimestrielle	1 mois
SONOLEC	État financier	Annuelle	3 mois
SCH	État financier	Annuelle	3 mois
ONICOR	État financier	Annuelle	3 mois
Secteur Monétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Statistiques monétaires, position nette du gouvernement, comptes de la BCC et comptes consolidés des autres institutions de dépôts, et position des réserves.	Mensuelle	45 jours
Secteur Budgétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
Comité du TOFE	TOFE (y compris un fichier détaillant les dépenses sociales : éducation, santé, soutien aux plus vulnérables)	Trimestrielle	3 mois

Tableau 1. Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite)			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)	Réalisations du plan du trésorerie	Mensuelle	2 semaines
Direction de la dette	Suivi de la dette publique (dette contractée, dette déboursée, paiements d'intérêts, remboursement du principal) dû aux créanciers extérieurs et aux institutions financières domestiques	Trimestrielle	1 mois
Direction de la dette	Arriérés de la dette extérieure	Dès sa survenance	Dès sa survenance
Direction de la dette	Arriérés de la dette auprès des institutions financières domestiques	Mensuelle	1 mois
Direction de la dette	Bulletin sur la situation de la dette	Trimestrielle	3 mois selon les textes en vigueur
Direction générale des douanes (DGD)	Importations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Direction générale des douanes (DGD)	Exportations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Commissariat Général au Plan (CGP)/CREF	Suivi des projets par bailleur, en précisant les modalités de financement des projets (prêts ou dons) et leurs natures (investissement ou dépenses courantes)	Trimestrielle	45 jours

Tableau 1. Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite et fin)			
Secteur Extérieur			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Importations, y compris tous les produits pétroliers (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Exportations (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Balance des paiements	Annuelle	4 mois
BCC/Supervision bancaire	Indicateurs de solidité financière du système bancaire	Trimestrielle	1 mois
BCC/Supervision bancaire/Direction de la Résolution	Rapports de suivi de SNPSF, BDC et BFC	Trimestrielle	1 mois

**Déclaration de M. Regis O. N'Sonde, M. Mbuyamu Matungulu, Mme Mwanza Nkusu et
Mme Fatimetou Yahya sur l'Union des Comores
du 21 juin 2024**

Au nom des autorités comoriennes, que nous représentons, nous tenons à remercier les services du FMI pour leur étroite coopération et les entretiens constructifs tenus dans le contexte de la deuxième revue du programme appuyé par la FEC. Nous tenons également à remercier la direction, le conseil d'administration et les services du FMI pour la qualité de leur accompagnement stratégique et leur précieux soutien, indispensables pour maintenir le programme de réforme des Comores soutenu par la FEC sur la bonne voie. L'engagement continu des autorités en faveur du programme a permis de contenir l'impact des chocs et des crises récents et de renforcer la résilience économique.

Nos autorités souscrivant largement aux analyses et aux recommandations des services du FMI.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

Alors que l'activité économique s'est redressée en 2023 et que l'inflation a considérablement ralenti, les Comores continuent de faire face à des défis macroéconomiques et de développement de taille. Soutenue par de solides investissements publics, une augmentation de l'activité intérieure et une reprise du tourisme, la croissance du PIB réel devrait avoir atteint 3 % en 2023, contre 2,6 % en 2022. L'inflation, qui a flambé à 20,6 % (en glissement annuel) en décembre 2022, tenant principalement aux prix élevés des importations, a considérablement diminué, passant à -0,9 % en 2023. Cela dit, l'économie se heurte à des défis structurels majeurs, exacerbés par l'éloignement géographique du pays, la taille réduite de son économie et ses capacités institutionnelles limitées. En outre, les chocs mondiaux persistants et le resserrement des conditions de financement ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes continuent de peser sur l'activité économique et la marge de manœuvre budgétaire limitée. Il convient de noter, à cet égard, que les Comores ont été frappés par une épidémie de choléra en février 2024, suivie de tempêtes tropicales en avril et mai 2024 alors que le pays souffre encore des effets persistants de multiples chocs – le cyclone Kenneth en 2019, la pandémie de COVID-19 et les répercussions mondiales de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient.

Malgré ce contexte difficile, les résultats budgétaires se sont améliorés en 2023, et sont globalement conformes aux attentes du programme, ce qui s'explique principalement par une mobilisation nettement meilleure des recettes intérieures. Il est important de noter que les autorités ont mis en œuvre des réformes essentielles pour élargir l'assiette fiscale et renforcer l'administration fiscale, tout en supprimant progressivement les subventions et les exonérations et en réduisant les pertes des principales entreprises publiques, notamment grâce à des audits financiers rigoureux. Les recettes fiscales ont augmenté de près de 12 % en 2023, ce qui en partie permis de maintenir le déficit primaire intérieur à environ 2 % du PIB, en dépit des pressions accrues sur les dépenses.

Les réserves internationales brutes ont augmenté en 2023 malgré un creusement du déficit courant. Le déficit courant est estimé à environ 2,5 % du PIB, soit près de 2 % du PIB de plus qu'en 2022, bien que nettement inférieur au niveau prévu de 5,8 % du PIB. Cette estimation s'explique par un volume de transferts privés et officiels plus élevé que prévu. Les réserves internationales brutes sont passées de 6,7 mois d'importation en 2022 à environ 7,5 mois d'importations, dépassant l'objectif du programme.

Les perspectives économiques demeurent favorables mais sont exposées à d'importants risques de dégradation. La croissance devrait atteindre 3,5 % en 2024 et une moyenne de 4 % à moyen terme. La croissance prévue du PIB repose sur la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines, l'augmentation des investissements dans les infrastructures publiques et la reprise du tourisme et de l'activité du secteur privé. L'accession récente à l'OMC devrait également améliorer tant les termes de l'échange que les perspectives d'investissement et contribuer à une croissance plus forte. L'inflation devrait atteindre 3,5 % à la fin du mois de décembre 2024 et ralentir ensuite pour s'établir à environ 2 % à moyen terme. Le déficit courant devrait encore se creuser pour atteindre 3,3 % du PIB en 2024 et 4,3 % du PIB en moyenne à moyen terme. D'après les projections, la couverture des réserves de change devrait encore s'améliorer pour couvrir 9,4 mois d'importations en 2024 et 10 mois d'importations, en moyenne, à moyen terme. Des risques considérables pèsent toutefois sur ces perspectives, notamment ceux liés à l'évolution des prix internationaux des produits de base, aux chocs climatiques et aux éventuelles crises sanitaires comme l'intensification de l'actuelle épidémie de choléra.

EXÉCUTION DU PROGRAMME

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit ont été globalement satisfaisants. Malgré de grandes difficultés, les autorités ont respecté quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) fixés pour fin décembre 2023. Face aux contraintes de liquidité et aux problèmes persistants de gestion de la dette, les autorités n'ont pas respecté le CRQ lié à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et l'objectif indicatif relatif aux arriérés intérieurs nets en raison de retards de paiement. Des mesures correctives ont rapidement été prises et tous les arriérés extérieurs ont été apurés, à l'exception de ceux envers la BADEA et l'Exim Bank India, qui sont en cours de négociation. Les autorités ont également commencé à mettre en place une stratégie d'apurement pour les arriérés nationaux, conformément aux recommandations du rapport

d'audit, et comptent la parachever d'ici septembre 2024. Bien que les autorités n'aient pas respecté l'objectif en matière de transferts monétaires, en raison de retards dans le décaissement de prêts-projets, elles ont l'intention de poursuivre leur étroite collaboration avec la Banque mondiale pour qu'à l'avenir, les décaissements soient réalisés en temps voulu.

La mise en œuvre des réformes structurelles a été dans l'ensemble satisfaisante. Les autorités comoriennes ont respecté la plupart des repères structurels pour la deuxième revue, deux repères structurels pour fin juin 2024 ont été remplis plus tôt que prévu, et des progrès notables ont été enregistrés pour respecter les repères structurels manqués. Les repères structurels respectés comprennent l'interconnexion des systèmes de gestion informatique des administrations fiscales et douanières ; une augmentation de 17 % des contribuables actifs à la direction des grands et moyennes entreprises (DGME), dépassant l'objectif de 10 % ; l'achèvement de la vérification des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises publiques ; et la soumission au Parlement d'un cadre statutaire de résolution bancaire conforme aux recommandations issues de l'assistance technique du FMI. Les deux repères structurels remplis de façon anticipée concernent les réformes douanières : la publication de décrets ministériels pour mettre en œuvre le code des douanes et l'achèvement du transfert de jure de la gestion des taxes sur les produits pétroliers de l'entreprise publique importatrice de pétrole à l'administration des douanes, officialisant ainsi le transfert de facto qui a été achevé avant la première revue, en décembre 2023. Deux repères structurels ont été mis en œuvre avec des retards, et des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des deux repères structurels manqués à fin décembre 2023. Bien que le délai pour la délivrance d'une licence bancaire pour la nouvelle *Banque Postale des Comores (BPC)* n'ait pas été respecté, la demande a été soumise au conseil d'administration de la *Banque Centrale des Comores (BCC)*, et les autorités poursuivent leur étroite collaboration avec toutes les parties prenantes afin d'obtenir la licence d'ici fin juin 2024. En outre, en vue de la réalisation du critère de réalisation manqué relatif à l'opérationnalisation de la Chambre anti-corruption (CAC), la sélection de ses membres a été parachevée en mai et le décret portant création de la Chambre a été signé par le président le 23 mai 2024.

MESURES PRIORITAIRES À MOYEN TERME

Politique et réformes budgétaires

Le rééquilibrage budgétaire, fondé sur une meilleure mobilisation des recettes, reste au cœur du programme de réformes macroéconomiques des Comores. Les mesures visant à améliorer l'efficacité de l'administration fiscale se poursuivront, conjuguées avec des mesures de rationalisation et de hiérarchisation des dépenses. Ces dernières comprennent des efforts soutenus pour contenir la masse salariale, notamment par la suppression des emplois fictifs sans la fonction publique. Ces réformes bénéficieront de l'analyse prévue des dépenses fiscales, à commencer par les droits de douane et les impôts indirects. Parallèlement à une discipline budgétaire renforcée à moyen terme, les mesures fiscales et de dépenses envisagées devraient contribuer à augmenter l'espace et les volants budgétaires. Toutefois, le

manque à gagner qu'entraînera le retrait progressif prévu des taxes non conformes aux règles de l'OMC d'ici 2026 risque d'être important. Les autorités évaluent l'incidence attendue sur les recettes et prévoient de remédier aux pertes au moyen de mesures compensatoires adéquates dans le cadre de leur stratégie de politique fiscale à moyen terme. Avec l'assistance technique du FMI, ces initiatives de réforme seront dirigés par l'unité de la politique fiscale, qui deviendra opérationnelle en septembre 2024.

Les autorités ont la ferme intention d'améliorer la gestion de la liquidité et de la dette. Pour renforcer la gestion de la trésorerie à court terme, les autorités ont augmenté la fréquence des nivellements, le transfert des recettes fiscales perçues sur les comptes des banques commerciales vers le compte unique du Trésor (TSA) ne sera plus bihebdomadaire mais quotidien. Elles ont également mis en vigueur l'établissement de rapports quotidiens pour l'ensemble des comptes des administrations publiques. Les autorités s'emploient à élaborer une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs existants et prennent des mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs. À cette fin, le ministère des Finances a commencé à établir une base de données centralisée sur la dette et produira également des rapports mensuels sur la dette qui seront partagés avec les services du FMI. Les priorités à moyen terme seront axées sur l'optimisation des processus et des outils de gestion de la liquidité, notamment au moyen d'un nouveau logiciel de gestion de la dette, d'une meilleure visibilité des liquidités publiques et d'une révision de la réforme du CUT visant à améliorer les modes opérationnels et à réintégrer les comptes qui sont actuellement en dehors du périmètre du CUT.

Les réformes en matière de gestion des finances publiques continueront de faire progresser la transparence budgétaire, y compris au sein des entreprises publiques. Ces efforts seront soutenus par des mesures adoptées par l'administration fiscale, notamment accélérer la dématérialisation, mettre en œuvre des procédures électroniques et élargir le périmètre du logiciel SIGIT pour qu'il couvre toutes les îles. Dans cet esprit, l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données reste une priorité ; les travaux du nouveau Comité TOFE chargé de l'établissement des comptes budgétaires y contribueront. L'adoption par le Parlement de la nouvelle loi sur la gouvernance des entreprises publiques rendra le cadre juridique afférent conforme aux meilleures pratiques internationales et renforcera la transparence et la surveillance des entreprises publiques.

Politiques et réformes au sein des secteurs monétaire et financier

La Banque centrale des Comores (BCC) continuera de surveiller de près l'inflation et le niveau des réserves de change, en procédant, le cas échéant, à des ajustements pour préserver la parité de la monnaie. La BCC a maintenu le ratio de réserves obligatoires à 12,5 % depuis octobre 2023, ce qui a permis de bien gérer la liquidité excédentaire et l'inflation. Afin d'étoffer les outils de politique monétaire dont dispose la BCC, les autorités poursuivront leurs efforts pour mettre en place le dispositif de garanties, le marché interbancaire, la facilité de prêt marginal et le cadre de fourniture de liquidités d'urgence. Parallèlement au lancement du marché intérieur des titres publics, ces mesures contribueront au développement du marché intérieur du crédit.

Le renforcement des capacités de surveillance et de la stabilité du secteur financier reste une priorité absolue pour les Comores. Les autorités poursuivront la restructuration en cours de la SNPSF et veilleront à ce que la nouvelle *Banque Postale des Comores* soit assortie de cadres solides de gouvernance et de gestion des risques, afin de promouvoir l'inclusion financière tout en limitant passifs conditionnels budgétaires.

Des efforts sont également consentis pour rendre les réglementations prudentielles conformes aux cadres de Bâle II et III, améliorer les processus de contrôle bancaire et mettre en œuvre un système de contrôle fondé sur les risques. La nouvelle direction de la résolution et de la réglementation bancaires (DRRB) s'efforce de mettre en place les exigences nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre de résolution tout en suivant de près les évolutions pertinentes du secteur. Des choix stratégiques sont actuellement envisagés pour les banques en cours de résolution et de nationalisation afin de garantir leur stabilité et de réduire au minimum les risques budgétaires. Les travaux de la Commission des prêts improductifs ont permis de considérablement réduire le ratio de ces derniers, qui est passé de près de 24 % en 2020 à 14 % en 2023. La Commission a repris ses travaux en 2024, en se concentrant sur les portefeuilles les plus importants, et rédigera un rapport sur l'état d'avancement de ses activités avant la fin de l'année.

Réformes de la gouvernance

Les autorités restent déterminées à faire avancer les réformes de gouvernance et de lutte contre la corruption afin de renforcer l'intégrité institutionnelle et la transparence dans le secteur public. Les réformes en cours comprennent la publication de tous les contrats de marchés publics, y compris les informations sur les bénéficiaires effectifs. En outre, la récente création de la Chambre anti-corruption constitue une étape importante dans la lutte contre la corruption et devrait jouer un rôle crucial dans l'application de la loi anti-corruption et la formulation d'un programme plus large en la matière, qui comprendrait notamment l'exigence de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre une stratégie globale permettant à la Chambre anti-corruption remplir son mandat, mais sa pleine mise en service nécessitera une aide supplémentaire de la part des partenaires au développement sous forme d'appui financier et de développement des capacités.

Le renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) demeure prioritaire. Les recommandations de la récente évaluation du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA) éclairent les mesures en cours pour adopter une nouvelle loi LBC/FT et améliorer les cadres de gestion des risques.

Riposte aux effets du changement climatique

Les Comores sont confrontées à de grands défis liés au changement climatique; les récents événements météorologiques extrêmes ont mis en évidence la vulnérabilité climatique du pays. Les fortes pluies et les inondations d'avril 2024 ont eu des répercussions négatives à grande échelle, notamment des dommages importants aux

infrastructures, exacerbant les vulnérabilités existantes du pays. Reconnaissant la grande vulnérabilité des Comores au changement climatique, les autorités ont donné la priorité aux efforts d'adaptation dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et, malgré les ressources et les capacités restreintes, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'un cadre juridique environnemental pour le secteur et le lancement de projets visant à accroître la résilience climatique, avec le soutien du PNUD, de la Banque mondiale et d'autres partenaires. Toutefois, les déficits de financement restent considérables, et les autorités collaborent activement avec leurs partenaires pour mobiliser les ressources nécessaires.

Le moment venu, l'aide du FMI au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité pourrait être très bénéfique.

CONCLUSION

Malgré des contraintes et des défis considérables en matière de capacités, les autorités comoriennes ont réalisé de grands progrès sur le plan de la stabilité macroéconomique et l'avancement des réformes structurelles dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Les résultats obtenus jusqu'à présent démontrent la ferme volonté des autorités de faire avancer leur train de réformes et de jeter des bases solides pour la réalisation de leurs objectifs de développement. Les autorités sont reconnaissantes au FMI pour son aide dans le cadre du programme FEC et pour l'assistance technique approfondie qu'il fournit. L'aide du FMI, ainsi que celle fournie par d'autres partenaires de développement, restera cruciale pour la poursuite de la mise en œuvre réussie du programme de réformes économiques et structurelles du pays.

Compte tenu des résultats satisfaisants que les autorités ont obtenus dans le cadre du programme et de leur ferme engagement à réaliser les objectifs qui ont été fixés, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et d'accepter la demande de dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.